



CANADIAN UTILITIES LIMITED

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs de comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances de Canadian Utilities Limited (« Canadian Utilities », « nous », « notre », « nos » ou la « société ») qui se sont produits au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et qui ont eu une incidence sur ses résultats.

Ce rapport de gestion a été établi en date du 26 février 2025 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (les « états financiers consolidés de 2024 »). Des informations complémentaires, y compris la notice annuelle de la société (la « notice annuelle de 2024 »), sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

La société est contrôlée par ATCO Ltd. (« ATCO ») et par son actionnaire contrôlant, Sengraf Enterprises Ltd., dont la famille Southern est l'actionnaire contrôlant.

Les termes employés dans le présent rapport de gestion sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

Façonner l'avenir : ambitions de Canadian Utilities.....	2
Stratégie de Canadian Utilities.....	3
Notre société.....	4
Nos secteurs d'activité.....	5
Notre contexte d'exploitation	8
Notre gouvernance d'entreprise	11
Revue de la performance.....	12
Performance des secteurs d'activité	16
ATCO Energy Systems.....	16
ATCO EnPower	21
ATCO Australia.....	25
Siège social et autres activités	28
Durabilité, changements climatiques et transition énergétique	29
Mises à jour sur les politiques et la réglementation.....	29
Autres charges et produits	33
Situation de trésorerie et sources de financement	34
Capital-actions	38
Informations trimestrielles	39
Risques commerciaux et gestion des risques	42
Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR	55
Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	57
Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations	64
Rapprochement de la base de tarification et des immobilisations corporelles et incorporelles.....	65
Autres informations financières	66
Glossaire.....	71
Annexe 1 – Information financière du quatrième trimestre.....	72
Annexe 2 – Informations supplémentaires non auditées.....	74

FAÇONNER L'AVENIR : AMBITIONS DE CANADIAN UTILITIES

CRÉER DE LA PROSPÉRITÉ ET DES OCCASIONS POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR

Canadian Utilities est déterminée à assurer un avenir florissant à ses sociétés, à ses clients et à ses propriétaires. Nous jouons un rôle clé en soutenant ATCO, notre société mère, et, ensemble, nos sociétés se dotent d'objectifs ambitieux qui nous permettent de poursuivre notre longue tradition de création de prospérité et d'occasions dans les collectivités que nous servons.

NOS IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

Nos actions reflètent nos valeurs de sécurité, d'intégrité, d'agilité, de bienveillance et de collaboration. Ces valeurs nous aident à équilibrer les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à court et à long terme pour nos activités.

L'innovation, la croissance et la santé financière sont les pierres d'assise sur lesquelles nous avons bâti notre société. Notre succès à long terme dépend de notre capacité à continuer d'offrir à nos clients des solutions intégrées et complètes de premier plan qui répondent à leurs besoins en constante évolution et à nous développer dans de nouveaux marchés. Nos impératifs stratégiques, présentés ci-dessous, sont soutenus par notre engagement indéfectible à l'égard de la santé financière et de l'excellence opérationnelle et envers nos clients, nos employés et les collectivités que nous avons le privilège de servir à l'échelle mondiale.



Valoriser les perspectives à long terme.



Miser sur nos principales entreprises de services publics.



Se positionner comme chef de file dans la transition énergétique.



Soutenir des partenariats équitables avec les communautés autochtones.



Collaborer pour améliorer la situation des collectivités.



Soutenir le talent et la diversité des équipes de Canadian Utilities.

STRATÉGIE DE CANADIAN UTILITIES

La volonté de Canadian Utilities de fournir des services essentiels d'énergie unifiés à ses clients pour éviter qu'ils soient confrontés aux défis de devoir dépendre d'un réseau fragmenté de fournisseurs est au cœur de sa stratégie. L'énergie fait partie des services essentiels. Sans un accès sûr, fiable, résilient et abordable à l'énergie, la prospérité et les possibilités ne peuvent pas fleurir. Les services essentiels, comme l'énergie, permettent de résister en cas d'obstacles macroéconomiques, de conflits géopolitiques et de catastrophes naturelles, et sont un important moteur de croissance économique. Notre position unique sur le marché, notre habileté à tirer parti de notre expertise dans des marchés clés, notamment l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et l'Australie, nos capacités intégrées et l'attention exceptionnelle que nous portons à notre clientèle nous procurent un avantage concurrentiel, difficile à reproduire, et nous permettent de continuer à créer de la valeur pour les actionnaires grâce à la croissance du bénéfice et des dividendes.

ATCO, la société mère de Canadian Utilities, est une entreprise de confiance reconnue mondialement fondée sur l'excellence, ce qui lui donne un avantage au moment de considérer des occasions lui permettant de prendre de l'expansion ou de faire des acquisitions dans chacun de ses secteurs d'activité. Nous savons que pour continuer d'assurer une prospérité à long terme, nous devons évaluer les différentes façons nous permettant de rester à l'avant-garde et de demeurer concurrentiels sur la scène mondiale.

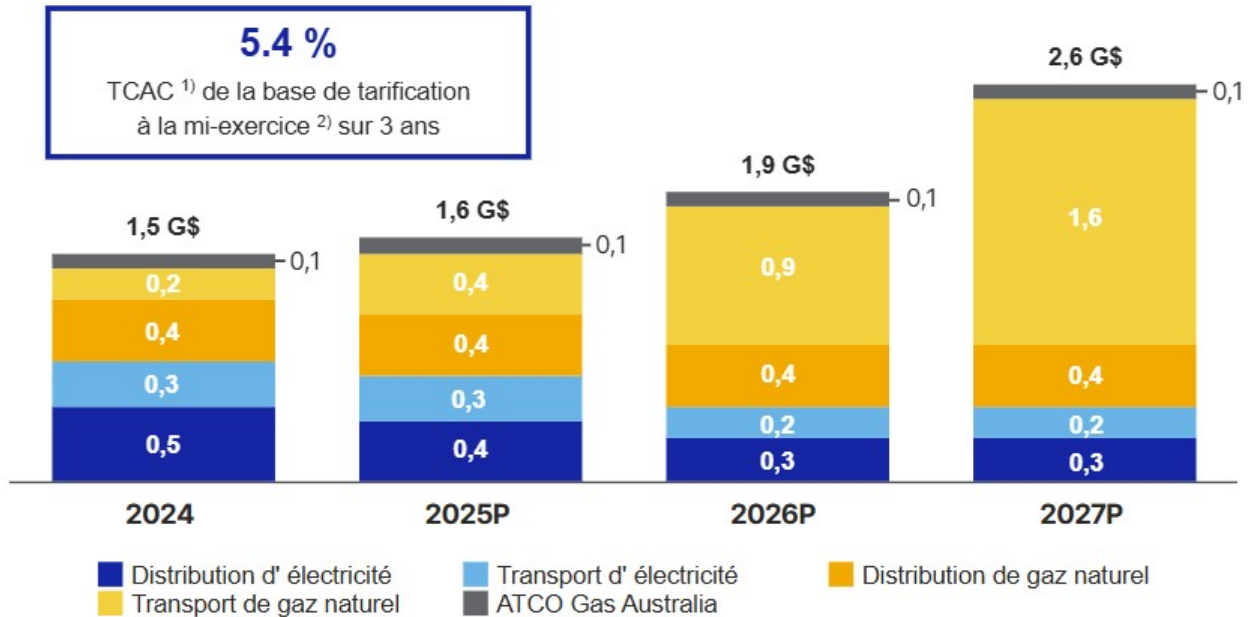
Canadian Utilities a jeté des bases solides pour assurer une croissance continue en bâtissant et en protégeant ses principaux actifs de services publics tout en investissant dans des activités qui répondent aux besoins croissants et en évolution de ses clients, qui visent à faire progresser la transition énergétique et qui assurent la résilience à long terme. Nous optimisons nos actifs courants en tirant parti de notre expertise dans des marchés clés, notamment l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et l'Australie, afin de stimuler la croissance dans toutes les régions. Canadian Utilities continuera de générer des flux de trésorerie et un bénéfice dans le but d'améliorer sa solidité financière et sa capacité de croissance, et ce, en fournissant constamment une énergie fiable, sécuritaire, propre et abordable à ses clients et en recherchant des occasions de croissance potentielles.

Nos entreprises continuent également à rechercher des occasions de diversification et d'expansion de leurs gammes de produits en évaluant les nouvelles technologies, les marchés non traditionnels et les services intégrés.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS PRÉVUES DANS LES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS RÉGLEMENTÉES

Le plan triennal de dépenses en immobilisations de nos entreprises de services publics réglementées comprend des dépenses en immobilisations prévues minimales de 6,1 G\$ pour des projets d'investissement qui permettront de répondre aux besoins en évolution des clients et de soutenir la croissance de la population et des activités, la fiabilité et la sécurité des réseaux, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, la décarbonation et la technologie afin d'améliorer davantage l'efficacité opérationnelle. La hausse des dépenses pourrait découler du moment où seront faites certaines demandes aux organismes de réglementation en 2025, ainsi que de l'expansion du système de transport d'électricité de l'Alberta demandée par l'Alberta Electric System Operator (« AESO »).

Plan de dépenses en immobilisations 2025-2027 (en milliards de dollars)



1) TCAC désigne le taux de croissance annuel composé.

2) La base de tarification à la mi-exercice est une mesure financière non conforme aux PCGR et le TCAC de la base de tarification à la mi-exercice est un ratio non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières (le « Règlement 52-112 »)). La base de tarification à la mi-exercice n'est pas une mesure normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer les états financiers de la société et pourrait ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Les données les plus directement comparables à la base de tarification à la mi-exercice présentée selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») sont les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement de la base de tarification et de la base de tarification à la mi-exercice avec les immobilisations corporelles et incorporelles » du présent rapport de gestion.

L'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat d'une entreprise de services publics. Le plan triennal prévoit un accroissement de la base de tarification de 5,4 pour cent.

La base de tarification est un indicateur propre aux entreprises de services publics réglementées utilisé par les organismes de réglementation. La société finance des investissements en infrastructure, désignés comme « base de tarification », au moyen de capitaux propres et d'emprunts. Les instances réglementaires déterminent le taux de rendement des capitaux propres (« RCP ») approuvé et le ratio des capitaux propres approuvé, c'est-à-dire la part des investissements de l'entreprise de services publics pouvant être financée par des capitaux propres, le reste devant être financé par des emprunts. Le taux de RCP et le ratio des capitaux propres sont établis selon le principe de « juste rendement », qui comprend trois principaux éléments : i) la comparabilité; ii) l'intégrité financière; et iii) l'attractivité financière. Le coût des capitaux propres et des emprunts est compris dans les montants perçus en tant que produits. Pour en savoir plus sur la base de tarification, se reporter à la rubrique « Rapprochement de la base de tarification et des immobilisations corporelles et incorporelles » du présent rapport de gestion.

NOTRE SOCIÉTÉ

Profil mondial

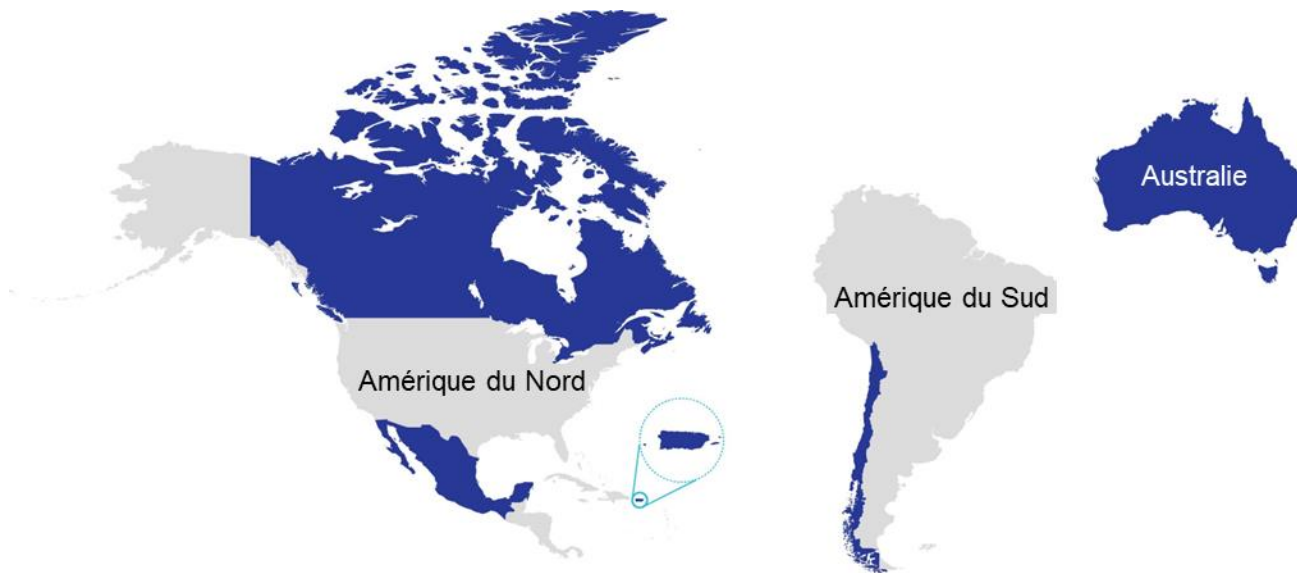
Canadian Utilities Limited est une société ouverte canadienne dont les actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole CU.

Canadian Utilities est l'une des principales filiales d'ATCO, qui détient 52,5 pour cent (37,3 pour cent des actions de catégorie A et 99,6 pour cent des actions ordinaires de catégorie B (les « actions de catégorie B »)).

Investir dans notre avenir pour un monde en évolution

À l'échelle mondiale, Canadian Utilities livre l'énergie dans les foyers, les entreprises et les industries et offre des solutions d'infrastructures énergétiques axées sur les clients. Canadian Utilities Limited est une entreprise dotée d'un portefeuille de placements diversifié mondialement offrant une excellence opérationnelle et des rendements supérieurs. Propulsés par le dévouement indéfectible d'environ 4 900 employés et de plus de 4 100 employés de coentreprises (y compris LUMA Energy), nous développons nos principales entreprises de services publics et faisons des investissements visant à faire progresser la transition énergétique et à assurer la résilience à long terme.

ACTIVITÉS ACTUELLES



Canadian Utilities est une société d'infrastructures énergétiques diversifiée à l'échelle mondiale qui se démarque par l'excellence de ses opérations, de son service et de ses solutions d'affaires innovatrices par l'intermédiaire d'ATCO Energy Systems (transport et distribution d'électricité et de gaz naturel, activités liées à l'électricité à l'échelle internationale), d'ATCO EnPower (production d'énergie, stockage d'énergie, solutions d'infrastructures hydrauliques industrielles, combustibles propres) et d'ATCO Australia (distribution de gaz naturel et production d'électricité).



+ de 4 M

de clients au total



24 G\$

en actifs totaux



53

années de hausses
annuelles du dividende



**+ de
100 ANS**

longue tradition d'activités
à l'échelle mondiale

NOS SECTEURS D'ACTIVITÉ

Canadian Utilities présente les résultats de quatre secteurs d'activité, soit le secteur ATCO Energy Systems, le secteur ATCO EnPower, le secteur ATCO Australia et le secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities. Les filiales en exploitation dans ces secteurs d'activité présentent des caractéristiques économiques similaires et ont été regroupées aux fins de la présentation de l'information financière. Apprenez-en plus sur chaque secteur d'activité, y compris ses stratégies, ci-dessous.

ATCO Energy Systems

FAITS SAILLANTS



106 000 km

**de lignes de transport d'électricité
(détenues et exploitées)**



51 100 km

**de pipelines
(détenus et exploités)**



3,1 millions

**de clients desservis par
ATCO Energy Systems**

ATCO Energy Systems est notre entreprise de services publics réglementée qui exerce ses activités au Canada et à Porto Rico. Les quatre entreprises réglementées (entreprises de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel) en Alberta, en Saskatchewan et dans les régions du nord du Canada livrent de l'électricité et du gaz naturel de façon fiable aux clients depuis des décennies. Les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale sont menées à Porto Rico par l'intermédiaire de LUMA Energy, LLC (« LUMA Energy »), détenue à 50 pour cent par Canadian Utilities.

La proposition de valeur d'ATCO Energy Systems consiste à fournir de l'énergie essentielle à un monde en évolution qui a besoin de plus d'énergie pour assurer la qualité de vie d'une population croissante, faire progresser les économies et alimenter les différents secteurs d'activité. Nos clients ont besoin de services résilients et fiables, qui tiennent également compte de la durabilité et de l'abordabilité. Nous fournissons cette énergie fiable et abordable de façon sécuritaire en menant activement une transition énergétique responsable et équitable, et en y participant de manière constructive, en investissant pour répondre aux besoins en constante évolution de nos clients, en nous positionnant comme un partenaire de confiance et en offrant l'infrastructure énergétique complète dont la population et notre secteur en croissance ont besoin. Le plan triennal de dépenses en immobilisations d'ATCO Energy Systems comprend des dépenses en immobilisations prévues minimales de 5,8 G\$ pour des projets d'investissement qui permettront de répondre aux besoins en évolution des clients et de soutenir la croissance de la population et des activités, la fiabilité et la sécurité des réseaux, la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, la décarbonation et la technologie afin d'améliorer davantage l'efficacité opérationnelle. La hausse des dépenses pourrait découler du moment où seront faites certaines demandes aux organismes de réglementation en 2025, ainsi que de l'expansion du système de transport d'électricité de l'Alberta demandée par l'AESO.

ATCO EnPower

FAITS SAILLANTS



544 000 m³

en capacité de stockage
de liquides de gaz naturel



457 MW

d'électricité produite (installations
détenues et exploitées)



117 PJ

en capacité de stockage
de gaz naturel

Les activités d'ATCO EnPower liées à la transition énergétique comprennent les centrales électriques alimentées à l'hydroélectricité, à l'énergie solaire, à l'énergie éolienne et au gaz naturel au Canada, au Mexique et au Chili, ainsi que les services de stockage de gaz naturel et de liquides de gaz naturel (« LGN ») et de solutions d'infrastructures hydrauliques industrielles en Alberta. ATCO EnPower développe également ses activités liées aux combustibles propres comme l'hydrogène et des dérivés d'hydrogène, et réalise des projets de captage et de séquestration du carbone.

ATCO EnPower adopte une approche multidimensionnelle quant aux solutions de transition énergétique qui implique à la fois des technologies innovantes et des sources d'énergie à faibles émissions de carbone. Nous nous assurons d'offrir une infrastructure énergétique fiable, abordable et propre qui soutient les objectifs de décarbonation de nos clients et de tirer parti de nos compétences et de nos actifs de base en Amérique. ATCO EnPower participe activement à la transition énergétique, ce qui nous aide à réaliser notre stratégie de croissance et notre vision axées sur trois piliers : production d'énergie, stockage de gaz naturel et de LGN, et combustibles propres.

ATCO Australia

FAITS SAILLANTS



14 900 km

de pipelines de gaz naturel
(détenus et exploités)



13 894

nouveaux clients desservis
en 2024



815 000

nombre de clients mensuels
moyen en 2024

ATCO Australia comprend ATCO Gas Australia et ATCO Power Australia. ATCO Gas Australia est un fournisseur réglementé de services de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs. ATCO Power Australia est le concepteur, le constructeur, le propriétaire et l'exploitant d'actifs d'infrastructure et d'énergie, y compris deux centrales électriques alimentées au gaz naturel : la centrale de Karratha, dans la région de Pilbara, en Australie-Occidentale, et la centrale d'Osborne, à Adélaïde, en Australie-Méridionale.

La stratégie de croissance d'ATCO en Australie s'aligne sur l'évolution du paysage énergétique du pays, caractérisé par des politiques progressistes et des objectifs publics en matière d'émissions. En nous appuyant sur la solidité de nos activités principales et grâce à l'accent mis par ATCO Australia sur l'adoption d'énergies renouvelables et le développement de technologies complémentaires, comme les solutions de stockage de l'énergie et la production d'hydrogène, nous visons à accroître considérablement notre capacité à répondre à la demande croissante d'énergie propre.

Siège social et autres activités

Le secteur Siège social et autres activités comprend le siège social mondial, à Calgary, au Canada, ainsi que les charges au titre des dividendes sur les actions privilégiées et les charges de financement de CU Inc. et de Canadian Utilities.

NOTRE CONTEXTE D'EXPLOITATION

Nous exerçons nos activités dans un contexte marqué par les complexités et les changements constants. Il est donc primordial de prévoir et de comprendre les grandes tendances influençant nos clients et nos collectivités. Notre approche et notre compréhension à l'égard de notre contexte d'exploitation nous permettent de mieux déceler les défis potentiels tout en tirant parti des occasions qui se présentent et en continuant de produire d'excellents résultats.

Principales tendances du marché

Les changements mondiaux et sociaux peuvent être source de possibilités ou de défis, et ils influencent grandement la façon dont nous collaborons avec nos clients, nos collègues, nos actionnaires et les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nos observations quant aux principales tendances du marché et la façon dont nous positionnons nos entreprises pour y répondre sont décrites ci-après.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SÉCURITÉ DE L'ÉNERGIE

La transition énergétique mondiale constitue un processus continu complexe qui nécessite des stratégies énergétiques à long terme faisant appel à des technologies appropriées et produisant de l'énergie qui répond à l'évolution de la demande. La transition énergétique doit établir un équilibre entre, d'une part, la fiabilité et la résilience, et d'autre part, l'abordabilité, tout en permettant d'accroître la sécurité de l'énergie et de réduire les émissions. Les secteurs de l'énergie et des services publics se concentrent de plus en plus sur la décarbonation, la numérisation, la décentralisation et l'évolution de la demande des clients. Le mouvement mondial vers la réduction des émissions, l'évolution de la réglementation visant à favoriser les avancées technologiques, les cibles de réduction d'émissions et les incitatifs gouvernementaux sont autant d'occasions à saisir et de risques à gérer pour les entreprises de services publics. Canadian Utilities est bien positionnée pour faire face à ces tendances en matière de transition énergétique grâce à son portefeuille diversifié d'actifs de services publics et non réglementés.

En outre, la pression politique et sociale visant la prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques est à la source des investissements accrus dans les solutions de stockage et d'équilibrage des réseaux pour en améliorer la fiabilité. Cette transition, en plus des politiques gouvernementales changeantes, apporte son lot d'incertitudes et de risques. Nous évaluons l'incidence potentielle des changements aux politiques avec prudence avant de prendre des décisions d'investissement.

Les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les températures instables, les feux de forêt, les tempêtes de verglas, les grands froids et les tempêtes violentes, deviennent de plus en plus fréquents et intenses en raison des répercussions des changements climatiques. La position de Canadian Utilities lui permet d'offrir un soutien aux collectivités et aux régions touchées par ces catastrophes, et de travailler avec diligence pour réduire au minimum l'incidence de ses activités, conformément à son ensemble initial de cibles ESG pour 2030. Nous avons aussi établi des mesures d'urgence poussées pour réagir en cas de conditions météorologiques extrêmes. Depuis quelques années, la saison des feux de forêt commence plus tôt et est plus intense dans de nombreux territoires où nous exerçons nos activités. Nos plans robustes de lutte contre les feux de forêt et nos mesures proactives importantes pour accroître la fiabilité et la résilience des systèmes ont contribué à réduire les risques auxquels sont exposés nos actifs. Lors de la planification d'investissements en capital ou de l'acquisition d'actifs, nous tenons compte des conditions météorologiques et des facteurs climatiques propres au site, comme la cartographie des plaines inondables et l'historique de fiabilité pendant des conditions météorologiques extrêmes.



SÉCURITÉ ET DÉFENSES MONDIALES

Nous avons observé une recrudescence des tensions et des conflits géopolitiques au cours des dernières années. Ces événements géopolitiques peuvent causer des perturbations d'ampleur variable, ce qui peut entraîner des pénuries de main-d'œuvre dans les métiers essentiels, des retards persistants dans la chaîne d'approvisionnement mondiale pouvant influencer l'efficacité et la livraison des projets, ainsi que des menaces dirigées à la cybersécurité et des fuites technologiques. Dans le cadre de sa stratégie d'entreprise, Canadian Utilities se montre vigilante à l'égard des risques et des menaces accrus qui pourraient avoir des répercussions pour nous. Au-delà des répercussions sur les entreprises, le coût humain peut être énorme, que ce soit à cause des hostilités, de l'insécurité alimentaire ou de la perte de domiciles.

Cette polarisation mondiale et les tensions qui en découlent risquent d'augmenter au cours des années à venir. Les gouvernements et les entreprises devront – tant l'un que l'autre – mettre toutes leurs ressources à contribution pour protéger nos démocraties et les civils. Ces risques liés à la sécurité mondiale accentuent la nécessité de protéger les infrastructures essentielles dans les régions où nous exerçons nos activités et d'offrir un soutien aux personnes touchées par des événements géopolitiques. Les employés du groupe ATCO sont formés pour utiliser les systèmes de commandement en cas d'incident (« SCI ») et possèdent un large éventail de compétences et l'expertise pour soutenir le rétablissement des collectivités dans le besoin ou la réparation d'infrastructures endommagées.



RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Les investisseurs favorisent de plus en plus les entreprises qui s'alignent sur leurs valeurs sociales, y compris celles qui démontrent un engagement envers la réconciliation avec les peuples autochtones. De plus, les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (« DNUDPA ») ont été progressivement intégrés à certaines lois, et les entreprises qui cherchent véritablement à établir des partenariats équitables, qui offrent des possibilités d'emploi et qui appliquent des normes rigoureuses en matière d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones se démarquent lorsqu'elles soumissionnent pour des contrats gouvernementaux ou qu'elles présentent des demandes pour des projets ou des subventions du gouvernement.

L'un des principaux éléments qui caractérise notre façon de faire des affaires, soit les progrès que Canadian Utilities a réalisés pour créer des partenariats équitables avec les communautés autochtones, se reflète par la vente historique par ATCO Energy Systems d'une participation totale de 40 pour cent dans Alberta PowerLine à sept collectivités autochtones en Alberta, les ententes d'achat d'électricité conclues entre ATCO Energy Systems et des collectivités éloignées visant la réduction de leur dépendance au diesel, et par le partenariat équitable établi entre ATCO EnPower et les Premières Nations Chiniki et Goodstoney dans le cadre des projets solaires Barlow et Deerfoot. Nous croyons que la création de partenariats équitables pour les communautés autochtones devrait être la norme pour les gouvernements et les entreprises afin de favoriser la réconciliation et l'inclusion.

Nous sommes fiers d'être une chef de file dans les collectivités que nous desservons grâce à nos diverses initiatives auprès des groupes autochtones et des organismes de bienfaisance locaux. ATCO, la société mère de Canadian Utilities, a constitué un conseil consultatif autochtone dirigé par de hauts responsables autochtones de partout au Canada, et leurs conseils ont été très bénéfiques.



ÉCONOMIE MONDIALE ET VOLATILITÉ DES MARCHÉS

Les répercussions à l'échelle mondiale d'événements mondiaux de grande ampleur peuvent poser des problèmes aux entreprises. Au cours des cinq dernières années, le monde a vécu une pandémie, des événements météorologiques de plus en plus destructeurs, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des tensions géopolitiques et des guerres et la possibilité de guerres commerciales. En 2024, près de 70 pays ont tenu des élections et de nouveaux dirigeants ont pris la tête des gouvernements dans de nombreux cas, ce qui s'accompagne souvent d'un changement d'orientation politique. Cette tendance se poursuivra en 2025 avec d'autres élections, dont l'élection fédérale prévue au Canada. Ces facteurs démontrent qu'une entreprise doit être prête à tout. Canadian Utilities est une société tournée vers l'avenir, ce qui lui a permis, et continue de lui permettre, d'atténuer les répercussions de tels événements.

Nous envisageons le rendement total pour les actionnaires avec une vision à long terme, et les mesures prises par la société sont conformes à cette vision. Bon nombre de nos piliers financiers, soit conserver un niveau minimal de liquidités, se concentrer sur l'accès au capital et maintenir un niveau d'endettement adéquat, reflètent notre expérience et nos apprentissages. Les décisions proactives que nous avons prises dans tous nos secteurs d'activité, qu'il s'agisse de recyclage des capitaux par la vente d'actifs, d'expansion grâce à des acquisitions ou de répartition ciblée du capital à nos entreprises existantes, nous ont permis de produire des résultats solides au fil des différents événements géopolitiques et cycles économiques.



DETTE PUBLIQUE, INFLATION ET TAUX D'INTÉRÊT

Dans les dernières années, l'inflation et les taux d'intérêt ont augmenté à l'échelle mondiale, ce qui engendre des défis pour l'investissement et des risques pour la gestion des charges d'exploitation. De nombreux pays ont commencé à enregistrer une croissance économique accrue, alors qu'ailleurs l'économie a ralenti en raison de la hausse des taux

d'intérêt en 2024. Cependant, l'incidence des taux d'intérêt devrait diminuer en raison de la baisse des coûts d'emprunt qui devrait se poursuivre en 2025. Les dépenses accrues des gouvernements du monde entier, particulièrement pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et la dette publique accumulée ont eu des répercussions persistantes sur l'économie mondiale et en auront pendant plusieurs années. Néanmoins, Canadian Utilities exerce ses activités depuis plus de 100 ans dans différents contextes marqués par des hausses des taux d'intérêt et de l'inflation, et son expérience témoigne de sa capacité à gérer ce genre de conditions et à prospérer dans ce contexte. Nous ne considérons pas ces incidences macroéconomiques comme transitoires et nous gérons activement notre portefeuille en gardant cela à l'esprit.

Nos entreprises de services publics réglementées en Alberta et en Australie disposent de mécanismes réglementaires qui tiennent compte de l'inflation, ce qui assure la résilience d'une grande partie de notre bénéfice, et ATCO EnPower limite son exposition aux fluctuations du marché des produits de base en signant des contrats à long terme, dont des ententes d'achat d'énergie (« EAE ») associées à ses installations de production. La capacité de Canadian Utilities à surmonter ces conditions est attribuable à la mise en œuvre constante d'une approche proactive à l'égard de la planification et des activités; c'est ce qui lui permet de saisir les occasions en ce qui a trait à l'achat de projets ou à la gestion des exigences relatives au personnel, et de tenir compte des taux de change pertinents.



CHANGEMENTS DE POLITIQUES ET DE RÉGLEMENTATIONS

De nouveaux dirigeants ont été élus dans plusieurs pays en 2024. Lorsque de tels changements se produisent au sein d'un gouvernement, ils sont souvent suivis d'une période où l'attention est davantage portée sur les politiques, les accords et les réglementations qui peuvent avoir des conséquences majeures dans de nombreux secteurs. Ces changements peuvent donner l'occasion de collaborer avec de nouveaux gouvernements sur des projets transfrontaliers ou poser des menaces lorsque le protectionnisme entraîne l'instauration de tarifs et d'autres barrières au commerce. La société cherche à bâtir des relations collaboratives et constructives avec tous les ordres de gouvernement dans les territoires où elle mène ses activités.

De plus, de nombreux organismes de réglementation dans le monde commencent à publier de nouvelles normes de présentation de l'information financière relative aux changements climatiques. Les premières normes qui auront une incidence sur Canadian Utilities sont les nouvelles Australian Sustainability Reporting Standards de l'Australian Accounting Standards Board (« AASB »), qui comprennent la norme d'application volontaire AASB S1 *General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information* et la norme d'application obligatoire AASB S2 *Climate-related Disclosures*. ATCO Australia doit commencer à présenter l'information prévue par ces normes au début de 2026 pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les sociétés doivent être diligentes et s'assurer qu'elles comprennent les conséquences, les risques et les coûts potentiels associés aux modifications de politiques et aux exigences proposées. L'accent mis par Canadian Utilities sur la création d'un bassin d'employés talentueux de calibre mondial, dont bon nombre ont les compétences spécialisées nécessaires pour comprendre et conseiller l'équipe de direction, a permis à la société de demeurer agile et de s'adapter aux changements. La société adopte une approche proactive en ce qui a trait à l'évolution des politiques et de la réglementation grâce à ses équipes dédiées à la réglementation, à la durabilité, aux affaires gouvernementales, aux finances et à la comptabilité qui surveillent continuellement les modifications aux méthodes comptables.



NUMÉRISATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

L'intelligence artificielle (« IA ») est un sujet crucial alors que les entreprises découvrent encore comment et quand utiliser ces technologies émergentes. L'intelligence artificielle peut prendre différentes formes, par exemple : assistant personnel dans les téléphones, IA générative intégrée dans différents logiciels, technologies fournissant de l'information en temps réel à une entreprise. De plus, de nombreuses entreprises ont déjà entamé la numérisation de leurs activités afin d'accroître leur efficacité opérationnelle, d'améliorer la fiabilité de l'information et d'aider à la gestion de grandes quantités de données.

Au sein d'ATCO Energy Systems, la mise à profit des données et la numérisation de nos technologies de services publics restent une priorité essentielle, qui permettra de réaliser des gains d'efficacité continus à mesure que notre système devient plus apte à prévoir les besoins des clients et à y répondre. Dans le cadre de ce processus, nous avons atteint ces dernières années un certain nombre d'objectifs de numérisation et de modernisation, notamment le déploiement de l'infrastructure de mesurage avancé (« IMA »), la technologie de mesurage la plus récente; le déploiement à venir d'un système de gestion automatisé de la distribution, une plateforme pour diverses fonctions de réseau intelligent; ainsi que

la mise en place d'un programme de gestion des effectifs et des actifs, qui fournit un moyen efficace de suivre, de gérer et d'attribuer le travail des employés sur le terrain en fonction de l'urgence.

L'IA a le potentiel d'améliorer les capacités de nos systèmes numériques. Bien que notre technologie IMA permette déjà de détecter plus rapidement les pannes, l'IA appliquée pourrait prédire les besoins en entretien des infrastructures. Les besoins énormes en énergie pour soutenir l'utilisation accrue de l'IA pourraient créer des opportunités par l'interconnexion potentielle de centres de données et de l'infrastructure électrique. Comme pour toutes les nouvelles technologies, une gouvernance et une gestion des risques appropriées sont impératives, d'autant plus que les autorités réglementaires commencent à publier et à appliquer des avis relatifs à l'utilisation de l'IA et à la présentation d'information à ce sujet. Cependant, l'intégration réussie de l'IA et des technologies numériques pourrait apporter une valeur du point de vue opérationnel et financier à long terme.

NOTRE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le fait de veiller à exercer nos activités de façon transparente, éthique et responsable est au cœur de la création d'une valeur importante et durable pour nos actionnaires et de la promotion du bien-être de la société à long terme.

Notre conseil d'administration a donc élaboré et mis en œuvre un système exclusif et efficace de freins et contrepoids qui reconnaît la nécessité d'accorder de l'autonomie à nos différents secteurs d'activité tout en assurant une gestion prudente de nos ressources financières.

Certains faits saillants de notre modèle de gouvernance sont présentés ci-après. Certains faits saillants de notre modèle de gouvernance sont présentés ci-après. Pour plus d'informations, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gouvernance » de notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction de 2024, qui sera accessible à compter d'avril 2025.

Notre conseil d'administration

Le rôle de notre conseil a évolué en même temps que notre entreprise. Il consiste à assurer la supervision d'une organisation dont la présence mondiale est grandissante et qui offre une série de produits et services de haute qualité à la fois diversifiés et complémentaires. Le conseil s'efforce de faire en sorte que ses pratiques de gouvernance assurent une administration efficace de la société, et il évalue périodiquement ces pratiques pour s'assurer qu'elles respectent les normes les plus élevées.

La supervision et la diligence assurées par le conseil, l'administrateur principal, le comité de l'audit et des risques et le comité de la gouvernance, des nominations, de la rémunération et de la relève font partie des principaux volets de notre système de gouvernance. Même si les lois sur les valeurs mobilières ne l'exigent pas, certains de nos outils de gouvernance, comme le recours à des administrateurs responsables de l'audit désignés, viennent aussi renforcer l'efficacité et la rigueur de notre modèle de gouvernance.

À l'instar de nos activités d'exploitation, la force de notre conseil s'explique en grande partie par la diversité des compétences, des talents et de l'expérience que chacun apporte aux délibérations du conseil.

En 1995, Canadian Utilities a été l'une des premières sociétés ouvertes canadiennes à introduire la notion d'administrateur principal. Dr Roger J. Urwin, l'actuel administrateur principal de Canadian Utilities, a été nommé à ce poste le 6 mai 2020. L'administrateur principal apporte au conseil le leadership nécessaire pour assurer une supervision indépendante de la direction. Il doit être un administrateur indépendant et il est membre du comité de la gouvernance, des nominations, de la rémunération et de la relève.

Administrateurs responsables de l'audit désignés

Les administrateurs responsables de l'audit désignés sont une particularité d'ATCO et de Canadian Utilities. Chacun d'entre eux est affecté à un secteur d'activité en fonction de ses forces et de son expérience dans différents secteurs d'activité. Le rôle des membres du conseil responsables de l'audit désignés est de soutenir le rôle de surveillance du comité d'audit et de gestion des risques.

Les membres du conseil responsables de l'audit désignés se réunissent chaque trimestre avec la haute direction de leur secteur d'activité respectif, et chaque année avec les auditeurs internes et externes. En outre, ils examinent la performance financière et les résultats d'exploitation de leurs secteurs respectifs, analysent les risques avec la direction et font rapport au comité de l'audit et des risques.

REVUE DE LA PERFORMANCE

DONNÉES FINANCIÈRES

Le tableau ci-dessous résume les principales données financières associées à notre performance financière.

	Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars, sauf les données par action et les actions en circulation)	2024	2023	2022
Principales données financières			
Produits des activités ordinaires	3 742	3 796	4 048
Résultat ajusté ¹⁾	647	596	655
ATCO Energy Systems ¹⁾	632	571	621
ATCO EnPower ¹⁾	44	46	34
ATCO Australia ¹⁾	48	60	78
Siège social et autres activités ¹⁾	(77)	(81)	(78)
Résultat ajusté (en dollars par action) ²⁾	2,38	2,21	2,43
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	480	707	632
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action)	403	630	557
Bénéfice dilué attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action)	1,48	2,33	2,07
Total de l'actif	23 787	23 158	21 974
Dette à long terme	10 806	10 535	9 540
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	6 909	6 944	6 879
Dividendes en trésorerie déclarés sur les actions de catégorie A et de catégorie B (en cents par action)	1,81	1,79	1,78
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 917	1 780	2 140
Investissements en capital ³⁾	1 622	2 064	1 394
Dépenses en immobilisations	1 611	1 360	1 383
Autres données financières			
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A et de catégorie B en circulation (en milliers) :			
De base	271 380	270 072	269 133
Dilué	271 411	270 314	269 668

1) Total des mesures sectorielles (au sens attribué dans le Règlement 52-112). La mesure la plus directement comparable au résultat ajusté présenté conformément aux IFRS est le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Ratio non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112). Le bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B (en dollars par action) constitue la mesure la plus directement comparable présentée conformément aux IFRS. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

3) Mesure financière non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112). Les dépenses en immobilisations constituent la mesure la plus directement comparable présentée conformément aux IFRS. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

En 2024, la société a modifié la structure de ses secteurs opérationnels afin de mieux les aligner sur les responsabilités de la direction. Un nouveau secteur opérationnel a ainsi été créé : ATCO Australia, qui comprend les activités de distribution de gaz naturel (« ATCO Gas Australia ») et de production d'électricité (« ATCO Power Australia ») situées en Australie. Auparavant, les activités de distribution de gaz naturel d'ATCO Australia étaient présentées dans le secteur opérationnel ATCO Energy Systems, et les activités de production d'électricité, dans le secteur opérationnel ATCO EnPower. De plus, le siège social d'ATCO Australia était intégré au secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities. Les données comparatives ont été reclassées pour refléter cette modification des secteurs opérationnels.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 3 742 M\$ en 2024, en baisse de 54 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023. La diminution des produits des activités ordinaires s'explique principalement par l'apport moindre d'ATCOenergy après sa vente à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024, facteur en partie atténué par l'accroissement de la base de tarification et par l'augmentation du RCP d'ATCO Energy Systems.

RÉSULTAT AJUSTÉ ¹⁾

Le résultat ajusté de l'exercice 2024 s'est établi à 647 M\$, ou 2,38 \$ par action, comparativement à 596 M\$, ou 2,21 \$ par action, pour la période correspondante de 2023.

La hausse du résultat ajusté en 2024 est principalement attribuable à l'accroissement de la base de tarification et à l'augmentation du RCP pour les activités d'ATCO Energy Systems, aux écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel d'ATCO EnPower, et à l'augmentation des produits d'intérêts gagnés par le siège social. L'augmentation du résultat ajusté a été en partie effacée par l'effet de l'indexation du taux d'inflation dans ATCO Australia et par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023.

Se reporter à la rubrique « Performance des secteurs d'activité » du présent rapport de gestion pour des informations complémentaires.

BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société s'est établi à 480 M\$ pour 2024, en baisse de 227 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société reflète des ajustements temporels liés aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société, des profits ou des pertes latents sur des contrats à terme et des swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché, des profits et pertes non récurrents, des pertes de valeur et des éléments qui sortent du cadre normal des activités ou qui ne découlent pas des activités courantes. Ces éléments ne sont pas pris en compte dans le résultat ajusté.

De plus amples renseignements à ce sujet et au sujet d'autres éléments sont présentés à la rubrique « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société correspond au bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B augmenté des dividendes sur les actions privilégiées de la société. Des informations complémentaires concernant le bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B sont présentées à la note 8 des états financiers consolidés de 2024.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

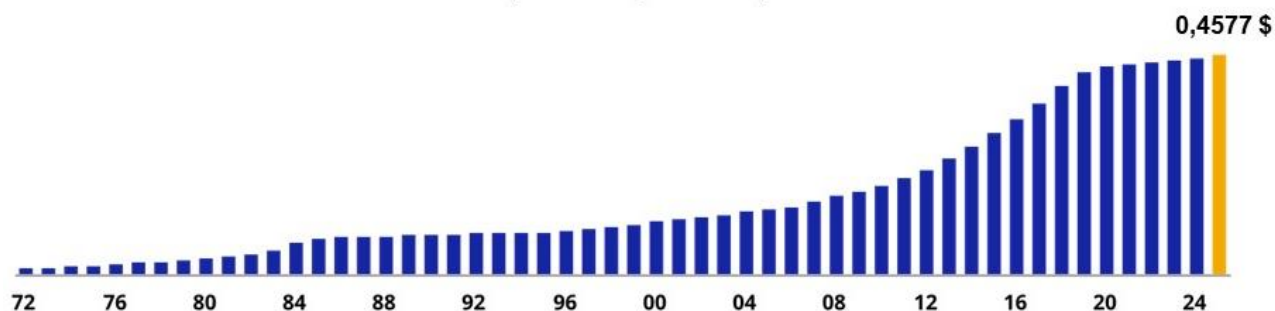
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 1 917 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 137 M\$ par rapport à ceux de l'exercice 2023, principalement en raison de l'accroissement de la base de tarification, de la hausse du rendement sur la base de tarification et du calendrier de certains produits des activités ordinaires et de certaines charges d'ATCO Energy Systems, en partie contrebalancés par les coûts de restructuration engagés en 2024 et la diminution des apports de clients.

DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

Nous avons augmenté notre dividende sur les actions ordinaires chaque année depuis 53 ans, ce qui constitue la plus longue série de hausses annuelles du dividende pour une société ouverte canadienne. Les dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B ont totalisé 473 M\$ pour 2024, déduction faite des dividendes réinvestis de 19 M\$. Le 9 janvier 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 45,77 cents par action au premier trimestre, soit 1,83 \$ par action sur une base annualisée. Nous aspirons à une croissance des dividendes arrimée à la croissance soutenue de nos résultats, laquelle est liée à l'augmentation de nos investissements dans nos entreprises de services publics réglementées et nos actifs visés par des contrats à long terme.

¹⁾ Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Taux de dividende trimestriel pour 1972 – 2025 (en dollars par action)



INVESTISSEMENTS EN CAPITAL ¹⁾ ET DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements en capital, une mesure financière non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. Les investissements en capital se sont chiffrés à 561 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en hausse de 160 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison d'une augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients des entreprises de services publics réglementées, dont le projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur mené par l'entreprise de transport d'électricité et le carrefour de stockage du carbone Atlas d'ATCO EnPower.

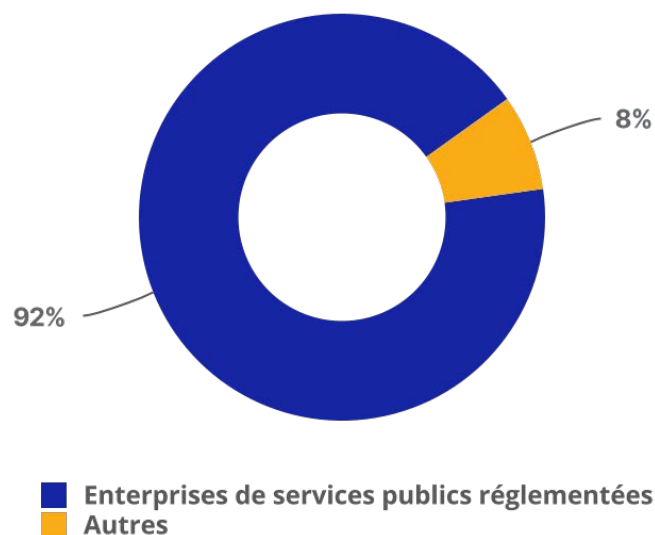
Les investissements en capital se sont chiffrés à 1 622 M\$ pour l'exercice 2024, soit une baisse de 442 M\$ par rapport à ceux de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition, en janvier 2023, du portefeuille d'énergie renouvelable, qui a été en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance des entreprises de services publics réglementées et d'ATCO EnPower mentionnés précédemment.

Les dépenses en immobilisations, une mesure conforme aux PCGR présentée conformément aux IFRS, comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 559 M\$ et à 1 611 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, soit une hausse de 165 M\$ et de 251 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs énumérés plus haut, sauf en ce qui concerne l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable dans le secteur ATCO EnPower. Les regroupements d'entreprises sont exclus des dépenses en immobilisations.

Les dépenses en immobilisations d'ATCO Energy Systems en 2024 ont excédé de 199 M\$ les prévisions que la société avait faites au deuxième trimestre de 2024, principalement en raison de l'augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients.

¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

Dépenses en immobilisatio 2024



Les dépenses en immobilisations liées aux entreprises de services publics réglementées ont représenté 92 pour cent du total pour l'exercice 2024. Le solde de 8 pour cent est principalement attribuable aux dépenses d'investissement dans le secteur ATCO EnPower, en grande partie liées au projet de carrefour de stockage du carbone Atlas et aux investissements de maintien connexes.

PERFORMANCE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ



PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires du secteur ATCO Energy Systems se sont chiffrés à 828 M\$ et à 3 071 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, soit 28 M\$ et 103 M\$ de plus qu'aux périodes correspondantes de 2023. Les produits des activités ordinaires ont bénéficié de l'accroissement de la base de tarification des entreprises réglementées en Alberta et de l'augmentation du RCP qui a suivi la décision de l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») en 2023 d'établir le RCP de 2024 à 9,28 pour cent. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits refacturés dans l'entreprise de distribution d'électricité.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Électricité						
Distribution d'électricité ¹⁾	46	46	–	150	150	–
Transport d'électricité ¹⁾	47	36	11	190	162	28
Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale ¹⁾	15	14	1	55	48	7
Total – Électricité ¹⁾	108	96	12	395	360	35
Gaz naturel						
Distribution de gaz naturel ¹⁾	69	62	7	142	120	22
Transport de gaz naturel ¹⁾	28	22	6	95	91	4
Total – Gaz naturel ¹⁾	97	84	13	237	211	26
Total – ATCO Energy Systems ²⁾	205	180	25	632	571	61

1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté d'ATCO Energy Systems s'est établi à 205 M\$ et à 632 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en hausse de 25 M\$ et de 61 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'accroissement de la base de tarification, l'augmentation du RCP, la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale et la baisse du résultat au deuxième trimestre de 2023 découlant des décisions relatives aux demandes de report pour les exercices 2018 à 2021, qui ont rejeté les demandes de l'entreprise de transport d'électricité pour le recouvrement des rendements perdus dans le cadre de certains projets annulés. La hausse du résultat a été contrebalancée en partie par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023 et par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2024 à 2025, qui comprenait des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.

Les paragraphes ci-après fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers d'ATCO Energy Systems.

Distribution d'électricité

L'entreprise de distribution d'électricité fournit des services réglementés de distribution d'électricité ainsi que de production décentralisée principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution d'électricité s'est établi à 46 M\$ et à 150 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, ce qui est comparable à celui des périodes correspondantes en 2023.

Transport d'électricité

L'entreprise de transport d'électricité fournit des services de transport d'électricité principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan. L'entreprise de transport d'électricité est l'exploitant d'Alberta PowerLine, une ligne de transport d'électricité de 500 km entre Wabamun (près d'Edmonton) et Fort McMurray, en Alberta, aux termes d'un contrat de 35 ans.

Le résultat ajusté de l'entreprise de transport d'électricité s'est établi à 47 M\$ et à 190 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en hausse de 11 M\$ et de 28 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP. En outre, le résultat ajusté est en hausse en raison des décisions relatives aux demandes de report pour les exercices 2018 à 2021 rendues au deuxième trimestre de 2023, qui ont rejeté les demandes pour le recouvrement des rendements perdus dans le cadre de certains projets annulés.

Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale

Les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale comprennent une participation de 50 pour cent dans LUMA Energy, une société constituée dans le but de transformer, de moderniser et d'exploiter le réseau de transport et de distribution d'électricité de 31 000 km de Porto Rico aux termes d'un contrat d'exploitation et d'entretien conclu avec le partenariat public-privé de Porto Rico et la Puerto Rico Electric Power Authority (« PREPA »).

LUMA Energy poursuit ses activités aux termes d'une convention complémentaire, qui a été prolongée le 30 novembre 2022 et qui se poursuivra jusqu'à ce que la faillite de la PREPA ait été réglée. Après le règlement de la procédure de faillite de la PREPA, LUMA Energy passera à la première année du contrat d'exploitation et d'entretien.

Le résultat ajusté des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale s'est établi à 15 M\$ et à 55 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en hausse de 1 M\$ et de 7 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la diminution des charges d'exploitation et de l'augmentation des frais de gestion par suite des ajustements pour l'inflation.

Distribution de gaz naturel

L'entreprise de distribution de gaz naturel dessert des municipalités ainsi que des clients résidentiels, commerciaux et industriels en Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan.

Le résultat ajusté de l'entreprise de distribution de gaz naturel s'est établi à 69 M\$ et à 142 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en hausse de 7 M\$ et de 22 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP.

Transport de gaz naturel

Dans le cadre des activités de transport de gaz naturel, le gaz naturel qui circule dans le réseau de pipelines provient de diverses installations de traitement du gaz ainsi que d'autres réseaux de transport de gaz naturel, et il est transporté vers les utilisateurs finaux en Alberta ou vers d'autres réseaux de pipelines.

Le résultat ajusté de l'entreprise de transport de gaz naturel s'est établi à 28 M\$ et à 95 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, soit une hausse de 6 M\$ et de 4 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de l'augmentation du RCP, qui ont été en partie contrebalancés par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire pour 2024 à 2025, qui reflète des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.

APERÇU DE 2024 POUR ATCO ENERGY SYSTEMS

Projet de canalisation principale de Yellowhead

Le 8 mai 2024, la société a annoncé son plus important projet d'infrastructure énergétique jamais réalisé, la canalisation principale de Yellowhead, qui représente des dépenses estimées à 2,8 G\$, sous réserve d'autres études techniques détaillées et de l'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement. Le 18 septembre 2024, la société a annoncé le dépôt d'une demande réglementaire exhaustive établissant la nécessité du projet de canalisation principale de gaz naturel de Yellowhead. Il s'agit de la première demande envoyée à l'AUC sur deux. Ce projet situé en Alberta prévoit la construction de pipelines de gaz naturel sous haute pression d'environ 200 à 230 kilomètres, entre Edson et la région au nord-est d'Edmonton, et d'installations de contrôle et de compression connexes, qui devraient permettre de livrer environ 1 200 térajoules (ou 1,1 milliard de pieds cubes) supplémentaires de gaz naturel par jour. Sous réserve de l'obtention des approbations requises des organismes de réglementation et de la société, la construction devrait commencer en 2026 et le pipeline devrait être mis en service au quatrième trimestre de 2027.

Projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur

En 2024, l'entreprise de transport d'électricité a commencé la construction du projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur, projet de transport d'électricité mandaté par l'AESO à ATCO Electric et AltaLink LP. La construction de la ligne de transport de 135 km et de 240 kV, qui fournira plus de 1 500 MW au réseau électrique de l'Alberta, contribuera à l'intégration de l'énergie renouvelable dans la province et permettra de transporter de l'électricité dans les comtés de Red Deer, de Lacombe et de Stettler. La construction, qui a débuté au troisième trimestre de 2024, se déroulera sur deux hivers et devrait être terminée en 2026. L'entreprise de transport d'électricité construit une portion de 85 km de la ligne de transport, et AltaLink construit l'autre portion de 50 km.

CADRES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT ATCO ENERGY SYSTEMS

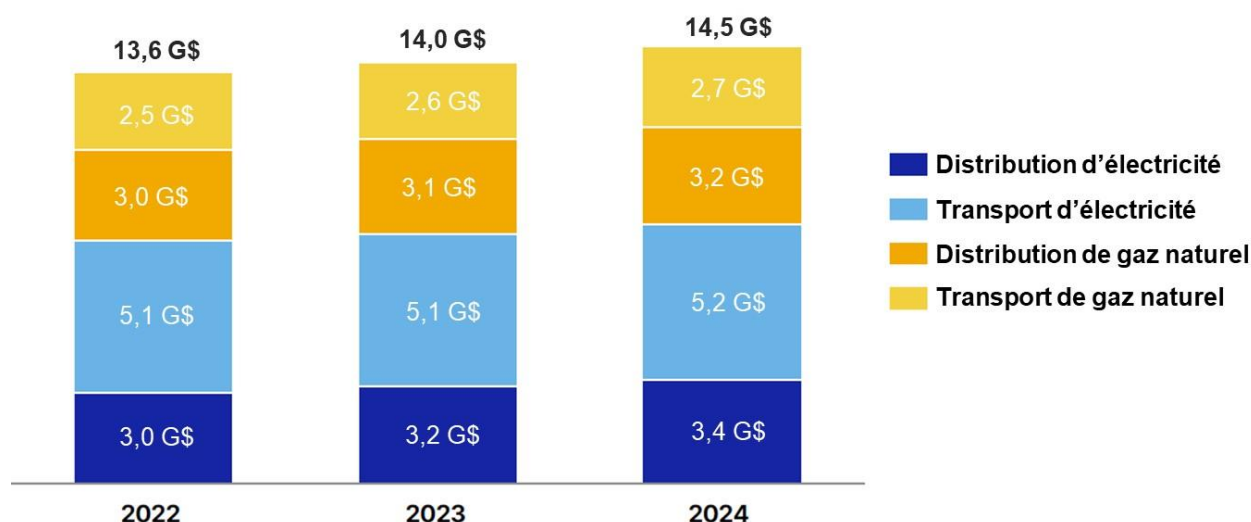
Modèles d'affaires réglementés

Les activités commerciales des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel en Alberta sont réglementées principalement par l'AUC. L'AUC assure l'application des lois et des règlements qui portent sur des questions comme les tarifs, le financement et les zones de service.

Les entreprises de transport de gaz naturel et de transport d'électricité sont assujetties à une réglementation fondée sur le coût du service. Selon ce modèle, l'autorité de réglementation établit les produits pour assurer un rendement équitable du capital investi dans les services publics en se fondant sur le calcul à la mi-exercice de l'investissement total diminué de l'amortissement, ce que l'on appelle aussi « base de tarification à la mi-exercice ». L'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat de l'entreprise, tout dépendant des changements de la composante capitaux propres approuvée pour la base de tarification à la mi-exercice et du taux de rendement des actions ordinaires.

Les entreprises de distribution de gaz naturel et de distribution d'électricité sont assujetties à une réglementation fondée sur le rendement (« RFR »). Selon la RFR, les produits sont déterminés suivant une formule qui ajuste les tarifs des clients pour tenir compte de l'inflation, déduction faite des gains de productivité estimés. L'AUC passe en revue les résultats des entreprises de services publics chaque année pour s'assurer que le taux de rendement des actions ordinaires s'inscrit dans une fourchette établie. Aux fins de ces calculs, l'AUC utilise la base de tarification à la mi-exercice. C'est pourquoi l'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice peut constituer un indicateur clé de l'évolution du résultat de l'entreprise, tout dépendant de la capacité de cette dernière à maintenir des coûts fondés sur les tarifs d'entrée approuvés et sur la formule qui ajuste les tarifs pour tenir compte de l'inflation et des gains de productivité.

**Base de tarification à la mi-exercice¹⁾ des entreprises
de services publics de l'Alberta
(en milliards de dollars)**



1) La base de tarification à la mi-exercice est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement de la base de tarification et des immobilisations corporelles et incorporelles » du présent rapport de gestion.

Réglementation fondée sur le rendement

Après la clôture de la deuxième génération de RFR (« RFR2 ») en 2022 et à la suite de la révision du coût des services pour une période d'un an en 2023, les entreprises de distribution de gaz naturel et de distribution d'électricité sont passées à une troisième génération de RFR (« RFR3 ») pour 2024 à 2028.

Le 4 octobre 2023, l'AUC a rendu sa décision concernant les paramètres de la RFR3 qui établissent les taux pour les services publics de distribution pour 2024 à 2028. L'AUC a approuvé le maintien du mécanisme de financement supplémentaire d'après les dépenses d'investissement réelles des cinq dernières années et la capacité de chercher du financement additionnel pour le capital qui respecte certains critères d'admissibilité. L'AUC a également présenté une nouvelle prime liée au facteur de productivité et un mécanisme de partage des bénéfices asymétrique à deux volets. L'AUC n'a pas inclus de mécanisme de report d'efficacité (« MRE ») à la RFR3, mais un MRE a été appliqué aux produits des activités ordinaires en 2023 et en 2024 pour la deuxième génération de RFR.

Troisième génération de RFR	
Période visée	De 2024 à 2028
Ajustement pour l'inflation (Facteur I)	Ajustement annuel selon les indices d'inflation (indice à pondération fixe et « IPC ») avec majoration
Ajustement pour la productivité (Facteur X)	0,40 % (compte tenu d'une prime liée au facteur de productivité de 0,3 %)
Coûts d'exploitation et d'entretien	D'après les demandes liées au coût des services pour 2023; multiplication par les facteurs I-X en fonction de la durée de RFR
Rendement des investissements dans les charges d'exploitation	Possibilité d'obtenir un rendement sur les solutions d'exploitation
Traitement du coût des immobilisations	- Recouvrement à même les tarifs d'entrée multipliés par les facteurs I-X et un facteur K (montant attribué par l'AUC pour les entrées d'immobilisations selon la RFR) fondé sur les dépenses en immobilisations historiques moyennes ajustées pour l'inflation pour la période 2018 2022. Le facteur K est calculé annuellement et ajusté pour tenir compte du coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») réel - Dépenses en immobilisations importantes hors du cours normal des activités, non engagées auparavant, requises par un tiers ou directement attribuables aux lois applicables en matière d'objectifs de carboneutralité, recouvrées selon un facteur K de « type I »
Rendement des capitaux propres (« RCP »)	- D'après la formule du coût générique du capital (« CGC ») (les résultats sont publiés chaque année en novembre) - Mécanisme de report d'efficacité (« MRE ») correspondant à + 0,5 % du RCP de la deuxième génération de RFR ajouté pour 2023 et 2024
Mécanisme de partage des bénéfices (« MPB »)	MPB asymétrique à deux volets - les entreprises de services publics conservent 100 % de la première tranche de bénéfice en excédent de 200 points de base le RCP autorisé; - la tranche suivante de 200 points de base est répartie selon une proportion de 60/40 entre les entreprises de services publics et les clients; et - toute tranche de bénéfice en excédent de 400 points de base est répartie selon une proportion de 20/80 entre les entreprises de services publics et les clients.
Révision	- 300 points de base par rapport au RCP approuvé pour deux exercices consécutifs ou +/- 500 points de base par rapport au RCP approuvé pour un exercice donné
RCP aux fins du calcul de la révision	2024 : D'après la formule du CGC, compte non tenu de l'incidence du MRE - De 2025 à 2028 : D'après la formule du CGC
Quantification et suivi de la rentabilité	Les entreprises de services publics doivent présenter annuellement à l'AUC un ensemble de mesures opérationnelles déterminées

FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE CONCERNANT ATCO ENERGY SYSTEMS

Questions courantes

Réouverture de la deuxième génération de réglementation fondée sur le rendement

En juin 2023, l'AUC a entamé un processus pour les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel, car celles-ci ont déclenché la clause de réouverture en 2022, soit la dernière année de la RFR2. La clause de réouverture de la RFR2 est déclenchée si le résultat d'une entreprise de services publics s'écarte de +/- 500 points de base du RCP approuvé sur un an ou de +/- 300 points de base sur deux ans de suite. Le 22 mai 2024, l'AUC a rendu sa décision et est passée à la deuxième étape du processus.

La société a déposé une demande de révision et de modification de la décision et soumis une demande de permission d'appeler auprès de la Cour d'appel de l'Alberta. Le 1^{er} août 2024, l'AUC a rejeté la demande de révision et de modification de la décision. La demande de permission d'appeler de la décision sur la première étape de la réouverture a été entendue le 31 octobre 2024 par la Cour d'appel de l'Alberta, qui a accordé la permission d'appeler le 10 décembre 2024. D'après les positions avancées dans ces documents, nous ne prévoyons aucune incidence sur le bénéfice par suite de la présente procédure.

ATCO Gas et ATCO Electric ont été les seules entreprises de services publics en Alberta à baisser leurs taux en 2023 en raison des gains d'efficacité transférés aux clients. Comme c'était le cas pour la première génération de RFR, l'augmentation des résultats pendant la deuxième génération de RFR découle directement de la réaction de la direction à l'incitatif à mettre en œuvre des mesures d'amélioration de l'efficacité.

Transport d'électricité

Formulaire de règlement d'ATCO Electric

Le 24 juin 2024, l'équipe responsable de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric ont déposé une demande conjointe visant l'approbation par l'AUC d'un règlement à l'amiable portant sur deux questions qu'ATCO Electric avait préalablement déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC. Ces questions passées, qui se rapportent à des exigences de déclaration pour deux points indépendants compris dans les demandes déposées en 2015 et en 2019, pour des projets construits entre 2012 et 2015, ont été identifiées à la suite d'une enquête interne approfondie appuyée par des tiers indépendants. Ces questions n'ont eu aucun effet significatif sur les tarifs des clients ou sur leurs factures.

Le 25 septembre 2024, l'AUC a rendu une décision approuvant le règlement à l'amiable tel qu'il avait été déposé, y compris les coûts associés comptabilisés au deuxième trimestre de 2024.

Transport de gaz naturel

Demande générale de hausse tarifaire pour les exercices 2024 à 2026

Le 31 juillet 2023, ATCO Pipelines a déposé une demande générale de hausse tarifaire pour les exercices 2024 à 2026. Un règlement à l'amiable négocié global a été conclu entre tous les intervenants participants en décembre 2023 et a été déposé auprès de l'AUC en janvier 2024. Le 27 mars 2024, l'AUC a rendu une décision, approuvant le règlement à l'amiable négocié pour 2024 et 2025 dans son entièreté, mais a limité la durée de l'approbation à deux ans.



PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires d'ATCO EnPower se sont chiffrés à 87 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en hausse de 2 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023. Ce recul s'explique principalement par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel.

Les produits des activités ordinaires d'ATCO EnPower se sont chiffrés à 313 M\$ pour l'exercice 2024, en baisse de 33 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de la baisse des produits refacturés par les entreprises de gaz naturel et des prix réalisés sur les actifs exposés aux marchés. La baisse des produits des activités ordinaires a été partiellement contrebalancée par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel, les produits des activités ordinaires provenant des actifs en énergie solaire mis en service en 2023 et l'augmentation de la production de la centrale hydroélectrique de Veracruz, au Mexique.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Production d'électricité ¹⁾	(1)	3	(4)	6	15	(9)
Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles ¹⁾	5	11	(6)	38	31	7
Total – ATCO EnPower ²⁾	4	14	(10)	44	46	(2)

1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté d'ATCO EnPower s'est établi à 4 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en baisse de 10 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable et un recouvrement non récurrent au quatrième trimestre de 2023, en partie contrebalancés par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel.

Le résultat ajusté d'ATCO EnPower s'est établi à 44 M\$ pour l'exercice 2024, en baisse de 2 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable et un recouvrement non récurrent au quatrième trimestre de 2023, en partie contrebalancés par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel, la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile et l'augmentation de la production de la centrale hydroélectrique de Veracruz, au Mexique.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises d'ATCO EnPower.

Production d'électricité

Les activités des entreprises à tarifs non réglementés comprennent la production d'électricité provenant de centrales solaires, de centrales à l'énergie éolienne et de centrales alimentées à l'hydroélectricité ainsi que de centrales de distribution au Canada, au Mexique et au Chili.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, le résultat ajusté de l'entreprise de production d'électricité a diminué de 4 M\$ et de 9 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de la réduction des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable, contrebalancée en partie par la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile et l'augmentation de la production de la centrale hydroélectrique de Veracruz, au Mexique.

Le tableau suivant compare le rendement du portefeuille d'énergie renouvelable d'ATCO EnPower au Canada pour les quatrième trimestres et les exercices 2024 et 2023.

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Part de capacité ^{1), 2)} (MW)	390	359	31	390	359	31
Disponibilité moyenne (%)	93	92	1	92	92	–
Production (MWh)	236 617	235 352	1 265	943 014	839 068	103 946
Éolien	211 898	207 422	4 476	726 503	709 498	17 005
Solaire ³⁾	21 409	23 485	(2 076)	167 338	60 599	106 739
Hydroélectrique	3 310	4 445	(1 135)	49 173	68 971	(19 798)
Capacité offerte sur le marché (%)	24	25	(1)	27	59	(32)
EAE (%)	76	75	1	73	41	32
Prix moyen réalisé (\$)	75	79	(4)	75	95	(20)

1) La part de capacité correspond au pourcentage de la capacité nominale détenue par ATCO EnPower, sauf pour les centrales solaires Barlow et Deerfoot, pour lesquelles elle est établie à 100 pour cent, car elles appartiennent à des filiales contrôlées.

2) La part de capacité a augmenté de 31 MW en raison de la hausse de capacité de 4 MW des centrales solaires Deerfoot et Barlow au troisième trimestre de 2024 et de la hausse de capacité de 23 MW du parc éolien Forty Mile au quatrième trimestre de 2024.

3) L'augmentation des activités liées à l'énergie solaire sur l'exercice découle des entrées en activité partielles et complètes qui ont eu lieu respectivement au deuxième et au quatrième trimestre de 2023.

La production totale du portefeuille d'énergie renouvelable a augmenté en 2024 grâce à la mise en exploitation commerciale complète des actifs en énergie solaire Barlow, Deerfoot et Empress au deuxième semestre de 2023, à la hausse de capacité de 4 MW des centrales solaires Deerfoot et Barlow au troisième trimestre de 2024 et à l'amélioration de la performance et de la disponibilité des installations éoliennes, incluant la hausse de capacité de 23 MW du parc éolien Forty Mile au quatrième trimestre de 2024. Cette hausse de la production a été contrebalancée par la baisse de la production hydroélectrique au premier semestre de 2024, notre centrale hydroélectrique dans le sud de l'Alberta ayant été affectée par la baisse des débits des réservoirs et des cours d'eau, qui sont à leur plus bas niveau en trente ans pour cette période de l'année en raison de la sécheresse.

Le facteur de capacité éolienne de l'Alberta s'est établi à un niveau de cinq à vingt pour cent plus bas que la moyenne quotidienne mobile sur cinq ans au premier trimestre et à la fin du quatrième trimestre de 2024, mais s'est amélioré pendant le reste de l'exercice. La production d'énergie éolienne au quatrième trimestre de 2024 a été supérieure à celle

de la période correspondante de 2023, en raison de l'amélioration de la disponibilité des actifs du parc éolien Forty Mile et de la hausse de la productivité du parc éolien d'Adelaide, qui ont été contrebalancées par la baisse de la capacité éolienne de l'Alberta à la deuxième moitié du trimestre en raison de la diminution des vents par rapport à la période correspondante de 2023. La production d'énergie solaire au quatrième trimestre de 2024 a été inférieure à celle de la période correspondante de 2023, principalement du fait des conditions météorologiques défavorables.

Le prix moyen réalisé lié au portefeuille d'énergie renouvelable a diminué, passant respectivement d'une moyenne de 79 \$ par MWh et de 95 \$ par MWh au quatrième trimestre et à l'exercice 2023 à une moyenne de 75 \$ par MWh au quatrième trimestre et à l'exercice 2024. La production du marché a diminué, car nous avons augmenté le pourcentage de la production visée par des contrats pendant la deuxième moitié de 2023 en raison de la baisse des prix du marché et avons avancé du financement de projets pour certains de nos actifs.

Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles

L'entreprise de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles offre des services non réglementés de stockage de gaz naturel, des services de stockage de liquides de gaz naturel et des services d'infrastructures hydrauliques industrielles en Alberta ainsi que des services énergétiques dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le résultat ajusté tiré des activités de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles s'est établi à 5 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en baisse de 6 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par un recouvrement non récurrent au quatrième trimestre de 2023, en partie contrebalancé par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel.

Le résultat ajusté tiré des activités de stockage et d'infrastructures hydrauliques industrielles s'est établi à 38 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 7 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Cette progression s'explique essentiellement par des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel, en partie contrebalancés par un recouvrement non récurrent au quatrième trimestre de 2023.

APERÇU DE 2024 POUR ATCO ENPOWER

Hausse de capacité du parc éolien Forty Mile

En décembre 2024, ATCO EnPower a complété avec succès les travaux de modernisation de la centrale éolienne Forty Mile pour accroître sa capacité de production de 202 MW à 225 MW.

Projet d'installation de production d'hydrogène du carrefour énergétique du centre industriel ATCO (« AH3 »)

ATCO EnPower demeure engagée dans le développement de l'hydrogène au centre industriel de l'Alberta et a signé une lettre d'intention avec Linde Canada inc. (« Linde »). ATCO EnPower et Linde collaborent avec d'autres parties pour assurer le développement et le succès commercial du projet AH3 et ont pour objectif d'entamer l'ingénierie de base en 2025 et de saisir les occasions d'écoulement au pays et à l'étranger. Ce projet a un grand potentiel d'approvisionnement en hydrogène pour les marchés national et internationaux, y compris pour le réseau gazier et pour les utilisateurs industriels, municipaux et commerciaux de services de transport en Alberta. Les parties continuent de travailler avec le soutien des gouvernements provincial et fédéral pour établir des politiques et des réglementations qui faciliteront les investissements dans le marché de l'hydrogène au Canada pour les occasions d'écoulement au pays et à l'étranger et continuent de travailler avec les Premières Nations, qui participent au développement du projet et qui détiennent une participation dans celui-ci.

Projet de locomotives à hydrogène de Canadien Pacifique Kansas City Limitée (« CPKC »)

En septembre 2024, ATCO EnPower a réussi à produire de l'hydrogène grâce à deux électrolyseurs de 1 MW, construits et mis en service à Edmonton et Calgary. Il s'agit d'un moment important pour le partenariat conclu entre ATCO EnPower et CPKC, qui avait été annoncé au deuxième trimestre de 2022 et qui vise la prestation de services d'ingénierie, de construction et d'exploitation pour deux installations de production d'hydrogène et de ravitaillement en hydrogène à Calgary et à Edmonton.

Gestion de la végétation du parc solaire par des moutons au projet solaire d'Empress

ATCO EnPower continue d'innover en adoptant une solution durable à bas prix pour la gestion de la végétation dans une réserve d'espèces sauvages névralgique : 450 moutons ont été déplacés vers la centrale solaire d'Empress et y resteront jusqu'à la mi-novembre afin de contenir la végétation du site en broutant. De plus, ATCO EnPower a enrichi la végétation

mise à la disposition des ovinés en plantant des espèces d'herbes et de légumes qui améliorent la qualité de leur nourriture en 2025. ATCO EnPower continuera d'utiliser des moutons pour gérer la végétation dans un avenir prévisible. Le projet solaire d'Empress a été entièrement mis en exploitation commerciale au quatrième trimestre de 2023 et fournit assez d'énergie renouvelable pour alimenter plus de 11 000 foyers.

Carrefour de séquestration du carbone Atlas

Le 26 juin 2024, ATCO EnPower, en partenariat avec Shell Canada Limited, a annoncé qu'une décision d'investissement finale avait été prise pour aller de l'avant avec la première phase du carrefour de stockage du carbone Atlas. La première phase du projet devrait être mise en service vers la fin de 2028, appuyée par les volumes de CO₂ provenant du projet de captage du carbone Polaris de Shell, et devrait avoir une capacité initiale de captage de 800 000 tonnes de CO₂ par année. Le carrefour de stockage du carbone en libre accès, un projet à phases multiples, est un jalon important dans l'engagement d'ATCO à promouvoir des produits et des services pouvant contribuer à l'objectif sociétal de réduction des émissions; il constitue la première étape des travaux d'ATCO EnPower en vue de créer une chaîne de valeur complète pour la mise en valeur de l'hydrogène – de la production et de la réduction des émissions de carbone au transport et à l'exportation. Le carrefour de stockage du carbone Atlas fait partie intégrante de la stratégie à long terme d'ATCO et de ses objectifs en matière de développement durable. Le carrefour sera situé à l'est d'Edmonton et pourra stocker les émissions provenant de la région du centre industriel de l'Alberta. Le développement futur du carrefour, qui est assujéti à des décisions d'investissement futures, augmentera davantage la capacité d'ATCO EnPower à fournir des produits et des services rentables alignés sur les besoins de nos clients et les objectifs sociétaux.



ATCO Australia

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires du secteur ATCO Australia se sont chiffrés à 61 M\$ et à 241 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en hausse de 3 M\$ et de 16 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2023, surtout du fait des produits des activités ordinaires tirés des travaux préliminaires réalisés dans le cadre du contrat lié au projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale d'ATCO Power Australia et de la hausse des tarifs d'ATCO Gas Australia.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
ATCO Gas Australia ¹⁾	6	8	(2)	47	62	(15)
ATCO Power Australia ¹⁾	(1)	1	(2)	1	(2)	3
Total – ATCO Australia ²⁾	5	9	(4)	48	60	(12)

1) Mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Le résultat ajusté d'ATCO Australia s'est établi à 5 M\$ et à 48 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en baisse de 4 M\$ et de 12 M\$ comparativement à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'effet de l'indexation du taux d'inflation sur la base de tarification dans ATCO Gas Australia. Le recul du résultat a été compensé en partie par l'augmentation des tarifs dans ATCO Gas Australia et par un profit réalisé par ATCO Power Australia sur la vente de participations dans un investissement stratégique au deuxième trimestre de 2024.

Les paragraphes qui suivent fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers des entreprises d'ATCO Australia.

ATCO Gas Australia

ATCO Gas Australia est un fournisseur réglementé de services de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs.

Le résultat ajusté d'ATCO Gas Australia s'est établi à 6 M\$ et à 47 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en baisse de 2 M\$ et de 15 M\$ comparativement à celui des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'effet de l'indexation du taux d'inflation sur la base de tarification et de la hausse des charges d'exploitation, facteurs compensés en partie par l'augmentation des tarifs.

En 2023, l'indexation du taux d'inflation en Australie reflétait une hypothèse d'inflation de 4 pour cent. L'indexation du taux d'inflation en Australie en 2024 reflète une hypothèse d'inflation de 2,6 pour cent.

ATCO Power Australia

ATCO Power Australia est le concepteur, le constructeur, le propriétaire et l'exploitant d'actifs d'infrastructure et d'énergie, y compris deux centrales électriques alimentées au gaz naturel : la centrale de Karratha, dans la région de Pilbara, en Australie-Occidentale, et la centrale d'Osborne, à Adélaïde, en Australie-Méridionale.

Le résultat ajusté d'ATCO Power Australia pour le quatrième trimestre de 2024 a diminué de 2 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de la hausse des coûts des projets au quatrième trimestre de 2024.

Le résultat ajusté d'ATCO Power Australia s'est établi à 1 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 3 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023. Cette hausse s'explique essentiellement par la baisse des coûts d'aménagement de projets et par un profit sur la vente de participations dans un investissement stratégique au deuxième trimestre de 2024.

APERÇU DE 2024 POUR ATCO AUSTRALIA

Plan d'embauche pour le projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale

Le 20 février 2025, soit après la clôture de l'exercice, le gouvernement de l'Australie a annoncé un programme fédéral et étatique pour soutenir la ville de Whyalla, l'Australie et son activité dans le secteur de la sidérurgie. Parallèlement, le report du plan d'embauche pour le projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale a été confirmé, en raison d'une réaffectation des ressources. ATCO Australia continue de travailler avec l'Office of Hydrogen Power South Australia pour évaluer l'incidence de ces décisions et les éventuelles mesures à prendre. Le projet d'hydrogène de l'Australie-Méridionale devait comprendre une installation de production d'hydrogène de 250 MW, une installation de production d'électricité à base d'hydrogène de 200 MW et une installation de stockage d'hydrogène. ATCO Australia demeure déterminée à développer l'hydrogène.

CADRES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT ATCO AUSTRALIA

Modèle d'affaires réglementé

Les activités d'ATCO Gas Australia sont réglementées par l'Economic Regulation Authority (« ERA ») d'Australie-Occidentale. ATCO Gas Australia exerce ses activités conformément à la réglementation fondée sur des incitatifs, selon laquelle l'ERA établit les prix pour une période de cinq ans permettant de dégager un rendement sur la base de tarification prévue, compte tenu de l'impôt, de l'amortissement de la base de tarification prévue et des charges d'exploitation prévues, d'après la capacité de traitement projetée. C'est pourquoi l'accroissement de la base de tarification peut constituer un indicateur clé de l'évolution du résultat de l'entreprise, tout dépendant de la capacité de cette dernière à maintenir les coûts à l'intérieur de prévisions établies. La base de tarification à la mi-exercice pour ATCO Gas Australia s'établissait à 1,3 G\$ en 2022, à 1,4 G\$ en 2023 et à 1,4 G\$ en 2024. La base de tarification à la mi-exercice est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour en savoir plus, se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement de la base de tarification et des immobilisations corporelles et incorporelles » du présent rapport de gestion.

Entente d'accès

En vertu de l'entente d'accès 5 (« EA5 »), qui couvre la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, ATCO Gas Australia a utilisé une méthode approuvée par l'ERA fondée sur un modèle de produits après impôt afin de déterminer les besoins en produits des activités ordinaires et les tarifs des clients. Cette méthode tient compte de l'incidence de l'inflation pour établir la base de tarification annuelle, ce qui se reflète dans les tarifs futurs des clients au moyen du recouvrement de la dotation aux amortissements. Les tarifs des clients sont ajustés chaque année par un mécanisme permettant d'aligner les tarifs approuvés en dollars réels sur l'inflation réelle.

L'ERA est tenue de publier un instrument de taux de rendement (l'« instrument ») qui présente la méthodologie et les paramètres utilisés pour déterminer le CMPC et le RCP s'appliquant à la période de l'entente d'accès (un RCP de 5,02 pour cent a été établi pour la période de l'EA5). L'ERA révisé et met à jour l'instrument tous les quatre ans. Le plus récent a été publié en décembre 2022. Cet instrument mis à jour s'applique à la période de l'entente d'accès 6 (« EA6 »), qui va du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Un RCP de 8,23 pour cent a été établi pour la période de l'EA6. De plus amples renseignements sur l'EA6 sont présentés ci-dessous à la rubrique « Faits récents d'ordre réglementaire ».

FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE POUR ATCO AUSTRALIA

Entente d'accès 6 (« EA6 »)

Le 8 novembre 2024, ATCO Gas Australia a reçu la décision définitive de l'ERA concernant l'EA6. ATCO Gas Australia avait initialement soumis l'EA6 le 1^{er} septembre 2023. Celle-ci détaillait les dépenses prévues pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029. Le projet de décision de l'ERA a été publié en avril 2024, et ATCO Gas Australia a soumis un plan révisé en juin 2024.

La décision définitive découle d'un processus réglementaire constructif et collaboratif. Dans sa décision, l'ERA approuve les prix du réseau de distribution de gaz d'ATCO Gas Australia pour les cinq prochaines années. La décision de l'ERA est soutenue par un programme de dépenses en immobilisations sur cinq ans, les prévisions des charges d'exploitation pour les cinq prochaines années et les perspectives en matière de demande établies en fonction de la capacité de traitement du réseau de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale, et comprenait une évaluation du programme de dépenses en immobilisations achevé sur la durée de l'EA5 visant à confirmer que les dépenses en immobilisations satisfont aux critères réglementaires. La décision établit également le taux de rendement pour la durée de l'EA6, soit un RCP de 8,23 pour cent, alors qu'il était établi à 5,02 pour cent dans l'entente d'accès précédente.

Les tarifs inclus dans la décision définitive concernant l'EA6 s'appliqueront pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Siège social et autres activités

Le secteur Siège social et autres activités comprend le siège social mondial, à Calgary, au Canada, ainsi que les charges au titre des dividendes sur les actions privilégiées et les charges de financement de CU Inc. et de Canadian Utilities.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Compte tenu des éliminations intersectorielles, les produits des activités ordinaires du secteur Siège social et autres activités se sont chiffrés à 5 M\$ et à 117 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, soit une baisse de 26 M\$ et de 140 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de l'apport moindre d'ATCOenergy, qui a été vendue à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024.

RÉSULTAT AJUSTÉ

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Siège social et autres activités ¹⁾	(11)	(11)	–	(77)	(81)	4

1) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Compte tenu des éliminations intersectorielles, le résultat ajusté du secteur Siège social et autres activités de Canadian Utilities pour le quatrième trimestre de 2024 était comparable à celui de la période correspondante de 2023.

Compte tenu des éliminations intersectorielles, le résultat ajusté du secteur Siège social et autres activités pour l'exercice 2024 a augmenté de 4 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2023, surtout en raison de la hausse des produits d'intérêts gagnés.

APERÇU DE 2024 POUR LE SECTEUR SIÈGE SOCIAL ET AUTRES ACTIVITÉS

Nominations à des postes de direction

Le 31 janvier 2025, soit après la clôture de l'exercice, Wayne Stensby, chef de l'exploitation d'ATCO Energy Systems, a pris sa retraite après une carrière impressionnante de 35 ans au sein d'ATCO dans différents pays. Bob Myles est devenu président et chef de l'exploitation de Canadian Utilities Limited le 1^{er} février 2025. Il était auparavant chef de l'exploitation d'ATCO EnPower.

Depuis le 1^{er} mars 2024, Katie Patrick, vice-présidente directrice et chef des finances et des placements d'ATCO, a pris plus de responsabilités et est devenue vice-présidente directrice et chef des finances de Canadian Utilities.

Le 1^{er} février 2025, elle est aussi devenue chef des finances et des placements de Canadian Utilities.

Vente d'ATCO Energy Ltd.

Au troisième trimestre de 2024, Canadian Utilities a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd. (ATCOenergy et Rümi) à sa société mère, ATCO, pour un prix de vente convenu de 85 M\$, ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$. Le prix de vente a été étayé par des attestations d'équité indépendantes. Depuis le 1^{er} août 2024, la société ne comptabilise plus ces actifs aux états de la situation financière, aux états du résultat et aux tableaux des flux de trésorerie des états financiers consolidés 2024.

DURABILITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au sein du groupe ATCO, nous équilibrons les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à court et à long terme en créant de la valeur pour nos clients, nos employés, nos actionnaires, nos partenaires autochtones et les collectivités. À titre de fournisseur de services essentiels dans diverses collectivités partout au monde, nous agissons de manière inclusive et responsable pour répondre aux besoins de la société d'aujourd'hui et des générations futures tout en assurant de façon constante et en toute sécurité des services fiables et abordables.

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ

Le rapport sur la durabilité de 2024 du groupe ATCO, qui sera publié en mai 2025, est axé sur les sujets d'importance suivants :

- Gouvernance et responsabilité d'entreprise – gouvernance d'entreprise, éthique des affaires, responsabilité à l'égard de la chaîne d'approvisionnement, relations gouvernementales et défense des intérêts politiques;
- Résilience et sécurité – préparation et réaction aux urgences, fiabilité et disponibilité des réseaux, cybersécurité, santé et sécurité publiques et sécurité et bien-être du personnel;
- Transition énergétique et environnement – transition énergétique et changements climatiques, émissions de gaz à effet de serre (« GES »), utilisation des terres et biodiversité;
- Personnes et partenaires – relations avec les Autochtones, occasions économiques et réconciliation, engagement et investissements communautaires, expérience client et satisfaction de la clientèle, développement du capital humain, rétention, recrutement, et diversité, équité et inclusion.

Notre rapport sur la durabilité est fondé sur les recommandations des normes IFRS de l'International Sustainability Standards Board (« ISSB »), qui comprennent les normes du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») et les recommandations sur la présentation d'informations liées aux changements climatiques du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »). Il tient aussi compte des normes internationales Global Reporting Initiative (« GRI »).

Le rapport sur la durabilité de 2023, des données sur les critères ESG, l'évaluation de nos enjeux importants et d'autres informations sont disponibles sur notre site Web à l'adresse www.canadianutilities.com.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Alors que nous nous efforçons de soutenir la transition énergétique et de contribuer aux objectifs de développement durable à long terme de la société, nous poursuivons nos initiatives visant à intégrer des combustibles moins polluants, des énergies renouvelables et le stockage d'énergie. Il s'agit notamment de trouver des façons de moderniser nos infrastructures énergétiques afin de tenir compte de sources d'énergie nouvelles et novatrices, ainsi que des façons de mieux utiliser l'énergie. Nous cherchons à réduire l'empreinte carbone de nos activités et permettons à nos clients de faire la transition vers des sources d'énergie à faibles émissions, tout en maintenant la sécurité, la fiabilité et l'abordabilité.

MISES À JOUR SUR LES POLITIQUES ET LA RÉGLEMENTATION

Nous collaborons de façon constructive avec tous les ordres de gouvernement pour préconiser l'adoption de politiques et de règlements habilitants et cerner les obstacles à l'adoption de solutions rentables à l'échelle de l'économie.

Nous participons à un grand nombre de discussions, et les exemples qui suivent illustrent comment nous concentrons nos efforts sur les politiques ou les règlements les plus pertinents pour nos projets existants ou prévus.

CANADA

Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne et Loi d'exécution du budget du gouvernement du Canada

Le 20 juin 2024, la *Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne* (projet de loi C-59) et la *Loi d'exécution du budget* (projet de loi C-69) ont reçu la sanction royale. Ces lois mettent en œuvre certaines mesures fiscales liées au revenu et aux impôts indirects du budget fédéral et certaines mesures de l'énoncé économique de l'automne.

Quelques points importants :

- **Crédits d'impôt à l'investissement (« CII ») dans l'économie propre** – s'appliquent aux dépenses admissibles pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (« CUSC »), les technologies propres et l'hydrogène propre.
- **Loi sur la concurrence (Canada)** – de nouvelles dispositions relatives à l'écoblanchiment (c.-à-d. des déclarations trompeuses sur les pratiques environnementales d'une société ou les avantages pour l'environnement associés à un produit) sont entrées en vigueur le 20 juin 2024 et un nouveau droit privé d'action prendra effet le 20 juin 2025. Aux termes des modifications, il incombe aux entreprises de prouver les déclarations qu'elles font, notamment qu'elles ont recours à une « méthodologie internationalement reconnue », qui n'est pas définie. Le Bureau de la concurrence a l'intention de publier la version finale des lignes directrices sur les déclarations et le droit privé d'action après une période de consultation qui prendra fin le 28 février 2025. Nous continuons d'évaluer l'incidence que ces modifications pourraient avoir sur nos futures publications et de chercher conseil à cet égard.
- **Restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (« RDEIF »)** – règles relatives à l'introduction d'une limitation additionnelle de la déduction des intérêts applicables aux années d'imposition ouvertes le 1^{er} octobre 2023 ou après cette date. Dans l'énoncé économique de l'automne de 2024 publié le 16 décembre 2024, il a été réitéré que les ensembles résidentiels construits spécialement pour la location et les entreprises réglementées de services publics d'énergie feraient exception.
- **Programme de garantie de prêts pour les Autochtones** – un programme de garanties de prêts qui prévoit 5 G\$ pour aider les collectivités autochtones à accéder aux capitaux et à surmonter les obstacles historiques à l'investissement en capitaux propres dans le secteur des ressources naturelles et les projets énergétiques.

Règlement sur l'électricité propre (« REP »)

Le 17 décembre 2024, le gouvernement du Canada a finalisé le REP, une composante importante de sa stratégie climatique, qui vise à atteindre un réseau électrique carboneutre et la carboneutralité à l'échelle de l'économie d'ici 2050. Principaux changements réglementaires et principales dispositions :

- **Limites d'émissions** : Le règlement adopte une approche ciblant les émissions absolues qui limite l'intensité des émissions, auparavant de 30 t/GWh, à 65 t/GWh par année avant 2050. Un groupe peut dépasser cette limite d'au plus 35 t/GWh s'il utilise des crédits compensatoires admissibles. Après 2050, la limite est réduite à 0 t/GWh, mais il sera possible d'utiliser des crédits compensatoires équivalant à maximum 42 t/GWh.
- **Mécanismes de conformité** : Un nouveau système d'unités de conformité récompense les groupes de production qui respectent les limites d'émissions. Les unités peuvent être mises en réserve pour les utiliser ultérieurement ou peuvent être échangées avec d'autres groupes. Cependant, aucune unité ne sera émise après 2049. Le système comprend des règles sur l'échange et la mise en commun d'unités dans les provinces.
- **Dates d'entrée en vigueur** : Le règlement s'appliquera à la plupart des groupes d'ici le 1^{er} janvier 2035, et certains groupes prévus (« en route ») auront jusqu'au 1^{er} janvier 2050 pour s'y conformer. Le règlement pourrait entrer en vigueur plus tard pour les groupes qui sont passés du charbon au gaz, en fonction des dates de mises en service et d'autres facteurs.
- **Mesures en cas d'urgence** : Le règlement simplifie les protocoles en cas d'urgence et permet aux exploitants de réseau électrique d'autoriser eux-mêmes le fonctionnement de groupes à fortes émissions pendant un maximum de 30 jours en cas d'urgence, alors qu'ils devaient auparavant obtenir l'approbation du ministère.

Tarification du carbone et systèmes de tarification fondés sur les émissions

Le 1^{er} avril 2024, le prix du carbone au Canada est passé de 65 \$ à 80 \$ la tonne. Le plan relatif aux changements climatiques du gouvernement du Canada propose une augmentation annuelle du prix du carbone de 15 \$ la tonne, portant ce prix à 170 \$ la tonne d'ici 2030.

Stratégie pour les bâtiments verts du gouvernement du Canada

Le 16 juillet 2024, le gouvernement du Canada a publié sa Stratégie canadienne pour les bâtiments verts (« SCBV »). Le document s'articule autour de trois priorités visant à faire progresser la décarbonation des bâtiments en se concentrant sur l'efficacité énergétique et l'abordabilité : i) accélérer les rénovations, ii) construire des bâtiments verts et abordables dès le départ et iii) façonner le secteur du bâtiment de l'avenir. Les mesures comprises dans le document se limitent au mazout de chauffage, et aucune cible pour le chauffage au gaz naturel et au propane n'est établie. Conformément à la SCBV, le gouvernement s'engage à mettre en place un cadre réglementaire qui permettra l'élimination progressive de l'installation de systèmes de chauffage au mazout dans les nouvelles constructions, et ce, dès 2028.

Prorogation du Parlement et annonce de la démission du premier ministre

Le 6 janvier 2025, la gouverneure générale a prorogé le Parlement jusqu'au 24 mars 2025 à la demande du premier ministre. La prorogation suspend les travaux du Parlement en mettant fin à la session en cours, mais diffère d'une dissolution, laquelle met fin au mandat du Parlement. La prorogation a pour effet de résilier tous les projets de loi qui n'ont pas encore reçu la sanction royale. Bien que les activités parlementaires sont interrompues, les membres du cabinet peuvent continuer à se rencontrer, les dépenses publiques habituelles suivent leur cours et le gouvernement peut prendre des décisions stratégiques. La nouvelle session parlementaire doit obligatoirement commencer avant le 31 mars 2025.

À la date de la prorogation, le premier ministre a annoncé qu'il démissionnerait de son poste de chef du Parti libéral du Canada et de premier ministre lorsque son parti aura élu un nouveau chef.

AUSTRALIE

Tarification du carbone et systèmes de tarification fondés sur les émissions

Le 20 novembre 2024, le gouvernement de l'Australie a mis à jour le seuil du mécanisme de protection du cadre National Greenhouse and Energy Reporting (« NGER »). Les émissions de nos réseaux de gaz naturel réglementés sont actuellement inférieures au seuil de 100 000 tonnes de CO₂e. Les émissions de nos entreprises de production d'électricité non réglementées sont inférieures à la moyenne du secteur et au seuil du mécanisme de protection. Si l'un ou l'autre des seuils devait changer, les installations devraient maintenir leurs émissions nettes à un niveau égal ou inférieur au seuil fixé par le Clean Energy Regulator ou utiliser des crédits carbone de l'Australie pour compenser leurs émissions.

Approbation des Australian Sustainability Reporting Standards

Le 20 septembre 2024, l'Australian Accounting Standards Board (« AASB ») a approuvé la norme AASB S1 *General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information* et la norme AASB S2 *Climate-related Disclosures*. L'application d'AASB S1 est volontaire, alors que celle d'AASB S2 est obligatoire. AASB S2 sera applicable aux entités assujetties à la *Corporations Act 2001* et exigera que celles-ci présentent des informations sur les risques et les occasions liés aux changements climatiques qui pourraient vraisemblablement avoir une incidence sur les flux de trésorerie de l'entité, son accès à du financement ou les coûts du capital à court, moyen et long terme. AASB S2 sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

ALBERTA

Restructuration du marché de l'énergie en Alberta

Le 11 mars 2024, le gouvernement de l'Alberta a demandé à l'AESO de restructurer le marché de l'énergie pour le réseau électrique de la province, en accordant la priorité à l'abordabilité, à la fiabilité et à la durabilité. Le 3 juillet 2024, il a aussi demandé à l'AESO qu'il améliore la conception technique du marché de l'énergie restructuré et a rendu sa décision concernant la future politique sur le transport de l'électricité.

Le 3 décembre 2024, le gouvernement de l'Alberta a fourni d'autres exigences pour le marché de l'énergie restructuré, dont des changements futurs à la planification du transport et à l'établissement des tarifs des exploitants de réseau autonomes. En 2025, le gouvernement présentera les modifications et outils législatifs nécessaires à la mise en œuvre de toutes les politiques concernant le marché et le transport.

Quelques-unes des décisions et instructions de juillet et de décembre 2024 sont présentées ci-après :

Politique sur le marché

- Mise sur pied d'un marché du lendemain obligatoire et autorisation que le prix de l'énergie soit déterminé par les offres stratégiques des intervenants du marché, tout en utilisant la limitation du marché pour limiter une emprise excessive sur ce dernier.
- Maintien d'un prix de l'électricité uniforme à l'échelle de la province.
- Obligation que le marché de l'énergie restructuré comprenne des composantes telles que la répartition économique soumise à restrictions pour la sécurité, des intervalles de règlement plus courts, l'examen des prix plancher et plafond, ainsi que l'optimisation collaborative de l'énergie et des services accessoires.
- Élaboration par l'AESO d'un mécanisme de gestion de la congestion basé sur le marché qui tient compte de ce qui est déjà disponible et de l'utilisation de la charge contrôlable et du stockage d'énergie.
- Participation de l'AESO à une initiative de l'Alberta Utilities Commission visant à instaurer un intervalle de règlement de 5 minutes pour la connexion des charges et des producteurs au réseau de transport et les interconnexions d'ici 2032 et pour toutes les charges d'ici 2040.

Politique sur le transport d'électricité

- Abandon de la norme actuelle de planification du transport sans congestion à la faveur d'une norme de planification du transport optimale.
- Affectation des nouveaux coûts d'infrastructure de transport et de tous les coûts des services accessoires en fonction des principes d'origine des coûts.
- Augmentation par l'AESO du potentiel (quantité maximale d'électricité pouvant être transportée de façon fiable) de l'interconnexion entre l'Alberta et la Saskatchewan, dans le cadre du remplacement en fin de vie de la station de conversion McNeil.
- Rétablissement par l'AESO de l'interconnexion entre l'Alberta et la Colombie-Britannique d'ici le 31 décembre 2026, et offre continue de services accessoires de haut niveau pour soutenir l'ensemble des flux d'importation de l'interconnexion entre ces deux provinces et de la ligne de raccordement Montana-Alberta.
- Élimination des exigences d'approvisionnement concurrentiel pour la modernisation et l'amélioration du potentiel des interconnexions.
- Recouvrement des pertes des lignes grâce à une moyenne à l'échelle du système à partir du 1^{er} janvier 2027.

Utilities Affordability Statutes Amendment Act (Alberta)

Le 22 avril 2024, le premier ministre de l'Alberta a annoncé des changements à l'option de tarif réglementé qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2025, notamment le changement de nom de l'option pour la « tarification de dernier recours ». La tarification de dernier recours correspond à un taux par défaut fixe sur deux ans, avec un plafond d'ajustement de 10 pour cent à la fin de chaque période de deux ans, et des marges pour risque sont greffées au taux.

Fin de la suspension des autorisations de projets en énergie renouvelable avec la mise à jour des directives de l'Alberta

Le 29 février 2024, la suspension des autorisations de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable, qui était en vigueur depuis août 2023, a pris fin. Parallèlement, le gouvernement de l'Alberta a publié sa mise à jour des directives sur l'élaboration de projets en énergie renouvelable. Ces directives traitent des enjeux liés à l'utilisation des terres agricoles, les zones tampons, les remises en état, l'incidence sur les paysages, les terres de la Couronne et les responsabilités des municipalités, enjeux qui ont été étudiés pendant la durée de la suspension.

AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Le tableau suivant présente un résumé financier des autres charges et produits consolidés pour les quatrième trimestres et les exercices 2024 et 2023. Ces montants sont présentés selon les IFRS. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte du calendrier des produits et des charges associés aux activités à tarifs réglementés ainsi que des autres éléments qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Charges d'exploitation	503	442	61	2 048	1 816	232
Dotation aux amortissements et pertes de valeur	181	211	(30)	711	725	(14)
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises	20	18	2	73	66	7
Charges financières, montant net	111	105	6	432	406	26
Charge d'impôt	39	46	(7)	133	198	(65)

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui s'entendent du total des frais et des charges après déduction de la dotation aux amortissements et des pertes de valeur, ont augmenté de 61 M\$ et de 232 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, comparativement à celles des périodes correspondantes de 2023. La hausse des charges d'exploitation s'explique essentiellement par l'augmentation des pertes latentes sur les instruments financiers dérivés d'ATCOenergy après sa vente à ATCO Ltd. au troisième trimestre de 2024 et par les coûts de restructuration engagés au deuxième et au quatrième trimestre de 2024. L'augmentation des coûts a été en partie contrebalancée par la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile dans ATCO EnPower et par la baisse des coûts de l'électricité pour les clients de détail découlant de la vente d'ATCOenergy.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR

La dotation aux amortissements et les pertes de valeur ont diminué de 30 M\$ et de 14 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 par rapport aux périodes correspondantes de 2023, surtout en raison de la comptabilisation d'une perte de valeur relativement à certains actifs au titre de logiciels au quatrième trimestre de 2023 et d'une perte de valeur de certaines centrales électriques qui ont été fermées et dont la valeur résiduelle pour l'entreprise de transport d'électricité est considérée comme nulle au deuxième trimestre de 2023. Ces baisses ont été en partie contrebalancées par les investissements en capital continus dans les entreprises de services publics réglementées et la mise en exploitation commerciale des projets solaires Barlow, Deerfoot et d'Empress en 2023.

RÉSULTAT TIRÉ DE LA PARTICIPATION DANS DES COENTREPRISES

Le résultat tiré de la participation dans des coentreprises se compose principalement des participations de Canadian Utilities dans des centrales électriques, dans les activités liées à l'électricité dans les Territoires du Nord-Ouest, dans Northland Utilities (NWT) (qui exerce ses activités sous le nom Naka Power Utilities (NWT)), dans Northland Utilities (Yellowknife) (qui exerce ses activités sous le nom Naka Power Utilities (Yellowknife)), dans les activités d'exploitation et d'entretien de LUMA Energy à Porto Rico et dans Strathcona Storage Limited Partnership, qui exploite des installations de stockage d'hydrocarbures au carrefour énergétique du centre industriel ATCO situé près de Fort Saskatchewan, en Alberta.

Le résultat tiré de la participation dans des coentreprises a été en hausse de 2 M\$ et de 7 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la diminution des charges d'exploitation et de la hausse des frais de gestion par suite des ajustements pour l'inflation dans LUMA Energy.

CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

Le montant net des charges financières a augmenté de 6 M\$ et de 26 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement du fait des charges d'intérêts plus élevées sur les titres de créance supplémentaires émis pour financer les investissements en capital en cours, contrebalancées en partie par l'accroissement des produits d'intérêts sur les placements en trésorerie.

CHARGE D'IMPÔT

L'impôt sur le résultat pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 a diminué de 7 M\$ et de 65 M\$ par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de la baisse du bénéfice avant impôt établi selon les IFRS, qui a été en partie contrebalancée par la perte non déductible liée à la vente d'ATCO Energy Ltd.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre situation financière est soutenue par notre portefeuille diversifié et structuré constitué d'entreprises réglementées et d'activités visées par des contrats à long terme. Nos stratégies commerciales ainsi que le financement de nos activités et de notre croissance future prévue s'appuient sur le maintien de notations de première qualité et l'accès aux marchés financiers à des taux concurrentiels. Les principales sources de financement sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les marchés boursiers. Les liquidités proviennent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sont soutenues par des niveaux appropriés de trésorerie et les facilités de crédit engagées disponibles.

NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations actuellement attribuées à Canadian Utilities, à CU Inc. et à ATCO Gas Australia Pty Ltd (« ATCO Gas Australia ») au 31 décembre 2024.

	DBRS	Fitch
Canadian Utilities		
Émetteur	A	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A	A-
Billets de trésorerie	R-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2	BBB
CU Inc.		
Émetteur	A (élevée)	A-
Titres de créance non garantis de premier rang	A (élevée)	A
Billets de trésorerie	R-1 (faible)	F2
Actions privilégiées	PFD-2 (élevée)	BBB+
S&P Global Ratings a attribué la notation d'émetteur et la notation de titres de créance non garantis de premier rang de BBB+, avec perspective stable, à ATCO Gas Australia ¹⁾ , une filiale de Canadian Utilities.		

1) ATCO Gas Australia est un fournisseur réglementé de services de distribution de gaz naturel en Australie-Occidentale qui dessert la grande région de Perth et les environs.

Le 20 février 2025, Fitch Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit de « A- », avec perspective stable, attribuée à Canadian Utilities et à CU Inc.

Le 21 mars 2024, S&P Global Ratings a confirmé la notation d'émetteur de crédit attribuée à ATCO Gas Australia, filiale de Canadian Utilities, soit « BBB+ », avec perspective stable.

Le 23 juillet 2024, DBRS Limited a confirmé la notation à long terme attribuée à CU Inc., filiale de Canadian Utilities, soit « A (élevée) », avec perspective stable.

Le 28 août 2024, DBRS Limited a confirmé la notation à long terme de la société, soit « A », avec perspective stable, attribuée à Canadian Utilities.

FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 31 décembre 2024, Canadian Utilities et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

(en millions de dollars)	Total	Utilisé	Disponible
Facilités engagées à long terme	2 739	1 030	1 709
Facilités non engagées	450	134	316
Total	3 189	1 164	2 025

Des facilités de crédit totales de 3 189 M\$, une tranche de 450 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée. Le solde de 2 739 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2026 et 2028, et pourraient être prorogées au gré des prêteurs.

Une tranche de 644 M\$ du montant de 1 164 M\$ prélevé sur les facilités de crédit se rapporte à ATCO Gas Australia. Les facilités de crédit engagées à long terme servent à répondre à tous les besoins d'ATCO Gas Australia en matière de financement par emprunt. La majeure partie du montant restant est liée au financement de l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable d'ATCO EnPower et à l'émission de lettres de crédit.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024, la société détenait un montant de (80) M\$ en trésorerie, en baisse de 287 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de 2023. Le tableau suivant montre les principales variations.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Situation de trésorerie au début de la période	173	417	(244)	207	698	(491)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :						
Activités d'exploitation	525	467	58	1 917	1 780	137
Activités d'investissement	(507)	(358)	(149)	(1 409)	(2 253)	844
Activités de financement	(268)	(320)	52	(790)	(19)	(771)
Écarts de conversion	(3)	1	(4)	(5)	1	(6)
Situation de trésorerie à la fin de la période	(80)	207	(287)	(80)	207	(287)

La société détenait un montant de 173 M\$ et de 207 M\$ en trésorerie à l'ouverture du quatrième trimestre et de l'exercice 2024, soit une baisse de 244 M\$ et de 491 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de placements d'un montant de 190 M\$ dans des titres négociables effectués en février 2023 et du financement de projets d'investissement.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 525 M\$ et à 1 917 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, en hausse de 58 M\$ et de 137 M\$ par rapport à ceux des périodes correspondantes de 2023, principalement en raison de l'accroissement de la base de tarification, de la hausse du rendement sur la base de tarification et du calendrier de certains produits des activités ordinaires et de certaines charges d'ATCO Energy Systems, en partie contrebalancés par les coûts de restructuration engagés en 2024 et la diminution des apports de clients.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 507 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en hausse de 149 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison de l'augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients d'ATCO Energy Systems, ainsi qu'en raison des projets d'aménagement en cours d'ATCO EnPower, facteurs ayant été contrebalancés en partie par le calendrier de règlement des dettes d'exploitation liées à l'acquisition en 2023 du portefeuille d'énergie renouvelable.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 1 409 M\$ pour l'exercice 2024, en baisse de 844 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, essentiellement du fait de l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable en 2023 et des placements réalisés en 2023 dans des titres négociables.

Un rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations ainsi que des informations sur les titres négociables sont présentés ci-après.

Flux de trésorerie affectés aux investissements en capital ¹⁾ et aux dépenses en immobilisations

Le tableau suivant présente les investissements en capital et les dépenses en immobilisations pour les quatrième trimestres et les exercices 2024 et 2023.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
ATCO Energy Systems						
Électricité	269	180	89	761	630	131
Gaz naturel	202	155	47	638	500	138
	471	335	136	1 399	1 130	269
ATCO EnPower	51	34	17	104	139	(35)
ATCO Australia	26	23	3	89	83	6
Siège social et autres activités de CU	11	2	9	19	8	11
Total des dépenses en immobilisations pour Canadian Utilities ^{1), 2)}	559	394	165	1 611	1 360	251
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises						
ATCO Energy Systems						
Électricité	1	4	(3)	4	6	(2)
ATCO EnPower	1	3	(2)	3	7	(4)
Regroupement d'entreprises						
ATCO EnPower	–	–	–	–	691	(691)
Siège social et autres activités de CU	–	–	–	4	–	4
Total des investissements en capital pour Canadian Utilities ³⁾	561	401	160	1 622	2 064	(442)

1) Compte tenu des intérêts incorporés au coût de l'actif pendant la construction de 4 M\$ et de 16 M\$ (6 M\$ et 21 M\$ en 2023) pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 et des entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles.

2) Comprend des dépenses en immobilisations de 27 M\$ et de 108 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 (10 M\$ et 127 M\$ en 2023), principalement dans ATCO Energy Systems, qui ont été financées par les apports de clients et les subventions gouvernementales.

3) Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

Les investissements en capital se sont chiffrés à 561 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en hausse de 160 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison d'une augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance pour de nouveaux clients des entreprises de services publics réglementées, dont le projet Transfert du Centre-Est vers l'extérieur mené par l'entreprise de transport d'électricité et le carrefour de stockage du carbone Atlas d'ATCO EnPower.

Les investissements en capital se sont chiffrés à 1 622 M\$ pour l'exercice 2024, soit une baisse de 442 M\$ par rapport à ceux de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'acquisition, en janvier 2023, du portefeuille d'énergie renouvelable, qui a été en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses liées aux mises à niveau continues des systèmes et aux projets de croissance des entreprises de services publics réglementées et d'ATCO EnPower mentionnés précédemment.

Les dépenses en immobilisations se sont chiffrées à 559 M\$ et à 1 611 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, soit une hausse de 165 M\$ et de 251 M\$ par rapport aux périodes correspondantes de 2023, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs énumérés plus haut, sauf en ce qui concerne l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable dans le secteur ATCO EnPower. Les regroupements d'entreprises sont exclus des dépenses en immobilisations.

Titres négociables

En février 2023, la société a investi des liquidités excédentaires de 190 M\$ dans un portefeuille diversifié de titres négociables, dans le but d'obtenir des rendements concurrentiels et de maintenir un niveau élevé de liquidités. Les titres négociables de la société sont gérés activement par un gestionnaire de placements externe, et la majorité des placements sont très liquides et rachetables dans les sept jours ouvrables.

1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations » du présent rapport de gestion.

Les placements dans des titres négociables sont évalués à la juste valeur. Les profits réalisés comptabilisés pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 représentent essentiellement des produits d'intérêts reçus de 3 M\$ et de 10 M\$ (3 M\$ et 7 M\$ en 2023). Les profits latents, qui représentent des fluctuations périodiques temporaires liées à l'évaluation de la juste valeur de 4 M\$ et de 12 M\$ (5 M\$ et 3 M\$ en 2023) pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, ont été comptabilisés dans les autres coûts et charges.

Activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 268 M\$ pour le quatrième trimestre de 2024, en baisse de 52 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, principalement en raison du remboursement net des titres de créance plus élevé au quatrième trimestre de 2023.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont chiffrés à 790 M\$ pour l'exercice 2024, en hausse de 771 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2023, essentiellement du fait du financement requis pour l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable en janvier 2023.

Les informations concernant les activités de financement sont résumées ci-après.

Émission de débentures

Le 11 septembre 2024, CU Inc., filiale de Canadian Utilities, a émis des débentures de 30 ans à 4,664 pour cent d'un montant de 410 M\$. Le produit de cette émission sert à financer les dépenses en immobilisations, à rembourser la dette existante et à d'autres fins générales.

Autres émissions de titres de créance

Le 27 juin 2024, Canadian Utilities, par l'intermédiaire de sa filiale entièrement détenue, ATCO Gas Australia, a refinancé sa facilité de crédit renouvelable non garantie (tranche A) de 350 M\$ de dollars australiens (l'équivalent de 318 M\$ de dollars canadiens) au taux de référence des swaps d'acceptations bancaires majoré d'une marge applicable, reportant l'échéance de la facilité de crédit du 4 août 2024 au 27 juin 2027. Le montant disponible aux termes de la facilité a également augmenté de 50 M\$ de dollars australiens (l'équivalent de 45 M\$ de dollars canadiens) pour s'établir à 400 M\$ de dollars australiens (l'équivalent de 363 M\$ de dollars canadiens). Le taux d'intérêt de référence variable des swaps d'acceptations bancaires est couvert jusqu'au 31 décembre 2029 par un swap de taux d'intérêt qui fixe le taux d'intérêt à 4,61 pour cent.

Le 3 juillet 2024, Canadian Utilities, par l'intermédiaire de sa filiale entièrement détenue, Achernar Limited Partnership, a obtenu une facilité de crédit à terme non renouvelable de 42 M\$ auprès d'un prêteur bancaire. Le produit tiré de cette émission a servi à rembourser la dette existante contractée pour financer les investissements en capital de notre portefeuille d'énergie renouvelable. L'emprunt est amorti sur une période de 11,75 ans, conformément à la durée de l'EAE d'Empress et est garanti par les actifs de l'emprunteur. Pour atténuer le risque de taux d'intérêt variable, Achernar Limited Partnership a conclu un swap de taux d'intérêt qui fixe le taux d'intérêt à 5,8589 pour cent, ce qui comprend la marge applicable.

Remboursements de débentures

Le 6 mars 2024, CU Inc., filiale de Canadian Utilities, a remboursé des débentures à 6,215 pour cent d'un montant de 120 M\$, qui étaient arrivées à échéance.

Dividendes et actions ordinaires

Depuis 1972, nous avons augmenté le dividende sur nos actions ordinaires tous les ans, soit un historique de 53 ans. Les dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B ont totalisé 124 M\$ et 473 M\$ pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024.

Le 9 janvier 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 45,77 cents par action au premier trimestre. Les dividendes sont versés au gré du conseil d'administration, en fonction de notre situation financière et d'autres facteurs.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Nous croyons que le cours de nos actions de catégorie A peut, à l'occasion, ne pas refléter pleinement la valeur de notre entreprise, et que le rachat d'actions de catégorie A représente une utilisation souhaitable de nos fonds disponibles. Le rachat d'actions de catégorie A, à des prix appropriés, aidera aussi à réduire la dilution résultant de l'exercice d'options sur actions.

Le 7 septembre 2023, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter un maximum de 2 018 434 actions de catégorie A en circulation. L'offre a pris fin le 6 septembre 2024. Aucune action n'a été rachetée.

Le 9 septembre 2024, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter un maximum de 2 049 604 actions de catégorie A en circulation. Cette offre prendra fin le 8 septembre 2025. Aucune action n'a été rachetée jusqu'à maintenant.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)

En date du 11 juillet 2024, Canadian Utilities a suspendu le RRD. Du 1^{er} janvier 2024 au 11 juillet 2024, Canadian Utilities a émis 631 759 actions de catégorie A aux termes du RRD, par suite du réinvestissement de dividendes de 19 M\$.

Prospectus préalable de base – Canadian Utilities

Le 14 septembre 2023, Canadian Utilities a déposé un prospectus préalable de base lui permettant d'émettre des actions de catégorie A sans droit de vote, des actions privilégiées et des titres de créance sur la durée de 25 mois du prospectus. Au 25 février 2025, aucun titre n'avait été émis en vertu du prospectus.

Besoins en trésorerie

Le tableau suivant présente les obligations financières contractuelles et les autres engagements de la société pour les cinq prochains exercices et par la suite.

(en millions de dollars)	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et par la suite
Passifs financiers ¹⁾						
Dettes d'exploitation et charges à payer	814	–	–	–	–	–
Dette à long terme :						
Capital	74	665	423	152	29	9 523
Charge d'intérêts ²⁾	479	465	428	414	411	6 931
Dérivés ³⁾	1	1	1	1	1	1
	1 368	1 131	852	567	441	16 455
Engagements ¹⁾						
Obligations d'achat :						
Contrats d'exploitation et d'entretien	428	381	409	468	404	187
Dépenses en immobilisations	684	33	3	–	–	–
Autres	23	6	6	6	6	6
	1 135	420	418	474	410	193
Total	2 503	1 551	1 270	1 041	851	16 648

1) Se reporter aux notes 22 (« Gestion des risques ») et 31 (« Engagements ») des états financiers consolidés 2024 pour des informations complémentaires.

2) Les paiements d'intérêts sur la dette à taux variable ont été estimés au moyen des taux en vigueur au 31 décembre 2024. Les paiements d'intérêts sur la dette faisant l'objet d'une couverture ont été estimés au moyen des taux couverts.

3) Les paiements liés aux dérivés en cours ont été estimés selon les taux de change et les prix des marchandises en vigueur au 31 décembre 2024.

CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Canadian Utilities se composent d'actions de catégorie A et de catégorie B.

Au 25 février 2025, 204 968 487 actions de catégorie A et 66 598 854 actions de catégorie B de la société étaient en circulation, et des options visant l'achat de 2 985 350 actions de catégorie A de la société étaient en cours.

ACTIONS DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE ET ACTIONS ORDINAIRES DE CATÉGORIE B

Les porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B sont en droit de se partager également, sur une base par action, tous les dividendes déclarés par la société relatifs à ces catégories d'actions ainsi que l'actif résiduel de la société au moment de sa dissolution. Les porteurs d'actions de catégorie B sont en droit de voter et d'échanger en tout temps chaque action qu'ils détiennent contre une action de catégorie A.

Advenant une offre publique d'achat des actions de catégorie B qui ferait en sorte que l'initiateur détiendrait plus de 50 pour cent des actions de catégorie B en circulation (à l'exclusion de toute action de catégorie B acquise à la

conversion d'actions de catégorie A), les porteurs d'actions de catégorie A seraient en droit, pour la durée de l'offre, d'échanger leurs actions de catégorie A contre des actions de catégorie B et de remettre ces actions de catégorie B acquises conformément à l'offre publique d'achat. Le droit d'échanger et de remettre des actions est assujéti à l'exécution de l'offre publique d'achat.

De plus, les porteurs d'actions de catégorie A sont en droit d'échanger leurs actions contre des actions de catégorie B si ATCO Ltd., l'actionnaire contrôlant de la société, cesse de détenir ou de contrôler, directement ou indirectement, plus de 10 000 000 des actions de catégorie B émises et en circulation. Dans tous les cas, chaque action de catégorie A est échangeable contre une action de catégorie B, sous réserve d'une modification du ratio d'échange dans certaines situations, comme un fractionnement d'actions ou une émission de droits de souscription d'actions.

Des 12 800 000 actions de catégorie A pouvant être émises à l'exercice d'options dans le cadre du régime d'options sur actions de la société, 9 603 250 actions de catégorie A pouvaient être émises au 31 décembre 2024. Les options peuvent être attribuées aux dirigeants et aux employés clés de la société et de ses filiales à un prix d'exercice égal à la moyenne pondérée du cours des actions à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours ouvrables précédant immédiatement la date d'attribution. Les modalités d'acquisition des droits ainsi que la période d'exercice (qui ne peut dépasser 10 ans) sont déterminées au moment de l'attribution.

INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente les informations financières des huit trimestres clos du 31 mars 2023 au 31 décembre 2024.

(en millions de dollars, sauf les données par action)	T1 2024	T2 2024	T3 2024	T4 2024
Produits des activités ordinaires	1 091	860	810	981
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	242	62	12	164
Bénéfice (perte) attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	223	43	(8)	145
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,82	0,16	(0,03)	0,53
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	0,82	0,16	(0,03)	0,53
Résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars) ¹⁾	0,83	0,43	0,38	0,74
Résultat ajusté ²⁾				
ATCO Energy Systems ²⁾	221	112	94	205
ATCO EnPower ²⁾	8	18	14	4
ATCO Australia ²⁾	11	17	15	5
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles ²⁾	(15)	(30)	(21)	(11)
Total du résultat ajusté ²⁾	225	117	102	203

(en millions de dollars, sauf les données par action)	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023
Produits des activités ordinaires	1 131	879	812	974
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	292	105	125	185
Bénéfice attribuable aux actions de catégorie A et de catégorie B	273	86	105	166
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	1,01	0,32	0,39	0,61
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars)	1,01	0,32	0,39	0,61
Résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B (en dollars) ¹⁾	0,81	0,37	0,32	0,71
Résultat ajusté ²⁾				
ATCO Energy Systems ²⁾	207	98	86	180
ATCO EnPower ²⁾	15	8	9	14
ATCO Australia ²⁾	16	17	18	9
Siège social et autres activités et éliminations intersectorielles ²⁾	(21)	(23)	(26)	(11)
Total du résultat ajusté ²⁾	217	100	87	192

1) Ratio non conforme aux PCGR. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

2) Total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

Les résultats financiers des huit derniers trimestres reflètent le moment où sont rendues les décisions d'ordre réglementaire concernant les services publics et la nature saisonnière de la demande d'électricité et de gaz naturel.

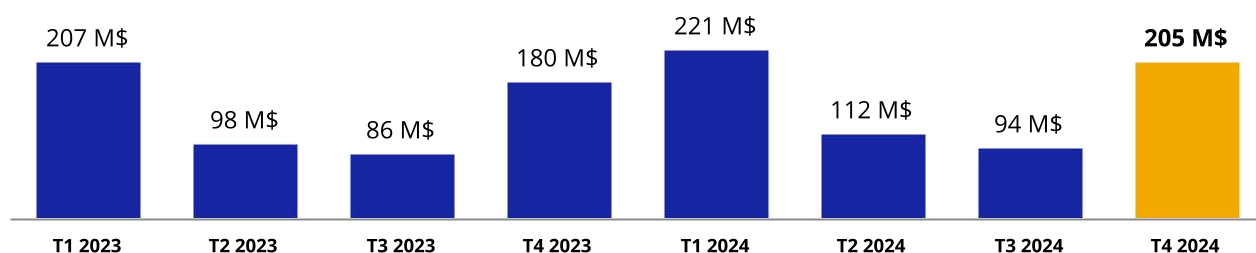
ATCO ENERGY SYSTEMS ¹⁾

Le résultat ajusté pour le premier trimestre de 2024 a été plus élevé que celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de la hausse du RCP ainsi que de la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale. La hausse du résultat a été contrebalancée en partie par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2024 à 2025, qui comprenait des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.

Le résultat ajusté pour le deuxième trimestre de 2024 a été plus élevé que celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification, de l'augmentation du RCP, des décisions relatives aux demandes de report pour les exercices 2018 à 2021 rendues par l'AUC en 2023, qui ont rejeté les demandes de l'entreprise de transport d'électricité pour le recouvrement des rendements perdus dans le cadre de certains projets annulés, et de la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale. La hausse du résultat a été contrebalancée en partie par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2024 à 2025, qui comprenait des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.

Le résultat ajusté pour le troisième trimestre de 2024 a été plus élevé que celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de la hausse du RCP ainsi que de la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale. La hausse du résultat a été contrebalancée en partie par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023 et par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2024 à 2025, qui comprenait des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.

Le résultat ajusté pour le quatrième trimestre de 2024 a été plus élevé que celui de la période correspondante de 2023, essentiellement en raison de l'accroissement de la base de tarification et de la hausse du RCP ainsi que de la diminution des charges d'exploitation pour les activités liées à l'électricité à l'échelle internationale. La hausse du résultat a été contrebalancée en partie par les ajustements d'impôts comptabilisés par l'entreprise de distribution d'électricité aux deux derniers trimestres de 2023 et par l'incidence de la demande générale de hausse tarifaire de l'entreprise de transport de gaz naturel pour 2024 à 2025, qui comprenait des économies de coûts réalisées au cours des périodes antérieures, transférées aux clients.



1) Le résultat ajusté lié à ATCO Energy Systems est un total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

ATCO ENPOWER ¹⁾

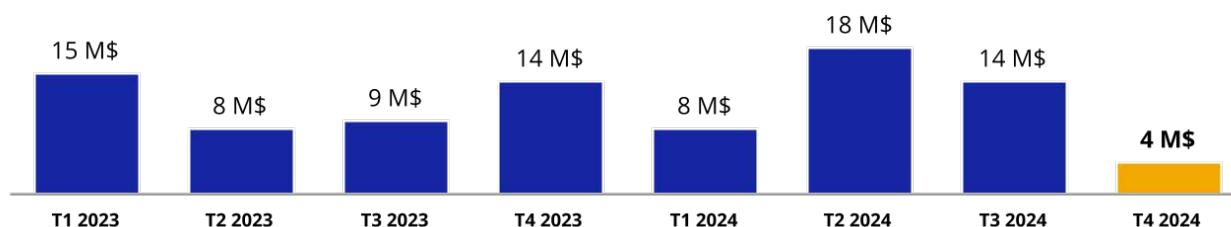
Le résultat ajusté pour le premier trimestre de 2024 a été inférieur à celui de la période correspondante de 2023. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des prix de capture au parc éolien Forty Mile, en partie contrebalancée par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel.

Le résultat ajusté pour le deuxième trimestre de 2024 a été plus élevé que celui de la période correspondante de 2023, principalement en raison de la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au parc éolien Forty Mile et des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel, en partie contrebalancés par la baisse des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable.

Le résultat ajusté pour le troisième trimestre de 2024 a été supérieur à celui de la période correspondante de 2023, principalement en raison de la comptabilisation d'une compensation liée aux garanties de disponibilité des turbines au

parc éolien Forty Mile et des écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel, en partie contrebalancés par la baisse des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable.

Le résultat ajusté pour le quatrième trimestre de 2024 a été inférieur à celui de la période correspondante de 2023. Ce recul s'explique essentiellement par la baisse des prix réalisés par les centrales de production d'énergie renouvelable et un recouvrement non récurrent au quatrième trimestre de 2023, en partie contrebalancés par les écarts de prix saisonniers plus importants dans les services de stockage de gaz naturel.



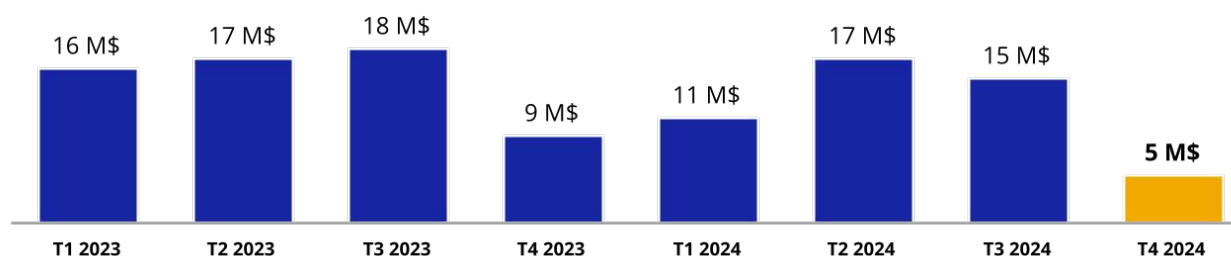
1) Le résultat ajusté lié à ATCO EnPower est un total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

ATCO Australia ¹⁾

Le résultat ajusté pour le premier trimestre de 2024 a été inférieur à celui de la période correspondante de 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par l'effet de l'indexation du taux d'inflation sur la base de tarification et par la hausse des coûts des projets dans ATCO Gas Australia, en partie contrebalancés par l'augmentation des tarifs et des volumes du réseau dans ATCO Gas Australia ainsi que par la hausse des coûts d'aménagement de projets d'ATCO Power Australia en 2023.

Le résultat ajusté pour le deuxième trimestre de 2024 a été comparable à celui de la période correspondante de 2023.

Le résultat ajusté pour le troisième et le quatrième trimestre de 2024 a été inférieur à celui des périodes correspondantes de 2023. Cette baisse s'explique essentiellement par l'effet de l'indexation du taux d'inflation sur la base de tarification dans ATCO Gas Australia, en partie contrebalancé par l'augmentation des tarifs dans ATCO Gas Australia.



1) Le résultat ajusté lié à ATCO Australia est un total des mesures sectorielles. Se reporter aux rubriques « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » et « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du présent rapport de gestion.

BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société tient compte des ajustements temporels liés aux activités à tarifs réglementés et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. Il reflète également les profits et les pertes non récurrents, les pertes de valeur et d'autres éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante qui ont été comptabilisés à divers moments au cours des huit derniers trimestres. Ces éléments ont été exclus du résultat ajusté et sont décrits ci-dessous :

- Au premier trimestre de 2023, la société a comptabilisé des frais juridiques et autres coûts de 9 M\$ (après impôt) dans le cadre de la résiliation anticipée des accords-cadres de services de Wipro pour la prestation de services gérés de technologie de l'information (TI). Le litige a été réglé le 26 février 2023.
- Au deuxième trimestre de 2023, la société a comptabilisé une perte de valeur de 8 M\$ (après impôt) relativement à certaines centrales électriques de l'entreprise de transport d'électricité. Ces centrales ont été fermées puisque leur valeur résiduelle a été considérée comme nulle.

- Au quatrième trimestre de 2023, la société a comptabilisé une perte de valeur de 36 M\$ (après impôt) se rapportant principalement à certains actifs au titre de logiciels qu'elle ne devrait pas utiliser.
- Au deuxième et au quatrième trimestre de 2024, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 36 M\$ (après impôt) et de 7 M\$ (après impôt), respectivement, se rapportant principalement aux réductions de personnel et aux indemnités de départ connexes.
- Au deuxième trimestre de 2024, la société a comptabilisé une réduction de 8 M\$ (après impôt) du résultat liée à une décision de mise en application de l'AUC au sujet de deux questions passées que l'entreprise de transport d'électricité avait déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC.
- Au troisième trimestre de 2024, la société a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd. à ATCO Ltd., ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$.

RISQUES COMMERCIAUX ET GESTION DES RISQUES

Il incombe au conseil d'administration de la société de comprendre les principaux risques associés aux activités qu'exerce la société. Le conseil d'administration cherche à atteindre un équilibre prudent entre les risques courus et le rendement éventuel pour les actionnaires et confirme que des contrôles adéquats sont en place pour suivre et gérer efficacement ces risques en vue de la viabilité à long terme de la société.

Le conseil a constitué un comité de l'audit et des risques, qui passe en revue les risques importants associés au rendement futur et à la croissance. Il incombe à ce comité de confirmer que la direction a mis en place des mesures pour gérer de façon appropriée les risques décelés.

Nous avons mis en place un processus de gestion des risques d'entreprise qui nous permet de déceler et d'évaluer les risques sur les plans de la gravité des répercussions et de la probabilité de survenance. Les seuils de signification sont passés en revue annuellement par le comité de l'audit et des risques. Les risques non financiers pouvant avoir une incidence sur la sécurité des employés, des clients ou du public en général, et les risques d'atteinte à la réputation sont également évalués. De plus amples renseignements à l'égard des risques commerciaux, tant financiers que d'exploitation, et de notre approche de gestion des risques sont présentés ci-après.

RISQUES FINANCIERS

Réalisation des projets/investissements en capital

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les multiples projets de croissance faisant partie de la stratégie de croissance de la société pourraient nuire à la capacité de la société de livrer des projets en respectant le calendrier et le budget. Cette situation pourrait entraîner des répercussions financières et des occasions manquées. Une mauvaise gestion des projets pourrait faire en sorte que les livrables des projets ne soient pas réalisés ou exécutés comme prévu, ce qui pourrait entraîner une perte de confiance du marché et des occasions manquées.

La société fait face aux risques normaux associés aux grands projets d'investissement, notamment le risque d'annulation, de retard et de dépassement des coûts. Au chapitre des investissements dans la transition énergétique, la société fait face à des risques supplémentaires, notamment quant à l'incertitude des politiques, au rythme de la transition énergétique, au risque lié aux prix des marchandises et aux attributs environnementaux ainsi qu'au risque climatique.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société s'efforce d'atténuer les risques de retard et de dépassement de coûts au moyen d'une planification soignée de la faisabilité des projets, des processus d'élaboration et de gestion, de pratiques fiables en matière d'approvisionnement et de la conclusion de contrats à prix fixe, lorsqu'elle le peut.

Les investissements en capital prévus d'ATCO Gas Australia sont approuvés par l'autorité de réglementation. Les investissements en capital prévus des entreprises de services publics de l'Alberta s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses importantes, dont les suivantes : les projets déterminés par l'AESO iront de l'avant comme prévu actuellement; les autres investissements en capital prévus sont nécessaires pour maintenir un service sûr et fiable et pour répondre à la croissance prévue dans les zones desservies par les entreprises de services publics de l'Alberta; l'approbation des projets d'investissement par les autorités de réglementation peut être obtenue en temps voulu; et la société conservera un accès continu aux financements sur les marchés financiers.

La société réduit les risques associés à l'incertitude des politiques, au rythme de la transition énergétique, aux risques liés aux prix des marchandises et des attributs environnementaux ainsi qu'aux risques climatiques en tirant parti de ses avantages concurrentiels et en attribuant une responsabilité et un leadership clairs pour l'exécution et la réalisation des investissements en capital. Les investissements en capital prévus pour ATCO EnPower sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses importantes, dont les suivantes : une approche diversifiée du développement des affaires axée sur plusieurs piliers (stockage d'énergie, combustibles propres et énergies renouvelables) et le développement dans les secteurs qui présentent la plus grande faisabilité économique; l'assurance que les actifs à long terme sont associés à des accords de prise en charge appropriés avec des contreparties de premier ordre; la poursuite de projets sur des marchés où les fondamentaux et les avantages concurrentiels de la société sont gage de succès ainsi que l'exécution par la société ou la collaboration avec des entreprises et des partenaires d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour veiller à ce que les activités de construction soient réalisées par des parties ayant les compétences nécessaires pour assurer la réalisation réussie des projets. La société estime que ces hypothèses sont raisonnables.

Prix des marchandises

DESCRIPTION ET CONTEXTE

L'installation de stockage de gaz naturel d'ATCO EnPower, à Carbon, dans le carrefour en Alberta, et l'installation de stockage de gaz naturel en Alberta située près d'Edson sont exposées à des risques relatifs aux différentiels de prix liés au stockage. La croissance des activités liées à l'électricité renouvelable d'ATCO EnPower a fait augmenter l'exposition aux marchés de l'électricité et des crédits environnementaux.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Dans la conduite de ses activités, la société peut recourir à divers instruments, dont des contrats à terme avec livraison physique, des swaps, des ententes d'achat d'électricité et des contrats de services de stockage, pour gérer les risques découlant des fluctuations des prix des marchandises.

Financement

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le risque de financement de la société se rapporte à la volatilité des prix et à la disponibilité du financement externe requis pour financer le programme de dépenses en immobilisations de la société et refinancer les dettes existantes à leur échéance. Le risque de financement est directement influencé par le marché. En fonction de l'évolution de la conjoncture des marchés financiers, ces facteurs de risque sont susceptibles d'influer sur la disponibilité des capitaux et sur les coûts de financement qui s'y rattachent.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Pour atténuer ce risque, la société gère la structure de son capital de manière à maintenir des notations élevées de premier ordre qui lui assurent un accès continu aux marchés financiers. La société juge également prudent de conserver des liquidités suffisantes pour financer ses besoins en trésorerie pour environ un exercice afin de maintenir une grande marge de manœuvre financière. Ces liquidités proviennent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sont soutenues par des niveaux appropriés de trésorerie et les facilités de crédit engagées. Elles donnent une marge de manœuvre pour respecter l'échéancier des emprunts externes et s'acquitter des montants à payer sur ceux-ci.

Liquidité

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comblent une part importante des besoins en trésorerie de la société. Pour satisfaire ses besoins en trésorerie supplémentaires, la société a recours à ses soldes de trésorerie existants, à des facilités de crédit et à l'émission de titres de créance à long terme, d'actions privilégiées et parfois d'actions ordinaires. La société a recours aux billets de trésorerie et aux emprunts bancaires à court terme disponibles aux termes de ses facilités de crédit afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour respecter l'échéancier des emprunts à long terme et s'acquitter des montants à payer sur ceux-ci. Au 31 décembre 2024, des facilités de crédit engagées et non engagées d'environ 2,0 G\$ pouvaient servir à des fins générales.

Le risque de liquidité tient compte des obligations financières contractuelles que la société prévoit régler au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, des soldes de trésorerie existants et de financement externe, au besoin. Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour en savoir plus au sujet des obligations financières contractuelles de la société pour les cinq prochains exercices et par la suite.

Crédit

DESCRIPTION ET CONTEXTE

En ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les créances d'exploitation et les actifs sur contrats, le risque de crédit correspond à leur valeur comptable inscrite à l'état consolidé de la situation financière. Le risque de crédit associé aux dérivés et aux créances au titre des contrats de location-financement découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat manque aux obligations prévues à ce contrat. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances et des instruments financiers dérivés.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société atténue le risque de crédit relatif à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie au moyen de placements en instruments émis par des institutions financières solvables et en instruments à court terme émis par le gouvernement fédéral.

La société réduit au minimum les autres risques de crédit en faisant affaire avec des contreparties solvables, en suivant les politiques d'approbation de crédit établies et en exigeant une garantie de crédit, par exemple sous forme de lettres de crédit.

Sur le plan géographique, une part importante des créances d'exploitation et actifs sur contrats se rapporte aux activités de la société en Alberta, suivies des activités en Australie. La plus importante concentration du risque de crédit est attribuable aux entreprises de services publics de l'Alberta, qui peuvent recouvrer un montant estimatif au titre des créances douteuses par l'intermédiaire des tarifs approuvés facturés aux clients et peuvent demander le recouvrement, également par l'intermédiaire des tarifs facturés aux clients, de toute perte importante attribuable aux détaillants qui dépasse le montant couvert par la sûreté fournie par le détaillant conformément à la réglementation provinciale.

Taux de change

DESCRIPTION ET CONTEXTE

La société est exposée aux fluctuations des taux de change à l'égard des résultats et des valeurs comptables de ses établissements à l'étranger. La société est également exposée au risque de change associé aux transactions libellées en monnaies étrangères.

Dans la conduite de ses activités, la société peut recourir à des contrats à terme pour gérer les risques découlant des fluctuations inconnues des taux de change. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques, et non à des fins de négociation. L'effet du change est en partie neutralisé par le financement libellé en monnaies étrangères et par les activités de couverture. La société gère ce risque par le truchement de sa politique d'appariement des produits des activités ordinaires et des charges dans la même monnaie. Lorsque cela n'est pas possible, la société peut employer des contrats de change à terme pour gérer le risque.

Taux d'intérêt

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée la société découle en grande partie de sa dette à long terme à des taux variables, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La société assume également un risque à l'égard des fluctuations de taux d'intérêt qui se produisent après la date d'échéance des placements à taux fixe.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Dans la conduite de ses activités, la société peut recourir à des swaps pour gérer les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Ces instruments ne sont utilisés qu'à des fins de gestion des risques, et non à des fins de négociation. La société a converti certaines dettes à long terme portant intérêt à des taux variables en dettes à taux fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2024, 96 pour cent (96 pour cent en 2023) des dettes à long terme totales de la société portaient intérêt à des taux fixes, soit directement, soit par l'intermédiaire de swaps de taux d'intérêt. Par conséquent, l'exposition de la société au risque de fluctuation des flux de trésorerie futurs liés à la dette par suite de variations des taux d'intérêt du marché est limitée. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société comprennent des instruments à taux fixe assortis d'échéances de 90 jours ou moins en général qui sont réinvestis à l'échéance.

Risque d'inflation

DESCRIPTION ET CONTEXTE

L'inflation pourrait avoir un impact sur les contextes économiques et commerciaux au sein desquels la société exerce des activités. La hausse de l'inflation ainsi que toute conjoncture économique découlant des politiques monétaires visant à réduire une telle inflation pourrait nuire à la demande de produits et services ou à la rentabilité.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société surveille les effets de l'inflation sur la prestation de biens ou de services et tente de réduire ces effets pour les périodes à venir par l'intermédiaire de stratégies de tarification, d'amélioration de la productivité et de réduction des coûts. La majeure partie des conséquences de l'inflation sur les coûts est atténuée par les modalités à long terme des contrats établissant la structure réglementaire ainsi que par les modalités de tarification à court terme des contrats de vente. La société maintient des notations de bonne qualité, ce qui l'aide à réduire le risque de hausse des taux d'intérêt, et la grande majorité des emprunts en cours de la société sont assortis de taux d'intérêt fixes, ce qui contribue à diminuer l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt à court terme.

RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION

Santé et sécurité

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les activités de la société, de par leur nature, comportent des risques liés à la santé et à la sécurité du personnel et du public. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : le rejet incontrôlé de substances provenant de notre réseau de transport et de distribution de gaz naturel entraînant des éruptions, des incendies, des explosions ou des fuites de gaz; et l'exposition à un dégagement involontaire d'énergie électrique provenant de nos câbles de transport et de distribution, y compris le contact avec un circuit, un composant électrique ou un équipement sous tension.

Le fait de ne pas repérer les risques liés à l'environnement de travail, ou de mal les identifier, ou encore de mettre en œuvre des contrôles inadéquats pourrait entraîner la mort ou des dommages corporels.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La sécurité est l'une des valeurs fondamentales de la société et constitue la première considération dans tout ce qu'elle fait. La société a mis en place des contrôles pour atténuer ces risques au moyen de programmes liés aux pipelines et à leur intégrité, de programmes d'inspection, de formation des exploitants, d'exercices de réaction aux situations d'urgence avec mobilisation à grande échelle et d'exercices sur tables, d'ententes d'entraide (avec d'autres intervenants du secteur et des municipalités), de ressources de sensibilisation externes et de formation par l'entremise de son service de prévention des dommages.

La société compte différents programmes de sécurité, de formations spécialisées, de méthodes et de processus de travail détaillés afin d'assurer la sécurité de ses employés et de ses sous-traitants dans l'exercice de leurs fonctions et de contribuer à l'atténuation des risques. En ce qui a trait à la sécurité publique, la société participe à bon nombre de campagnes de communication publiques et de groupes de travail conjoints des services publics ainsi qu'à diverses autres activités et campagnes de sécurité publique à l'échelle régionale.

Cybersécurité

DESCRIPTION ET CONTEXTE

La dépendance de la société à la technologie, qui soutient ses systèmes d'information et de contrôle industriel, l'expose à des risques de cyberattaques pouvant comprendre, sans s'y limiter, l'accès non autorisé à des informations confidentielles, la mise hors service d'infrastructures critiques ou les attaques par rançongiciel.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société a établi un programme de cybersécurité à l'échelle de l'entreprise qui englobe tous les actifs technologiques. Le programme de cybersécurité comprend la sensibilisation des employés, l'utilisation de contrôles d'accès en couches, la surveillance continue, la détection des menaces réseau et des mesures d'intervention coordonnées en cas d'incident par l'entremise d'un centre de gestion de la sécurité. La gestion de la cybersécurité au sein de la société est regroupée au sein d'une structure commune pour accroître l'efficacité et la conformité dans l'ensemble de la société.

Réglementation

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les entreprises de services publics réglementées font face aux risques liés à l'approbation par l'autorité de réglementation des tarifs facturés aux clients permettant de recouvrer de façon raisonnable et en temps opportun les coûts associés à la prestation des services, y compris un juste rendement sur la base de tarification. Les entreprises de services publics réglementées sont aussi exposées au risque que les coûts engagés soient refusés par l'autorité de réglementation. Les activités de distribution d'électricité et de gaz naturel sont régies par la RFR. Selon la RFR, les produits des activités ordinaires sont établis d'après une formule, ce qui crée une incertitude quant au recouvrement des coûts. En Australie, l'ERA détermine le niveau de rendement approprié, de charges d'exploitation prudentes, de dépenses en immobilisations et de débit sur le réseau au moyen d'ententes d'accès.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Les entreprises de transport d'électricité et de gaz naturel ainsi que ATCO Gas Australia soumettent des prévisions dans le cadre du processus d'établissement des tarifs afin de recouvrer les coûts de prestation des services et de dégager un taux de rendement équitable. La détermination d'un taux de rendement équitable sur la composante capitaux propres en actions ordinaires de la base de tarification est établie dans le cadre d'une procédure concernant le CGC en Alberta et d'un processus d'examen de l'instrument de taux de rendement qui est par la suite adopté dans les ententes d'accès en Australie. Les entreprises de services publics réglementées suivent constamment l'évolution des décisions d'ordre réglementaire et des causes afin d'en évaluer l'incidence éventuelle sur les demandes réglementaires de la société visant le recouvrement des coûts. Les entreprises de services publics réglementées font preuve d'une prudence proactive et recherchent sans cesse des moyens de réduire leurs charges d'exploitation sans diminuer leurs niveaux de service.

Changements climatiques – Risques liés à la transition

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont intégrés à nos processus de gestion des risques et sont repérés, évalués et gérés de la même manière que les risques autres que ceux liés aux changements climatiques. Dans certains cas, il se peut que les risques liés aux changements climatiques mentionnés ci-après et les risques commerciaux dont il est question ailleurs dans le présent document se chevauchent. Toutefois, nous sommes conscients qu'il est utile pour les investisseurs que nous présentions des informations liées spécifiquement aux changements climatiques, conformément aux recommandations de l'ISSB.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Description et contexte

La société exerce ses activités dans plusieurs territoires assujettis à une réglementation sur les émissions, y compris une taxe sur le carbone, des normes de performance fondées sur le volume d'émissions et d'autres politiques de contrôle des émissions.

Les possibilités de modifications réglementaires radicales dans les politiques gouvernementales de décarbonation avec des périodes de transition limitées pourraient occasionner des risques et générer des préoccupations quant à l'achèvement de la transition énergétique de manière efficace, fiable et abordable. La fiabilité future des réseaux énergétiques est également devenue une préoccupation pour les organismes de réglementation et les exploitants des réseaux.

Une partie de la stratégie de croissance de la société consiste à jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique et les projets connexes. Le manque de clarté des règlements proposés et de financement crée de l'incertitude quant aux produits des activités ordinaires pour ces projets.

Approche de gestion des risques

L'exposition de la société aux risques réglementaires liés aux changements climatiques est limitée dans une certaine mesure en ce qui a trait aux entreprises de services publics réglementées, puisque les coûts liés aux émissions de GES sont généralement recouverts à même les tarifs. Par ailleurs, les exigences futures, par exemple la mise à niveau des équipements pour réduire davantage les émissions de méthane des entreprises de services liés au gaz naturel, devraient dorénavant être intégrées dans la base de tarification.

La société travaille activement et de façon constructive avec tous les ordres de gouvernement pour faire de la sensibilisation à l'incidence et aux coûts des modifications réglementaires proposées et au rythme de la transition énergétique. S'il y a lieu, la société travaille aussi avec d'autres entreprises de services et des associations sectorielles pour élaborer des positions et des stratégies communes.

La société investit dans des initiatives de résilience face aux changements climatiques et travaille avec différents ordres de gouvernement, les collectivités et des partenaires autochtones afin de créer des occasions, de répondre aux besoins en matière de réglementation, d'améliorer l'accès au marché et de répondre aux besoins de financement de projets qui contribuent à soutenir les objectifs de transition énergétique de la société tout en maintenant les infrastructures et les services essentiels.

RISQUES DE MARCHÉ

Description et contexte

La société exerce des activités qui génèrent des crédits compensatoires de carbone, des crédits d'émissions en fonction de la performance et des certificats d'énergie renouvelable par le biais de projets qui ont pour effet intentionnel de réduire ou d'éviter les émissions de GES. En outre, la société participe à divers marchés du carbone volontaires et réglementés. Les changements dans la tarification et la réglementation du carbone, les fluctuations des prix des marchandises et les incertitudes sur les marchés du carbone pourraient avoir un impact négatif sur les sources de revenus et les charges d'exploitation.

Approche de gestion des risques

La société atténue son exposition au risque de marché en participant activement aux consultations publiques et en discutant régulièrement avec des homologues de notre secteur afin de faire de la sensibilisation à l'incidence et aux coûts des modifications réglementaires.

La société a pris des mesures pour réduire son exposition à ce risque par le biais de contrats commerciaux, tels que des ententes virtuelles d'achat d'énergie à long terme (« EVAE »), ainsi que par l'élaboration de stratégies visant à gérer et à optimiser son portefeuille de crédits carbone.

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Description et contexte

Le rythme de la transition énergétique dépend de l'innovation et des avancées technologiques, deux facteurs qui présentent à la fois des risques et des occasions pour la société et ses clients. Le remplacement des produits et des services actuels par des solutions à plus faibles émissions pourrait accroître le risque d'actifs irrécupérables. En outre, l'évolution des comportements des consommateurs et l'augmentation de l'autoproduction d'électricité modifieront les profils de charge énergétique de l'avenir.

La transition vers des réseaux d'énergie à plus faibles émissions crée des occasions d'utiliser l'expertise en matière de production, d'intégration et de livraison de nouvelles sources d'énergie, dont l'hydrogène, pour soutenir les réseaux de véhicules électriques ainsi que les infrastructures de transport et de distribution de façon à assurer la fiabilité et la sécurité du réseau énergétique. Il existe cependant un risque que les avancées technologiques ne se concrétisent pas comme prévu, ce qui aurait un impact négatif sur la capacité d'atteindre les cibles de réduction de GES, ou que l'opinion politique ou publique concernant ces technologies évolue.

Approche de gestion des risques

La société continue d'investir dans l'innovation et la technologie, en offrant à ses clients une gamme de solutions technologiques à plus faibles émissions, ou en permettant la création de telles solutions, parmi lesquelles ils peuvent choisir en fonction de leur situation.

RISQUES LIÉS À LA RÉPUTATION

Description et contexte

L'évolution de la perception du public et des parties prenantes à l'égard des risques liés aux changements climatiques, en particulier dans le secteur de l'énergie, pourrait nuire aux activités de la société et à sa réputation.

Approche de gestion des risques

La société s'engage réellement auprès des municipalités et des clients et collabore avec eux afin de mieux comprendre leurs besoins pour l'avenir et d'orienter la création de partenariats stratégiques et les efforts de mobilisation commune lorsque cela est possible. La société fournit également de l'information transparente sur ses activités de développement durable, notamment en ce qui concerne les mesures et initiatives de réduction des émissions.

Changements climatiques – Risques physiques

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les risques physiques associés aux changements climatiques comprennent ceux découlant de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les inondations, les feux de forêt, les vents violents et les tempêtes de verglas. Bien que la plupart des actifs des secteurs de Canadian Utilities soient exposés à des phénomènes météorologiques extrêmes, le risque physique lié aux changements climatiques le plus important pour la société est l'incidence potentielle à laquelle sont exposées nos infrastructures linéaires au-dessus du sol.

Comme on l'a vu récemment en Alberta avec les importants feux de forêt de ces deux dernières années, ces phénomènes sont de plus en plus fréquents et font peser un risque accru sur les collectivités et nos actifs.

Outre ces risques physiques aigus, les risques physiques récurrents comprennent ceux qui découlent de changements à plus long terme des conditions météorologiques, tels que les changements de températures saisonnières ou de niveaux de précipitations.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société continue de gérer attentivement les risques physiques, y compris la préparation et la réaction aux conditions météorologiques extrêmes au moyen d'activités telles que la sélection proactive du tracé et de l'emplacement, le renforcement des actifs, l'entretien régulier et l'assurance. La société respecte des codes d'ingénierie réglementés et est toujours à la recherche de façons d'augmenter la fiabilité et la résilience de son réseau. Au besoin, elle présente des demandes aux organismes de réglementation relativement aux dépenses en immobilisations nécessaires pour améliorer la fiabilité et la résilience du réseau. La société investit dans des mesures pour limiter les risques de feux de forêt auxquels sont exposées ses infrastructures linéaires et fait approuver ses coûts par l'Alberta Utilities Commission. La société bénéficie également d'ententes visant à limiter son exposition aux coûts de suppression des feux de forêt ainsi que de protections en matière de responsabilité et de dommages prévues par la législation en Alberta. Les infrastructures linéaires exposées à des risques ne sont généralement pas assurées et, de ce fait, les coûts de remise en état des lieux sont généralement recouverts par le biais de procédures réglementaires soumises à un contrôle de la prudence.

Les activités de prévention comprennent la gestion de la végétation dans le cadre des activités liées au transport et à la distribution d'électricité, ainsi que l'enfouissement des lignes électriques dans certaines zones. La majeure partie du réseau de pipelines de gaz naturel de la société est souterrain, ce qui le rend moins vulnérable aux conditions météorologiques extrêmes.

La société a établi des mesures d'urgence poussées pour réagir en cas de conditions météorologiques extrêmes, y compris des plans robustes de lutte contre les feux de forêt. Lors de la planification de dépenses en immobilisations ou de l'acquisition d'actifs, nous tenons compte des conditions météorologiques et des facteurs climatiques propres au site, comme la cartographie des plaines inondables et l'historique des conditions météorologiques extrêmes. Bien que les installations de Porto Rico de la société soient exposées au risque de conditions météorologiques extrêmes, ce risque est limité à nos activités d'exploitation, car la société ne détient pas les actifs de transport et de distribution sur place.

Intégrité des pipelines

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les entreprises de transport et de distribution de gaz naturel ainsi qu'ATCO Gas Australia possèdent d'importantes infrastructures pipelinières. Bien que la probabilité de rupture d'un pipeline soit très faible, les conséquences d'un tel événement pourraient être graves.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Des programmes sont en place pour surveiller l'intégrité de l'infrastructure de pipelines et remplacer des pipelines au besoin pour des raisons de sécurité, de fiabilité et de croissance future. Ces programmes se composent des programmes d'intégrité des pipelines des entreprises de transport de gaz naturel et des programmes de remplacement des conduites principales des entreprises de distribution de gaz naturel et d'ATCO Gas Australia. De plus, la société a souscrit des assurances sur les biens et une assurance responsabilité civile. La société participe activement à des projets de prévention des dommages, y compris une participation directe et proactive auprès des collectivités où des édifices sont

présents et où des excavations ont cours. La société favorise également les perturbations du sol et les excavations sécuritaires pour les propriétaires d'habitations et les collectivités où des excavations ont cours.

Politique

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les activités de la société sont exposées au risque d'évolution des contextes commerciaux dans lesquels elle exerce ses activités en raison de changements d'ordre politique et législatif. Des modifications législatives ou réglementaires pourraient avoir une incidence sur la performance financière des entreprises, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur le résultat, le RCP et les paramètres de crédit.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La participation aux consultations publiques et à la mobilisation de groupes d'intervenants permet de veiller au maintien de la communication et à ce que toutes les incidences et tous les coûts découlant de modifications ou de politiques proposées soient connus et compris. S'il y a lieu, la société travaille avec d'autres entreprises de services et des associations sectorielles pour élaborer des positions et des stratégies communes. La diversification géographique des actifs par région et par pays atténue l'incidence des changements politiques et législatifs.

Tarifs douaniers imposés par les États-Unis et mesures de rétorsion du Canada

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les changements récents aux politiques commerciales entre le Canada et les États-Unis, dont l'imposition de tarifs douaniers et d'autres restrictions commerciales, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. L'imposition de nouveaux tarifs douaniers pourrait faire augmenter nos coûts, modifier le calendrier de nos projets et nuire à notre rentabilité. De plus, le gouvernement du Canada pourrait imposer ses propres tarifs douaniers ou d'autres mesures de rétorsion en réponse aux pratiques commerciales des États-Unis. Certains produits que la société utilise dans le cadre de ses activités proviennent des États-Unis. Toute mesure de rétorsion adoptée par le gouvernement du Canada pourrait perturber les chaînes d'approvisionnement, accroître les coûts d'approvisionnement ou créer de l'incertitude quant à la réglementation touchant les projets transfrontaliers et l'accès aux marchés. L'escalade des tensions commerciales entre les deux pays pourrait aussi nuire à la confiance des investisseurs et aux marchés financiers, ce qui aurait une incidence sur notre coût du capital et notre capacité à financer des investissements futurs.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Nous continuons de surveiller l'évolution des politiques commerciales et pourrions prendre des mesures pour réduire les risques associés. Cependant, les détails concernant d'éventuels tarifs douaniers américains et mesures de rétorsion du Canada, tout comme le moment où ils seraient imposés, font encore l'objet d'une grande incertitude. Nous ne pouvons donc pas prévoir la portée, la durée, ni l'incidence de ces tarifs douaniers et restrictions commerciales potentiels sur nos activités.

Réputation

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les activités et les perspectives de croissance de la société requièrent de solides relations avec les principales parties prenantes, y compris les organismes de réglementation, les gouvernements et leurs organismes, les communautés autochtones, les propriétaires fonciers et les organismes environnementaux. Une gestion inadéquate des attentes et des enjeux importants pour les parties prenantes, y compris ceux qui surviennent pendant la construction de projets d'investissement d'envergure et l'exploitation d'infrastructures énergétiques essentielles, pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence importante sur ses activités et l'aménagement des infrastructures.

Il existe un risque de non-conformité aux politiques internes de la société, y compris son code d'éthique, ou aux lois anticorruption, de la part des employés de la société, de ses sociétés du même groupe, de ses sous-traitants ou de ses agents indépendants, qui pourrait nuire à la réputation de la société, en plus d'entraîner des amendes, des pénalités ou des poursuites.

Toute accusation de mauvaises mesures ou pratiques en matière d'exploitation, de leadership et de gouvernance qui pourrait être portée contre la société pourrait créer un risque lié à la réputation pour la société, même en ce qui a trait à des questions ou à des événements échappant en grande partie à sa volonté, y compris, sans s'y limiter : les manifestations, les activités militantes, le sabotage, le terrorisme, les défaillances de l'approvisionnement, les conditions météorologiques, les événements catastrophiques et les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les explosions, les tremblements de terre et les autres événements similaires, les politiques gouvernementales, la conjoncture économique ou sociale, ou les actions de tiers pouvant affecter la sécurité ou la qualité de vie des citoyens.

L'augmentation des coûts et de l'incertitude concernant l'évolution du paysage énergétique en raison de la transition énergétique en cours peut contribuer à l'insatisfaction, à la frustration ou à la confusion des clients, et ainsi avoir des répercussions sur la réputation ou les résultats financiers de la société.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Pour gérer ces risques, la société a mis en place des cadres, des pratiques et des programmes de formation solides à l'intention des employés en ce qui a trait à l'exploitation et à l'entretien, à la sécurité, aux dénonciations, à la gouvernance et à l'engagement communautaire. La société continuera de s'assurer de la mise en place d'une intervention opérationnelle rapide et efficace en cas d'incendies, de lignes endommagées, d'événements météorologiques extrêmes ou d'événements similaires pouvant avoir une incidence sur ses services. La société prépare des plans de communication et des messages importants à l'intention des clients et des médias au fur et à mesure que les modifications tarifaires sont approuvées par les organismes de réglementation et prêtes à être appliquées aux factures des clients. Ces plans portent sur les raisons et les facteurs précis des variations des tarifs.

L'équipe responsable du marketing et des communications de la société est impliquée dès le départ dans toutes les initiatives et tous les enjeux touchant les clients, et elle s'assure que l'information est exacte, claire et concise afin de réduire au minimum la perception négative des clients. La société affecte également des ressources et de la main-d'œuvre pour soutenir les consultations publiques sur les travaux d'immobilisations, les campagnes de sensibilisation et les efforts de développement des affaires.

La société met fortement l'accent sur les investissements communautaires et les efforts de communication afin de s'assurer que son engagement à être un partenaire positif pour sa collectivité est manifeste pour le public et les clients.

Autres risques liés aux activités d'exploitation

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les activités de la société sont exposées aux risques normalement associés à l'exploitation et à l'aménagement de réseaux et d'installations d'électricité, à l'entreposage et au transport de gaz naturel, y compris, sans s'y limiter, les pannes mécaniques, les problèmes de transport, les dégradations physiques, les erreurs de manipulation, les défauts du fabricant, les contraintes imposées à la mise en valeur des ressources naturelles, les retards ou les restrictions des projets en raison de politiques et d'initiatives en matière de changements climatiques, les manifestations, les activités militantes, le sabotage, le terrorisme, les défaillances de l'approvisionnement, les conditions météorologiques, les événements catastrophiques et les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les explosions, les tremblements de terre et les autres événements similaires. Ce type d'événements pourrait causer des blessures au personnel et à des tiers, y compris le public, des dommages aux biens et à l'environnement, et des interruptions imprévues ou prolongées aux fins d'entretien et de réparation. De façon générale, de tels événements peuvent avoir pour effet d'augmenter les coûts d'exploitation et d'entretien et de diminuer les produits des activités ordinaires. La survenance ou la poursuite de l'un ou l'autre de ces événements pourrait entraîner des pertes importantes pour lesquelles une couverture d'assurance pourrait ne pas être suffisante ou disponible. Des dommages environnementaux pourraient également entraîner une hausse des coûts d'exploitation et d'assurance des actifs de la société et avoir une incidence négative sur la réputation de la société et sur sa capacité à collaborer avec les parties prenantes.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Pour atténuer ces risques, la société a mis en place des politiques et un système connexe de normes, de processus et de procédures pour repérer, évaluer et atténuer les risques liés à la sécurité, à l'exploitation et à l'environnement dans l'ensemble de ses activités. De plus, la société maintient des polices d'assurance exhaustives à l'égard de ses actifs et de ses activités. La survenance d'un événement qui ne serait pas entièrement couvert par les polices d'assurance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Risques liés aux tiers

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Certains actifs de la société sont détenus conjointement et sont régis par des accords de partenariats, des conventions de coentreprises ou des conventions entre actionnaires conclus avec des tiers. Par conséquent, certaines décisions relatives à ces actifs nécessitent l'approbation d'une majorité simple ou d'une majorité qualifiée de la part des partenaires ou des propriétaires, alors que d'autres requièrent l'approbation unanime des propriétaires. De plus, certains de ces actifs sont construits, entretenus et exploités par des entités tierces non liées. Le succès de ces actifs dépend, dans une certaine mesure, de l'efficacité des relations d'affaires et de la prise de décisions entre la société et les autres partenaires ou propriétaires, et de l'expertise et de la capacité des constructeurs, des fournisseurs de matériaux, des consultants et des exploitants tiers d'exploiter et d'entretenir les actifs. Rien ne garantit que la société n'aura pas de différends avec des partenaires ou des propriétaires ou que les actifs exploités par des tiers donneront le rendement prévu. De tels événements pourraient avoir une incidence sur les activités ou les flux de trésorerie de ces actifs ou faire en sorte qu'ils ne soient pas exploités selon les attentes de la société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités commerciales et la performance financière de la société.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société estime qu'elle a mis en place une gouvernance prudente et d'autres droits contractuels, ainsi qu'un contrôle diligent rigoureux de la sélection des tiers afin d'atténuer les risques liés aux tiers, de réduire la probabilité de différends et de s'assurer que les actifs exploités par des tiers fonctionnent comme prévu.

Transformations et perturbations technologiques

DESCRIPTION ET CONTEXTE

L'arrivée de technologies transformatrices et leur adoption rapide à grande échelle pourraient bousculer les modèles d'affaires existants de la société et changer la dynamique de concurrence sur le marché. L'incapacité de cerner ou de gérer une technologie perturbatrice ou des changements dans l'attitude ou les préférences de la clientèle pourrait entraîner des perturbations des activités commerciales et l'incapacité d'atteindre les objectifs financiers et stratégiques.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Les plans stratégiques de chacun des secteurs d'exploitation intègrent les technologies transformatrices à l'évolution de leurs activités pour s'assurer que la meilleure technologie disponible est utilisée aux fins de l'efficacité et de la fiabilité opérationnelles. La société recherche sans cesse des moyens de réduire au minimum ses coûts en surveillant les tendances dans d'autres régions qui sont susceptibles d'être à l'avant-garde de la technologie.

Revendications territoriales et consultations relatives aux communautés autochtones

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Les peuples autochtones revendiquent ou ont établi des droits issus de traités ou des droits ancestraux, ou des titres ancestraux à l'égard d'une partie importante des terres et des eaux au Canada, aux États-Unis, en Australie et dans d'autres territoires où la société exerce ses activités.

Il existe un risque de retard dans les projets et de difficultés sur le plan des relations en raison de changements dans les politiques et les attentes en matière de consultation et d'engagement, ainsi qu'en raison de contestations officielles à l'échelle de la collectivité, de la province et du pays. De plus, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (la « Loi sur la Déclaration des Nations Unies ») est en vigueur et actuellement mise en place au Canada. La Loi sur la Déclaration des Nations Unies fournit un cadre au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones pour qu'ils travaillent en partenariat à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en se fondant sur la réconciliation, la guérison et les relations de coopération durables.

La mise en œuvre en cours de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies et du Plan d'action connexe, publié le 21 juin 2023, vise à orienter les efforts continus du gouvernement du Canada pour éliminer les obstacles, lutter contre le racisme et la discrimination systémiques, combler les écarts socioéconomiques et promouvoir une égalité et une prospérité accrues pour les peuples autochtones. L'incidence de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies et du Plan d'action et la façon dont ils seront mis en œuvre et interprétés dans le cadre du droit canadien sont actuellement définies par les tribunaux. Pour l'instant, la société n'est donc pas complètement en mesure d'évaluer les répercussions potentielles des revendications territoriales, des revendications pour effets cumulés, des exigences en matière de consultation avec les peuples autochtones, ou de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies et du Plan d'action sur ses activités. Toutefois, ces répercussions potentielles pourraient considérablement nuire aux activités de la société.

ATCO, la société mère de Canadian Utilities a, depuis longtemps, des partenariats fructueux avec les communautés autochtones, dont plus de 40 partenariats actuellement; cependant, des efforts continus doivent être déployés pour véritablement faire participer les communautés autochtones à l'économie. Les communautés autochtones des régions du Canada et dans les autres pays où la société exerce ses activités ont fait part de leur désir d'être incluses et de participer à l'économie, l'accent étant mis sur la propriété d'infrastructures énergétiques.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société constate le désir croissant d'autonomie et de participation en matière d'énergie des peuples autochtones, alors elle se doit de continuer d'évaluer les possibilités, de sensibiliser les principales parties sur les risques d'ordre réglementaire, financier et d'exploitation, et de déterminer sa position et ses objectifs à l'égard des engagements dont il est question. La société considère qu'une approche proactive est sa meilleure stratégie pour continuer d'être un chef de file en ce qui a trait aux efforts pour l'équité des peuples autochtones.

Rétention de la main-d'œuvre

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Si la société devait faire face à un faible taux de rétention de la main-d'œuvre, particulièrement dans des postes critiques, cela pourrait entraîner une pénurie de personnel qui pourrait nuire aux activités de la société et avoir une incidence négative sur sa capacité à atteindre ses objectifs commerciaux.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

L'investissement de la société dans son personnel offre un environnement attrayant qui favorise la rétention. La société revoit et améliore continuellement sa stratégie de mobilisation et de gestion du personnel. Cela comprend l'amélioration de l'image de marque d'ATCO et la mise en évidence des valeurs de notre société, l'établissement de partenariats solides avec des établissements d'enseignement afin d'attirer de nouveaux diplômés et des étudiants de programme coopératifs, l'alignement des programmes de récompenses, y compris la rémunération, les avantages sociaux, la retraite et l'achat d'actions des employés avec les pratiques du marché, et l'offre de séances d'orientation et d'intégration dans le but de sensibiliser à la culture et à la stratégie. Nous favorisons et soutenons le perfectionnement de notre personnel, nous planifions chaque année la relève et le perfectionnement en mettant l'accent sur les rôles et les compétences essentiels et nous offrons de la formation sur le leadership aux dirigeants et des programmes de perfectionnement individuel à tous les employés. Le programme annuel de gestion de la performance facilite les discussions sur les objectifs annuels, les plans de perfectionnement et la planification de carrière.

Afin de promouvoir une culture d'inclusion, nous avons un comité Diversité, équité et inclusion bien établi et actif et le programme Well-being@ATCO, et nous continuons à bâtir un environnement où les gens se sentent en sécurité (physiquement et psychologiquement), ont des chances égales et se sentent inclus. Pour mieux comprendre les risques

liés à la rétention, des entrevues de départ sont réalisées et des sondages sur l'engagement des employés sont menés. Les résultats sont passés en revue afin de mettre en évidence les secteurs de risque, et les dirigeants élaborent des plans d'action pour gérer ces risques. Les taux de rétention de la société demeurent donc égaux ou supérieurs aux taux de référence mondiaux dans la majorité des secteurs où nous exerçons nos activités.

Relations de travail

DESCRIPTION ET CONTEXTE

La plupart des secteurs d'activité de la société emploient des membres d'associations ou de syndicats en vertu de conventions collectives. Si des faits nouveaux devaient entraîner une relation tendue avec l'une des associations ou l'un des syndicats de la société ou des interruptions de travail touchant la main-d'œuvre de la société, cela pourrait créer un risque pour nos activités, qui pourrait entraîner une augmentation des griefs, des arbitrages ou des négociations collectives, ce qui pourrait nuire à la capacité de la société de faire progresser ses projets d'affaires.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société dispose de ressources spécialisées en relations de travail qui se concentrent sur la résolution de problèmes, de griefs et d'arbitrages. La société s'assure que tous les partenaires d'affaires en ressources humaines et que tous les dirigeants qui gèrent directement un grand nombre d'employés suivent des formations sur les relations de travail afin d'acquérir des connaissances courantes et pratiques des conventions collectives de la société et de développer des compétences dans les domaines de la gestion du rendement et des enquêtes. La société s'est engagée à établir un dialogue ouvert dès le départ avec ses associations et ses syndicats au sujet des changements au sein de l'entreprise et des répercussions sur le personnel afin de maintenir une relation mutuellement bénéfique. La Canadian Energy Workers Association (« CEWA ») et la Natural Gas Employees' Association (« NGEA »), deux de nos plus grandes associations, ont des conventions collectives qui interdisent le droit de grève aux employés de l'unité de négociation et les lock-out par la direction.

Poursuites et requêtes

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Dans le cours normal de ses activités, la société ou les entités dans lesquelles elle détient une participation peuvent faire l'objet de demandes, de différends, de procédures, d'arbitrages ou de poursuites (les « requêtes ») découlant de ses activités ou d'autres relations contractuelles connexes, et ces requêtes pourraient être significatives. En raison de la nature de nos activités, divers types de requêtes peuvent être présentées, y compris, sans s'y limiter, concernant le défaut de se conformer aux lois et aux règlements applicables, notamment en matière de santé et de sécurité, de dommages environnementaux, de changements climatiques et des répercussions sous-jacentes, de rupture de contrat, de négligence, de responsabilité d'un produit, d'antitrust, de corruption sous toutes ses formes, de fiscalité, de recours collectifs en valeurs mobilières, d'actions dérivées, de contrefaçon de brevet, de protection des renseignements personnels, de questions liées à l'emploi ou aux relations de travail, de dommages corporels, de cyberattaques, d'atteinte à la sécurité ou d'accès non autorisé aux technologies de l'information et aux infrastructures de la société. Les poursuites comportent des incertitudes, et il est possible que les réclamations entraînent des jugements défavorables, des décisions, des amendes, des sanctions, des dédommagements pécuniaires, des suspensions temporaires ou permanentes des activités, ou encore l'incapacité de réaliser certaines opérations. De plus, des résultats ou des règlements défavorables pourraient inciter d'autres requêtes. La société peut également être exposée à de la publicité négative et à des répercussions défavorables sur sa réputation relativement à ces questions, qu'elle soit ou non tenue responsable. Il existe un risque que l'issue de ces requêtes ait une incidence défavorable importante sur la société ou que la société soit obligée d'engager des charges importantes ou de consacrer des ressources considérables afin de se défendre dans le cadre de telles requêtes, auquel cas le succès ne peut être garanti.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

La société examine toutes les requêtes qu'elle reçoit, y compris la nature de chaque requête, la somme en jeu et l'assurance applicable, et affecte des ressources internes ou externes à la défense dans le cadre de ces requêtes, selon son jugement.

Risque lié à la pandémie

DESCRIPTION ET CONTEXTE

Toute éclosion de maladie infectieuse, pandémie ou menace semblable pour la santé publique, comme la pandémie de COVID-19, ou la crainte qu'un tel événement se produise, pourrait avoir une incidence défavorable sur la société en entraînant des retards et des perturbations dans le fonctionnement, la chaîne d'approvisionnement et le développement de projets, un risque d'inflation, des pénuries de main-d'œuvre et des fermetures par suite de réglementations gouvernementales et de mesures de prévention. À leur tour, ces éléments pourraient augmenter la pression sur les employés et compromettre la qualité du service à la clientèle, ce qui, par ricochet, pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités de la société.

Tout changement défavorable de la conjoncture économique et des conditions générales du marché résultant d'une menace pour la santé publique pourrait avoir une incidence défavorable sur la demande d'électricité et de gaz naturel, les produits des activités ordinaires, les coûts d'exploitation, le calendrier et l'étendue des dépenses en immobilisations, les résultats des efforts de financement ou le risque de crédit et de contrepartie, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités de la société.

APPROCHE DE GESTION DES RISQUES

Les investissements de la société dans les services essentiels sont en grande partie axés sur nos entreprises de services publics réglementées et nos activités visées par des contrats à long terme conclus avec des contreparties solides, ce qui se traduit par un portefeuille de placements résilient. Canadian Utilities dispose d'un plan d'intervention en cas de pandémie complet qui est activé lorsqu'une pandémie est déclarée. Ce plan comprend des restrictions de voyage, l'accès restreint aux installations, une directive de travailler de la maison dans la mesure du possible, des mesures de distanciation physique et d'autres protocoles (y compris l'utilisation de matériel de protection personnelle sur les lieux de travail). De plus, la société suit les recommandations des autorités de santé publique locales, provinciales et nationales au Canada et dans les autres régions du monde où la société exerce ses activités afin d'ajuster ses exigences opérationnelles selon les besoins de manière à assurer une approche coordonnée à l'échelle de la société.

AUTRES MESURES FINANCIÈRES ET MESURES NON CONFORMES AUX PCGR

Ce rapport de gestion doit être lu à la lumière des états financiers consolidés de 2024 de la société. Les états financiers consolidés de 2024 ont été établis conformément aux IFRS, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

Le présent rapport de gestion fait mention à plusieurs reprises du « total des mesures sectorielles » (au sens attribué dans le Règlement 52-112), des « mesures financières non conformes aux PCGR » (au sens attribué dans le Règlement 52-112) et des « ratios non conformes aux PCGR » (au sens attribué dans le Règlement 52-112), dont les descriptions sont présentées ci-après.

Total des mesures sectorielles

Le Règlement 52-112 définit le « total des mesures sectorielles » comme une mesure financière, présentée par un émetteur, qui est un sous-total ou le total d'au moins deux secteurs à présenter d'une entité, qui n'est pas une composante d'un poste des états financiers de base de l'entité, qui est présentée dans les notes des états financiers de l'entité, et qui n'est pas présentée dans les états financiers de base de l'entité.

Le résultat ajusté consolidé et le résultat ajusté d'ATCO Energy Systems, d'ATCO EnPower, d'ATCO Australia et du secteur Siège social et autres activités constituent un total des mesures sectorielles, au sens attribué dans le Règlement 52-112.

Le total des mesures sectorielles est la mesure financière la plus directement comparable au total du bénéfice (de la perte) attribuable aux actionnaires de la société. Le total des mesures sectorielles comparable pour les périodes correspondantes de 2024 a été calculé au moyen de la même composition et est présenté avec le total des mesures sectorielles de la période considérée dans le présent rapport de gestion. Un rapprochement du total des mesures sectorielles et du total du bénéfice (de la perte) attribuable aux actionnaires de la société est présenté dans le présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le Règlement 52-112 définit une « mesure financière non conforme aux PCGR » comme une mesure financière présentée par un émetteur qui a) représente la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus d'une entité; b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de l'entité ou comprend un montant qui en est exclu; c) n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité; et d) ne constitue pas un ratio, une fraction, un pourcentage ou une représentation similaire.

Toute référence aux « investissements en capital », au « résultat ajusté » au titre de la distribution d'électricité, du transport d'électricité, des activités liées à l'électricité à l'échelle internationale, du total de l'électricité, de la distribution de gaz naturel, du transport de gaz naturel, du total du gaz naturel, d'ATCO Gas Australia, d'ATCO Power Australia, de la production d'électricité et du stockage et des infrastructures hydrauliques industrielles, au BAIIA ajusté d'ATCO EnPower et à la base de tarification à la mi-exercice représentent une mesure financière non conforme aux PCGR, au sens attribué dans le Règlement 52-112.

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice (de la perte) attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associées aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté permet de présenter le résultat tiré des activités à tarifs réglementés sur la même base qu'avant l'adoption des normes IFRS de comptabilité, à savoir les PCGR des États-Unis pour les activités à tarifs réglementés. Le résultat ajusté est présenté à la note 3 des états financiers consolidés de 2024. Le résultat ajusté par action de catégorie A et de catégorie B correspond au résultat ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Le résultat ajusté est la mesure financière la plus directement comparable au bénéfice (à la perte) attribuable aux actionnaires de la société, mais il ne s'agit pas d'une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Le résultat ajusté pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction est d'avis que le résultat ajusté est une mesure clé du bénéfice (de la perte) sectoriel qui sert à évaluer le rendement des secteurs d'activité et à attribuer les ressources et qui permet une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels. Pour les investisseurs, le résultat ajusté peut être utile, car il ne tient pas compte des éléments qui ne sont pas dans le cours normal des activités et, par conséquent, il fournit un aperçu du résultat découlant du cours normal des activités de l'émetteur. Un rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice (de la perte) attribuable aux actionnaires de la société figure dans le présent rapport de gestion.

Les investissements en capital, une mesure financière non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. Les dépenses en immobilisations comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. Les dépenses en immobilisations sont la mesure financière la plus directement comparable aux investissements en capital. Les investissements en capital ne sont pas une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Les investissements en capital pourraient ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. De l'avis de la direction,

les investissements en capital reflètent le total des liquidités investies par la société dans ses actifs. Pour les investisseurs, les investissements en capital sont une mesure utile, car ils indiquent le montant des liquidités affectées pour acquérir les actifs et y investir. Un rapprochement des investissements en capital et des dépenses en immobilisations figure dans le présent rapport de gestion.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant le BAIIA ajusté, y compris un rapprochement du BAIIA ajusté et du résultat ajusté d'ATCO EnPower, à l'« Annexe 2 – Informations supplémentaires non auditées » du présent rapport de gestion.

La base de tarification à la mi-exercice est une mesure financière non conforme aux PCGR. La base de tarification à la mi-exercice pour un exercice donné est calculée comme étant la moyenne de la base de tarification à l'ouverture de l'exercice et de celle à la clôture. L'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat d'une entreprise de services publics, tout dépendant des changements du ratio des capitaux propres selon la base de tarification à la mi-exercice et du taux de rendement des actions ordinaires. La base de tarification à la mi-exercice n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. La direction considère la base de tarification à la mi-exercice comme une mesure clé pour déterminer la rentabilité de la société. Les données les plus directement comparables à la base de tarification à la mi-exercice présentée selon les IFRS sont les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. Un rapprochement de la base de tarification à la mi-exercice et des immobilisations corporelles et incorporelles figure dans le présent rapport de gestion.

Ratio non conforme aux PCGR

Le Règlement 52-112 définit un « ratio non conforme aux PCGR » comme toute mesure financière présentée par un émetteur qui remplit les conditions suivantes : a) elle est exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire; b) elle a au moins une mesure financière non conforme aux PCGR comme composante; et c) elle n'est pas présentée dans les états financiers de l'entité.

Le résultat ajusté (en dollars par action) et le TCAC de la base de tarification à la mi-exercice constituent des ratios non conformes aux PCGR, au sens attribué dans le Règlement 52-112.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Le résultat ajusté s'entend du bénéfice (de la perte) attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associées aux activités à tarifs réglementés, des dividendes sur les actions privilégiées de la société et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du bénéfice (de la perte) sectoriel dont la direction se sert pour évaluer le rendement des secteurs d'activité et attribuer les ressources. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une meilleure appréciation des données relatives à la réglementation des tarifs au Canada et en Australie que le résultat établi selon les IFRS. De plus amples informations concernant cette mesure sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)

Trimestres clos les
31 décembre

2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2023						
Produits des activités ordinaires	828	87	61	9	(4)	981
	800	85	58	66	(35)	974
Résultat ajusté	205	4	5	(11)	–	203
	180	14	9	(11)	–	192
Restructuration	(5)	(1)	–	(1)	–	(7)
	–	–	–	–	–	–
Profits (pertes) latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	–	(1)	–	1	–	–
	–	2	–	45	–	47
Activités à tarifs réglementés	(40)	–	(5)	–	–	(45)
	(24)	–	(8)	–	–	(32)
Décision concernant des questions liées aux TI	(6)	–	–	–	–	(6)
	(5)	–	–	–	–	(5)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
	(34)	–	–	(2)	–	(36)
Dividendes sur les actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	–	–	–	19	–	19
	–	–	–	19	–	19
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	154	2	–	8	–	164
	117	16	1	51	–	185

(en millions de dollars)

Exercices clos les
31 décembre

2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités	Éliminations intersectorielles	Chiffres consolidés
2023						
Produits des activités ordinaires	3 071	313	241	184	(67)	3 742
	2 968	346	225	384	(127)	3 796
Résultat ajusté	632	44	48	(77)	–	647
	571	46	60	(81)	–	596
Perte sur la vente d'une participation dans une filiale de la société	–	–	–	(14)	–	(14)
	–	–	–	–	–	–
Restructuration	(37)	(3)	(2)	(1)	–	(43)
	–	–	–	–	–	–
Décision de règlement d'ATCO Electric	(8)	–	–	–	–	(8)
	–	–	–	–	–	–
(Pertes) profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	–	3	–	(86)	–	(83)
	–	2	–	183	–	185
Activités à tarifs réglementés	(50)	–	(24)	–	–	(74)
	(37)	–	(43)	2	–	(78)
Décision concernant des questions liées aux TI	(22)	–	–	–	–	(22)
	(20)	–	–	–	–	(20)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
	(42)	–	–	(2)	–	(44)
Transition des services gérés de TI	–	–	–	–	–	–
	(2)	–	(7)	–	–	(9)
Dividendes sur les actions privilégiées de Canadian Utilities Limited	–	–	–	77	–	77
	–	–	–	77	–	77
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	515	44	22	(101)	–	480
	470	48	10	179	–	707

PERTE SUR LA VENTE D'UNE PARTICIPATION DANS UNE FILIALE DE LA SOCIÉTÉ

Le 1^{er} août 2024, la société a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd., société de l'Alberta qui vend au détail de l'électricité et du gaz naturel et des solutions pour maisons complètes, à sa société mère, ATCO Ltd., pour une contrepartie totale de 114 M\$, ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$. La contrepartie totale était composée du prix de vente convenu de 85 M\$ et du transfert d'une dette bancaire de 31 M\$ à ATCO Ltd., moins un ajustement du fonds de roulement de 2 M\$. La perte sur la vente d'ATCO Energy Ltd. a été exclue du résultat ajusté.

RESTRUCTURATION

Au quatrième trimestre et à l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des coûts de restructuration de 7 M\$ et de 43 M\$ (après impôt) se rapportant principalement aux réductions de personnel et aux indemnités de départ connexes. Puisque ces coûts ne figurent pas dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

DÉCISION DE RÈGLEMENT D'ATCO ELECTRIC

Le 24 juin 2024, l'équipe responsable de la mise en application de l'AUC et ATCO Electric ont déposé une demande conjointe visant l'approbation par l'AUC d'un règlement à l'amiable portant sur deux questions qu'ATCO Electric avait préalablement déclarées elle-même à l'équipe de la mise en application de l'AUC. Ces questions passées, qui se rapportent à des exigences de déclaration pour deux points indépendants compris dans les demandes déposées en 2015 et en 2019, pour des projets construits entre 2012 et 2015, ont été identifiées à la suite d'une enquête interne approfondie appuyée par des tiers indépendants.

Le règlement à l'amiable comprend une sanction administrative de 3 M\$, et un remboursement aux clients au moyen d'un ajustement de facturation de 4 M\$ à l'AESO. Le 25 septembre 2024, l'AUC a approuvé le règlement à l'amiable tel qu'il avait été déposé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a comptabilisé des coûts de 8 M\$ (après impôt) relativement au règlement d'ATCO Electric. Ces coûts englobent la sanction administrative, le remboursement aux clients et les frais juridiques et autres coûts liés au règlement à l'amiable. Puisque ces coûts ne figurent pas dans le cours normal des activités, ils ont été exclus du résultat ajusté.

PROFITS ET PERTES LATENTS SUR LES CONTRATS À TERME ET LES SWAPS SUR MARCHANDISES ÉVALUÉS À LA VALEUR DE MARCHÉ

Les entreprises de production d'électricité et, jusqu'à la vente d'ATCO Energy le 1^{er} août 2024, les entreprises de vente au détail d'électricité et de gaz naturel ont conclu des swaps sur marchandises à prix fixe afin de gérer leur exposition aux volumes et aux prix de l'électricité et du gaz naturel. Ces contrats sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes latents découlant des variations de la juste valeur des swaps sur marchandises à prix fixe et les reclassements des profits ou des pertes latents au titre des autres éléments du résultat global de l'entreprise de production d'électricité sont comptabilisés dans le secteur ATCO EnPower, et ceux de l'entreprise de vente au détail d'électricité et de gaz naturel, dans le secteur Siège social et autres activités.

Le principal décideur opérationnel est d'avis que le fait d'éliminer les profits et les pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché donne une image plus fidèle des résultats d'exploitation de la société.

Les profits et les pertes réalisés sont comptabilisés en résultat ajusté lorsque les contrats sur marchandises sont réglés.

ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

ATCO Electric Transmission, ATCO Electric Distribution, ATCO Electric Yukon, Northland Utilities (NWT) (qui exerce ses activités sous le nom Naka Power Utilities (NWT)), Northland Utilities (Yellowknife) (qui exerce ses activités sous le nom Naka Power Utilities (Yellowknife)), ATCO Gas, ATCO Pipelines et ATCO Gas Australia sont désignées collectivement les « entreprises de services publics réglementées ».

À l'heure actuelle, les normes IFRS de comptabilité ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics réglementées ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions d'ordre réglementaire. Les entreprises de services publics réglementées comptabilisent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients, conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de principes comptables généralement reconnus pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés aux fins de l'information financière fournie en interne au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits et charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions d'un organisme de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les normes IFRS de comptabilité de la façon suivante :

Ajustement lié au calendrier	Éléments	Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés	Traitement selon les IFRS
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée	Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux, et incidence du temps plus froid.	La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque les montants sont facturés aux clients, et les coûts lorsqu'ils sont engagés.
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures	Impôt différé, incidence du temps plus chaud et incidence de l'inflation sur la base de tarification.	La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de les facturer aux clients.	La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs facturés aux clients soient modifiés et les montants bien recouverts par l'intermédiaire de la facturation future.
Décisions d'ordre réglementaire reçues	Décisions d'ordre réglementaire reçues qui touchent la période considérée et les périodes antérieures.	La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.	La société ne comptabilise pas de résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les normes IFRS de comptabilité.
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments	Règlement des montants à recevoir des clients, ou à leur payer, et autres éléments.	La société comptabilise un montant à recevoir des clients, ou à leur payer, à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future.	La société comptabilise un résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.

Pour les quatrièmes trimestres et les exercices 2024 et 2023, les ajustements temporels importants qui découlent des différences entre la comptabilité des activités à tarifs réglementés et les normes IFRS de comptabilité se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 31 décembre			Exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars)	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée						
Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux ¹⁾	29	28	1	123	118	5
Produits à facturer au cours de périodes ultérieures						
Impôt différé ²⁾	(50)	(39)	(11)	(145)	(152)	7
Incidence du temps plus chaud ³⁾	(8)	(23)	15	(9)	(33)	24
Incidence de l'inflation sur la base de tarification ⁴⁾	(1)	(7)	6	(17)	(39)	22
Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments						
Gel des tarifs de distribution ⁵⁾	–	5	(5)	–	18	(18)
Autres ⁶⁾	(15)	4	(19)	(26)	10	(36)
	(45)	(32)	(13)	(74)	(78)	4

- 1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction de la prévision des coûts qui seront engagés au cours de périodes ultérieures.
- 2) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.
- 3) Les tarifs des clients des services de distribution du gaz naturel sont fondés sur des prévisions des températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits attribuables aux températures supérieures ou inférieures à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouvrés auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.
- 4) La partie de la base de tarification d'ATCO Gas Australia qui est indexée sur l'inflation est facturée aux clients au moyen du recouvrement de la dotation aux amortissements au cours d'exercices ultérieurs, en fonction du taux d'inflation annuel prévu et réel. Selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés, les produits au titre de la composante inflation de la base de tarification sont comptabilisés pour l'exercice considéré lorsqu'ils sont gagnés. Les écarts entre les montants réalisés et les montants facturés aux clients sont différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires sur la durée d'utilité de l'actif connexe.
- 5) En 2021, en réaction à la pandémie de COVID-19, les entreprises de distribution d'électricité et de distribution de gaz naturel ont demandé un allègement tarifaire provisoire pour les clients afin de geler les tarifs de distribution de base actuels, qui a été approuvé par l'AUC. Conformément aux directives de l'AUC, le recouvrement des tarifs différés de 2021 a commencé en 2022, et des montants de 5 M\$ (après impôt) et de 18 M\$ (après impôt) ont été facturés aux clients pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- 6) En 2024, l'entreprise de distribution de gaz naturel a comptabilisé une diminution de 6 M\$ (après impôt) de son bénéfice liée au paiement de coûts pour équilibrer les charges systèmes des pipelines de gaz; l'entreprise distribution d'électricité a comptabilisé une diminution de 4 M\$ (après impôt) de son bénéfice liée au report de charges de production, ainsi qu'une baisse de 4 M\$ (après impôt) de son bénéfice liée à des décisions finales en matière de tarification; et ATCO Gas Australia a comptabilisé une diminution de 4 M\$ (après impôt) de son bénéfice liée à certains projets de logiciels associés à la décision finale pour la période d'entente d'accès (EA6).

DÉCISION CONCERNANT DES QUESTIONS LIÉES AUX TI

Comme c'est le cas pour le profit sur la vente, en 2014, de l'entreprise de services de TI de la société, les conséquences financières de la décision concernant les questions liées aux TI sont exclues du résultat ajusté. Le montant exclu du résultat ajusté pour le quatrième trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 6 M\$ et à 22 M\$ (après impôt) (5 M\$ et 20 M\$ après impôt en 2023).

PERTES DE VALEUR

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, des pertes de valeur de 44 M\$ (après impôt) ont été comptabilisées, se rapportant à des actifs qui n'ont plus de valeur pour la société.

De ces pertes de valeur, une tranche de 33 M\$ (après impôt) se rapportait à des pertes de valeur de certains actifs au titre de logiciels qui ne devraient pas être utilisés dans le cadre des activités, et une tranche de 8 M\$ (après impôt) se rapportait à certaines centrales électriques de l'entreprise de transport d'électricité qui ont été fermées.

TRANSITION DES SERVICES GÉRÉS DE TI

En 2023, la société a comptabilisé des frais juridiques et autres coûts supplémentaires de 9 M\$ (après impôt) dans le cadre du litige concernant les accords-cadres de services de Wipro, qui a été réglé le 26 février 2023.

RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ PAR SECTEUR

ATCO Energy Systems

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du résultat ajusté d'ATCO Energy Systems et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

Trimestres clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

2024	Canadian Utilities Limited							
2023	Électricité				Gaz naturel			ATCO Energy Systems
	Distribution d'électricité	Transport d'électricité	Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale	Chiffres consolidés	Distribution de gaz naturel	Transport de gaz naturel	Chiffres consolidés	
Résultat ajusté	46	47	15	108	69	28	97	205
	46	36	14	96	62	22	84	180
Restructuration	(2)	(1)	–	(3)	(1)	(1)	(2)	(5)
	–	–	–	–	–	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(19)	(21)	–	(40)	7	(7)	–	(40)
	(6)	(6)	–	(12)	(5)	(7)	(12)	(24)
Décision concernant des questions liées aux TI	(2)	(1)	–	(3)	(3)	–	(3)	(6)
	(1)	(1)	–	(2)	(3)	–	(3)	(5)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
	(12)	–	–	(12)	(22)	–	(22)	(34)
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	23	24	15	62	72	20	92	154
	27	29	14	70	32	15	47	117

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars)

2024	Canadian Utilities Limited							
2023	Électricité				Gaz naturel			ATCO Energy Systems
	Distribution d'électricité	Transport d'électricité	Activités liées à l'électricité à l'échelle internationale	Chiffres consolidés	Distribution de gaz naturel	Transport de gaz naturel	Chiffres consolidés	
Résultat ajusté	150	190	55	395	142	95	237	632
	150	162	48	360	120	91	211	571
Restructuration	(10)	(6)	–	(16)	(17)	(4)	(21)	(37)
	–	–	–	–	–	–	–	–
Décision de règlement d'ATCO Electric	–	(8)	–	(8)	–	–	–	(8)
	–	–	–	–	–	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(42)	(34)	–	(76)	40	(14)	26	(50)
	(3)	(42)	–	(45)	21	(13)	8	(37)
Décision concernant des questions liées aux TI	(7)	(5)	–	(12)	(9)	(1)	(10)	(22)
	(6)	(5)	–	(11)	(8)	(1)	(9)	(20)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
	(12)	(8)	–	(20)	(22)	–	(22)	(42)
Transition des services gérés de TI	–	–	–	–	–	–	–	–
	(1)	–	–	(1)	(1)	–	(1)	(2)
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	91	137	55	283	156	76	232	515
	128	107	48	283	110	77	187	470

ATCO EnPower

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du résultat ajusté d'ATCO EnPower et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 31 décembre	
2024	Canadian Utilities Limited		
2023	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté	(1)	5	4
	3	11	14
Restructuration	–	(1)	(1)
	–	–	–
(Pertes) profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	(1)	–	(1)
	2	–	2
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	(2)	4	2
	5	11	16

(en millions de dollars)		Exercices clos les 31 décembre	
2024	Canadian Utilities Limited		
2023			
	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté	6	38	44
	15	31	46
Restructuration	–	(3)	(3)
	–	–	–
Profits latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché	3	–	3
	2	–	2
Bénéfice attribuable aux actionnaires de la société	9	35	44
	17	31	48

ATCO Australia

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du résultat ajusté d'ATCO Australia et de la mesure financière la plus directement comparable, le bénéfice attribuable aux actionnaires de la société.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 31 décembre	
2024	Canadian Utilities Limited		
2023	ATCO Gas Australia	ATCO Power Australia	ATCO Australia
Résultat ajusté	6	(1)	5
	8	1	9
Activités à tarifs réglementés	(5)	–	(5)
	(8)	–	(8)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	1	(1)	–
	–	1	1

(en millions de dollars)

Exercices clos les
31 décembre

2024	Canadian Utilities Limited		
2023	ATCO Gas Australia	ATCO Power Australia	ATCO Australia
Résultat ajusté	47	1	48
	62	(2)	60
Restructuration	(1)	(1)	(2)
	–	–	–
Activités à tarifs réglementés	(24)	–	(24)
	(43)	–	(43)
Transition des services gérés de TI	–	–	–
	(6)	(1)	(7)
Bénéfice (perte) attribuable aux actionnaires de la société	22	–	22
	13	(3)	10

RAPPROCHEMENT DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL ET DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Les investissements en capital, une mesure financière non conforme aux PCGR, s'entendent des fonds affectés aux dépenses en immobilisations et aux regroupements d'entreprises et des fonds affectés à la quote-part qui revient à la société des dépenses en immobilisations des coentreprises. De l'avis de la direction, les investissements en capital reflètent le total des liquidités investies par la société dans ses actifs. Les dépenses en immobilisations comprennent les entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les intérêts inscrits au coût des actifs pendant la construction. De plus amples informations concernant cette mesure non conforme aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)

Trimestres clos les
31 décembre

2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités de CU	Chiffres consolidés
2023					
Investissements en capital	472	52	26	11	561
	339	37	23	2	401
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises	(1)	(1)	–	–	(2)
	(4)	(3)	–	–	(7)
Dépenses en immobilisations	471	51	26	11	559
	335	34	23	2	394

(en millions de dollars)

Exercices clos les
31 décembre

2024	ATCO Energy Systems	ATCO EnPower	ATCO Australia	Siège social et autres activités de CU	Chiffres consolidés
2023					
Investissements en capital	1 403	107	89	23	1 622
	1 136	837	83	8	2 064
Dépenses en immobilisations dans des coentreprises	(4)	(3)	–	–	(7)
	(6)	(7)	–	–	(13)
Regroupements d'entreprises ¹⁾	–	–	–	(4)	(4)
	–	(691)	–	–	(691)
Dépenses en immobilisations	1 399	104	89	19	1 611
	1 130	139	83	8	1 360

1) Le regroupement d'entreprises d'ATCO EnPower fait référence à l'acquisition du portefeuille d'énergie renouvelable en janvier 2023.

RAPPROCHEMENT DE LA BASE DE TARIFICATION ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La société fait référence à la base de tarification et à la base de tarification à la mi-exercice dans l'ensemble du rapport de gestion. L'accroissement de la base de tarification à la mi-exercice est un indicateur clé de l'évolution du résultat d'une entreprise de services publics. La base de tarification est un indicateur propre aux entreprises de services publics réglementées utilisé par les organismes de réglementation ¹⁾ des territoires où une société exerce ses activités.

Les entreprises de services publics réglementées financent des investissements en infrastructure, désignés comme « base de tarification », au moyen de capitaux propres et d'emprunts. Les instances réglementaires déterminent le taux de RCP approuvé et le ratio des capitaux propres approuvé, c'est-à-dire la part des investissements de l'entreprise de services publics pouvant être financée par des capitaux propres, le reste devant être financé par des emprunts.

Le taux de RCP et le ratio des capitaux propres sont établis selon le principe de « juste rendement », qui comprend trois principaux éléments : i) la comparabilité; ii) l'intégrité financière; et iii) l'attractivité financière. Le coût des capitaux propres et des emprunts est compris dans les montants perçus en tant que produits.

La base de tarification à la mi-exercice pour un exercice donné est calculée comme étant la moyenne de la base de tarification à l'ouverture de l'exercice et de celle à la clôture. La société détermine les tarifs facturés aux clients en multipliant sa base de tarification par le ratio des capitaux propres approuvé et le taux de RCP approuvé, tout en s'assurant de recouvrer les coûts et d'obtenir le remboursement de capital prévus. De ce fait, le résultat de la société évoluera selon les modifications au taux de RCP approuvé, au ratio des capitaux propres approuvé et à la base de tarification à la mi-exercice.

RAPPROCHEMENT DE LA BASE DE TARIFICATION ET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES PAR SECTEUR

Les données financières conformes aux IFRS les plus directement comparables à la base de tarification sont les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. De plus amples informations concernant cette mesure non conforme aux PCGR sont données à la rubrique « Autres mesures financières et mesures non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

ATCO Energy Systems

Le tableau suivant présente un rapprochement de la base de tarification et de la base de tarification à la mi-exercice avec les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles pour 2024, 2023 et 2022.

	Exercices clos les 31 décembre		
(en milliards de dollars)	2024	2023	2022
Immobilisations corporelles ¹⁾	19,3	18,5	17,2
Immobilisations incorporelles ¹⁾	1,0	1,0	0,8
	20,3	19,5	18,0
Ajustements :			
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles des entreprises non réglementées	(1,6)	(1,7)	(0,7)
Apports de clients ²⁾	(2,0)	(2,0)	(1,9)
Frais d'enlèvement perçus de la tarification aux clients	(1,6)	(1,5)	(1,3)
Autres	(0,3)	(0,2)	(0,2)
Base de tarification ³⁾	14,8	14,1	13,9
Base de tarification à la mi-exercice ³⁾	14,5	14,0	13,6

1) Veuillez consulter la section « Information par région » (Canada) de la note 3 des états financiers consolidés de 2024 et de 2023 de la société.

2) Veuillez consulter la section « Apports de clients » de la note 16 des états financiers consolidés de 2024 et de 2023 de la société.

3) Mesure financière non conforme aux PCGR.

¹⁾ Les activités d'ATCO Energy Systems en Alberta sont régies par l'AUC, tandis que celles d'ATCO Gas Australia sont régies par l'ERA d'Australie-Occidentale.

ATCO Australia

ATCO Gas Australia

Le tableau suivant présente un rapprochement de la base de tarification et de la base de tarification à la mi-exercice avec les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles pour 2024, 2023 et 2022.

	Exercices clos les 31 décembre		
(en milliards de dollars)	2024	2023	2022
Immobilisations corporelles et incorporelles ¹⁾	1,3	1,3	1,3
	1,3	1,3	1,3
Ajustements :			
Autres	0,1	0,1	–
Base de tarification ²⁾	1,4	1,4	1,3
Base de tarification à la mi-exercice ²⁾	1,4	1,4	1,3

1) Veuillez consulter la section « Information par région » (Australie) de la note 3 des états financiers consolidés de 2024 et de 2023 de la société.

2) Mesure financière non conforme aux PCGR.

AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

ARRANGEMENTS NON COMPTABILISÉS

Canadian Utilities n'a pas d'arrangements non comptabilisés qui ont ou qui seraient susceptibles d'avoir un effet immédiat ou futur sur la performance financière ou sur la situation financière de la société, notamment sur des éléments comme la situation de trésorerie et les sources de financement de la société.

ÉVENTUALITÉS

La société est partie à un certain nombre de requêtes, de litiges, de poursuites et d'autres questions juridiques. Elle est d'avis que le passif qui pourrait ultimement découler de ces actions n'aura pas d'incidence significative sur ses états financiers consolidés de 2024.

JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les estimations comptables significatives de la société sont décrites à la note 24 des états financiers consolidés de 2024, lesquels sont dressés selon les IFRS. La direction pose des jugements et fait des estimations qui pourraient avoir une incidence significative sur l'application des méthodes comptables, sur la comptabilisation des montants dans les états financiers consolidés et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. La plupart du temps, ces estimations et ces jugements concernent des questions foncièrement complexes et incertaines. Les jugements et les estimations sont réévalués continuellement. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur. Les méthodes d'évaluation ayant servi à évaluer les instruments financiers sont décrites à la note 21 des états financiers consolidés de 2024, lesquels sont dressés selon les IFRS.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Vente d'ATCO Energy Ltd.

Le 1^{er} août 2024, la société a vendu sa participation de 100 pour cent dans ATCO Energy Ltd., société de l'Alberta qui vend au détail de l'électricité et du gaz naturel et des solutions pour maisons complètes, à ATCO Ltd., pour un prix de vente convenu de 85 M\$, ce qui a entraîné une perte sur la vente de 14 M\$. Le prix de vente a été étayé par des attestations d'équité indépendantes. ATCO Energy Ltd. était auparavant présentée dans les résultats du secteur Siège social et autres activités. De plus amples informations concernant la vente sont présentées à la note 32 des états financiers consolidés de 2024.

Les transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités sont évaluées à la valeur d'échange. Les transferts d'actifs ou les regroupements d'entreprises entre entités sous contrôle commun sont évalués à la valeur comptable. De plus amples renseignements à ce sujet sont donnés à la note 32 des états financiers consolidés de 2024 de la société.

NORMES IFRS DE COMPTABILITÉ NOUVELLES OU MODIFIÉES ADOPTÉES

Cette rubrique présente les normes IFRS de comptabilité adoptées par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et leur incidence sur ses états financiers consolidés.

Présentation de passifs non courants assortis de clauses restrictives

La société a adopté les modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers* avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Les modifications clarifient les exigences relatives au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et ajoutent l'obligation de fournir des informations supplémentaires pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives deviennent exigibles dans les douze mois suivant la date de clôture. L'adoption des modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de 2024 de la société.

NORMES IFRS DE COMPTABILITÉ NON ENCORE ADOPTÉES

Certaines normes IFRS de comptabilité, nouvelles ou modifiées, ont récemment été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les paragraphes qui suivent présentent les normes IFRS de comptabilité qui sont applicables aux états financiers consolidés de la société, y compris les notes annexes, ou qui pourraient dans l'avenir avoir une incidence considérable sur ceux-ci.

Ententes faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

En décembre 2024, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* visant à améliorer la présentation d'information sur les effets financiers des ententes faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles, qui prennent souvent la forme d'ententes d'achat d'énergie. Les modifications clarifient les exigences du champ d'application « pour utilisation par l'entité », autorisent la comptabilité de couverture dans le cas des ententes utilisées en tant qu'instruments de couverture et introduisent de nouvelles exigences de présentation de l'information pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets de ces ententes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Règlement par paiement électronique

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* visant à clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers, y compris l'introduction d'une nouvelle exception pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Présentation des états financiers et informations à fournir dans ceux-ci

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers*. IFRS 18 définit les exigences en matière de présentation des états financiers et d'informations à fournir dans ceux-ci, particulièrement en ce qui a trait à l'état du résultat et à la présentation des mesures de la performance définies par la direction (souvent appelées « mesures non conformes aux PCGR »). La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son application anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés, en mettant l'accent sur les changements propres à son secteur d'activité.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

En date du 31 décembre 2024, la direction de la société a évalué l'efficacité de ses contrôles et de ses procédures de communication de l'information, conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Cette évaluation a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et avec leur participation.

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information devant être présentée par la société dans les documents qu'elle dépose en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par ces lois. Les contrôles et procédures de communication de l'information visent également à s'assurer que l'information devant être présentée par la société est compilée puis communiquée à la direction de la société, y compris au chef de la direction et au chef des finances, selon le cas, pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

La direction, y compris le chef de la direction et le chef des finances, ne s'attend pas à ce que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société puissent prévenir ou détecter toutes les erreurs. Les limites inhérentes à tout système de contrôle sont telles qu'il ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que la totalité des problèmes liés aux contrôles et des erreurs survenues au sein de la société, le cas échéant, a été détectée.

D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société étaient efficaces au 31 décembre 2024.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

L'attestation des documents annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 exige que la société indique dans son rapport de gestion annuel tout changement apporté à son contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu lieu au cours de la période considérée et qui a eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence significative sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière. La société confirme qu'elle n'a identifié aucun changement de ce type au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société est conçu de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la présentation de l'information financière, conformément aux IFRS. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comporte des limites inhérentes, et ce, quelle que soit la qualité de sa conception. Par conséquent, le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité de la préparation des états financiers et peut ne pas prévenir ni déceler toutes les anomalies.

En date du 31 décembre 2024, la direction de la société a évalué l'efficacité de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Cette évaluation a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et avec leur participation.

D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2024.

INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés figurant dans le présent rapport de gestion constituent de l'information prospective. L'information prospective comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient », « objectifs », « cibles », « stratégie », « futur » et d'autres encore. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion porte notamment, sans s'y limiter, sur les plans et cibles stratégiques; les mesures et initiatives de réduction des émissions; les occasions de croissance, de diversification et d'expansion prévues; la date prévue de début, d'achèvement ou d'exploitation commerciale des activités, des contrats ou des projets; les modalités prévues des contrats; l'incidence ou les avantages des contrats, y compris les avantages économiques et les autres avantages pour la société et ses partenaires et contreparties; l'inflation prévue; le versement de dividendes et la croissance prévue de ces derniers; la croissance soutenue de nos résultats; les mesures d'amélioration de l'efficacité prévues; le plan triennal de dépenses en immobilisations d'ATCO Energy Systems et celui des entreprises de services publics réglementées, qui comprennent des dépenses en immobilisations prévues minimales pour des projets de croissance; l'accroissement prévu de la base de tarification; l'engagement d'ATCO EnPower à participer activement à la transition énergétique; la poursuite des activités de LUMA aux termes d'une convention

complémentaire jusqu'à ce que la faillite de la PREPA ait été réglée; le passage de LUMA à la première année du contrat d'exploitation et d'entretien après le règlement de la faillite de la PREPA; la taille, les caractéristiques et la capacité de livraison de gaz naturel supplémentaire prévues du projet de canalisation principale de Yellowhead, et le nombre de demandes présenté aux organismes de réglementation et le moment prévu pour le début de la construction et la mise en service du projet de canalisation principale de Yellowhead; les attentes concernant l'appel de la réouverture de la RFR2; le projet AH3 de la société, y compris les possibilités liées au projet, l'engagement continu de la société envers ce dernier et la collaboration continue avec les gouvernements provinciaux et fédéral et les Premières Nations relativement à ce projet; le calendrier prévu pour la mise en exploitation commerciale du projet de carrefour de stockage du carbone Atlas, le stockage des émissions industrielles, notamment du projet de captage du carbone Polaris de Shell, et le développement futur prévu, la capacité initiale et les avantages attendus du projet de carrefour de stockage du carbone Atlas, y compris le fait qu'il constitue la première étape des travaux d'ATCO EnPower en vue de créer une chaîne de valeur complète pour la mise en valeur de l'hydrogène et qu'il fait partie intégrante de la stratégie à long terme d'ATCO et de ses objectifs en matière de développement durable; l'incidence prévue des nouvelles lois; le moment et l'incidence prévus des décisions et des nouvelles informations d'ordre réglementaire; et la situation de trésorerie, les sources de financement et les obligations financières contractuelles et les autres engagements de la société.

Même si la société est d'avis que les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables, compte tenu de l'information disponible à la date où les énoncés ont été formulés et des processus suivis pour préparer l'information, ces énoncés ne représentent pas une garantie de la performance future, et rien ne garantit que les prévisions se concrétiseront. Il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective. De par leur nature, ces énoncés s'appuient sur diverses hypothèses, et ils tiennent compte de risques et d'incertitudes, connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels, les niveaux d'activité et les réalisations diffèrent considérablement de ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus. L'information prospective présentée par la société reflète les opinions et les hypothèses de cette dernière en ce qui a trait, notamment, à ce qui suit : certaines demandes d'ordre réglementaire présentées et approuvées en 2025, l'accroissement prévu de la base de tarification; l'augmentation de la demande en énergie; l'inflation; le développement et la performance des technologies et des innovations technologiques et la capacité d'accéder à tous les outils technologiques nécessaires, et de les mettre en œuvre, en vue de l'atteinte des objectifs commerciaux; la poursuite de la collaboration avec certains partenaires d'affaires, de nouveaux partenaires d'affaires ainsi que certains organismes de réglementation et groupes environnementaux; la performance des actifs et de l'équipement; les niveaux de la demande en ce qui a trait au pétrole, au gaz naturel, à l'essence, au diesel et à d'autres sources d'énergie; les niveaux futurs de consommation d'énergie; les taux de production futurs; les produits des activités ordinaires et le résultat futurs; la capacité de respecter les échéanciers des projets en cours et d'autres hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de la direction quant à l'information prospective mentionnée aux présentes.

Les résultats réels de la société pourraient différer considérablement de ceux prévus dans les énoncés prospectifs, en raison notamment des risques inhérents à la performance des actifs; à la rentabilité des capitaux et aux économies de coûts; aux lois, aux règlements et aux politiques gouvernementales applicables, y compris l'incertitude liée aux modifications récentes de la *Loi sur la concurrence* (Canada); aux décisions d'ordre réglementaire; à l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités; à la conjoncture des marchés et de l'économie; au risque de crédit; aux fluctuations des taux d'intérêt; à la disponibilité et au coût de la main-d'œuvre, des matériaux, des services, de l'infrastructure et de la demande future pour des ressources; au développement et à l'exécution de projets, y compris les projets en développement qui ne respectent pas l'échéancier, qui ne se concrétisent pas ou qui ne respectent pas le budget estimé; à la disponibilité des sources de financement pour les projets en développement à des conditions acceptables; aux prix de l'électricité, du gaz naturel, des liquides de gaz naturel et de l'énergie renouvelable; au développement et à la performance des technologies et des nouveaux produits, services et programmes écoénergétiques, y compris l'utilisation de combustibles sans émission de carbone ou provenant de sources renouvelables, le captage et le stockage du carbone, l'électrification de l'équipement alimenté par des sources d'énergie ne produisant aucune émission et l'utilisation et la disponibilité de crédits compensatoires de carbone; à la résiliation ou la rupture éventuelle de contrats par des contreparties; à la survenance d'événements imprévus comme des incendies, des événements météorologiques extrêmes, des explosions, des éruptions, des bris d'équipement, des incidents liés au transport et d'autres accidents ou événements similaires, des pandémies, l'imposition de tarifs douaniers et d'autres restrictions commerciales, des tensions géopolitiques et des guerres ainsi qu'à d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la société. En raison des interdépendances et de la corrélation entre ces facteurs, il est impossible de déterminer avec certitude l'incidence que pourrait avoir l'une ou l'autre de ces hypothèses sur un énoncé prospectif donné. Le lecteur devrait également savoir que la liste de facteurs et de risques qui précède n'est pas

exhaustive. Pour obtenir des informations complémentaires sur les principaux risques auxquels est exposée la société, se reporter à la rubrique « Risques commerciaux et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Le présent rapport de gestion peut contenir de l'information qui constitue de l'information financière prospective ou des perspectives financières, qui sont toutes assujetties aux hypothèses, facteurs de risque, limites et réserves indiqués ci-dessus. Le lecteur est mis en garde contre le fait que les hypothèses retenues pour la préparation de ces informations, bien qu'elles étaient raisonnables au moment de la préparation, pourraient se révéler imprécises ou inexactes et qu'il ne faut donc pas se fier indûment aux informations financières prospectives ou aux perspectives financières. Les résultats, la performance et les réalisations réels de la société pourraient différer considérablement de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans l'information financière prospective ou les perspectives financières. La société a inclus ces informations afin de donner au lecteur un aperçu plus complet de ses activités d'exploitation futures et de ses attentes actuelles concernant sa performance future. Ces informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins, et le lecteur est donc mis en garde contre le fait qu'elles ne devraient pas être utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles sont présentées. L'information financière prospective ou les perspectives financières contenues aux présentes ont été formulées à la date du présent rapport de gestion.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Des informations complémentaires sur la société, y compris les états financiers consolidés de 2024 et la plus récente notice annuelle datée du 26 février 2025, sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Il est également possible d'obtenir des exemplaires de ces documents en faisant la demande au service des relations avec les investisseurs par écrit à l'adresse 5302, rue Forand S. O., immeuble Ouest, 3^e étage, Calgary (Alberta) T3E 8B4, par téléphone au 403 292-7500 ou par courriel à l'adresse investorrelations@atco.com. Il est possible d'obtenir de l'information au sujet de la société sur son site Web à l'adresse www.canadianutilities.com.

GLOSSAIRE

actions de catégorie A s'entend des actions ordinaires de catégorie A sans droit de vote de la société.

actions de catégorie B s'entend des actions ordinaires de catégorie B de la société.

AESO s'entend de l'Alberta Electric System Operator.

apports de clients s'entend des apports en trésorerie non remboursables provenant de clients pour certaines entrées d'immobilisations corporelles, principalement pour ATCO Energy Systems. Ces apports sont effectués lorsque les produits estimatifs sont inférieurs au coût de la prestation des services.

AUC désigne l'Alberta Utilities Commission.

Le **BAIIA** correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements.

EAE s'entend d'ententes d'achat d'énergie.

entreprises de services publics de l'Alberta s'entend des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel et de leurs filiales.

entreprises de services publics réglementées s'entend des entreprises de distribution d'électricité, de transport d'électricité, de distribution de gaz naturel et de transport de gaz naturel, ATCO Gas Australia et de leurs filiales.

ERA désigne l'Economic Regulation Authority d'Australie-Occidentale.

ESG s'entend des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

facteur K s'entend du montant attribué par l'AUC pour les entrées d'immobilisations selon la RFR.

formule I-X s'entend de l'ajustement en fonction de l'inflation (« facteur I »), moins l'ajustement pour la productivité (« facteur X »).

GES s'entend de gaz à effet de serre.

gigawattheure (« GWh ») s'entend de la mesure de la consommation d'électricité correspondant à l'utilisation de un milliard de watts d'électricité sur une période de une heure.

IFRS s'entend des Normes internationales d'information financière.

indice des prix à la consommation (« IPC ») s'entend d'une mesure de la variation moyenne au fil du temps des prix que paient les consommateurs pour un ensemble de produits et de services.

mégawatt (« MW ») s'entend d'une mesure de puissance électrique égale à 1 000 000 de watts.

mégawatt heure (« MWh ») s'entend d'une mesure de la consommation d'électricité correspondant à l'utilisation de 1 000 000 de watts d'électricité sur une période de une heure.

MRE s'entend du mécanisme de report d'efficacité.

PCGR s'entend des principes comptables généralement reconnus du Canada.

pétajoule (« PJ ») s'entend d'une unité d'énergie équivalant à environ 948,2 milliards d'unités thermiques anglaises.

principal décideur opérationnel s'entend du chef de la direction et des autres membres du comité de direction.

RCP s'entend du rendement des capitaux propres.

RFR s'entend de la réglementation fondée sur le rendement.

RRD désigne le régime de réinvestissement des dividendes.

société s'entend de Canadian Utilities Limited et comprend, sauf si le contexte l'exclut, ses filiales et ses partenariats.

TCAC désigne le taux de croissance annuel composé.

ANNEXE 1 – INFORMATION FINANCIÈRE DU QUATRIÈME TRIMESTRE

L'information financière des trimestres clos les 31 décembre 2024 et 2023 est présentée ci-dessous.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT

	Trimestres clos les 31 décembre	
(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	2024	2023
Produits des activités ordinaires	981	974
Coûts et charges		
Salaires, traitements et avantages	(112)	(106)
Transport et distribution d'énergie	(79)	(74)
Entretien des immobilisations corporelles	(69)	(74)
Coûts du combustible	(37)	(31)
Achat d'électricité	(22)	(56)
Dotation aux amortissements et perte de valeur	(181)	(211)
Droits de franchise	(79)	(70)
Impôt foncier et autres taxes	(17)	(17)
Profits sur les instruments financiers dérivés	1	74
Autres	(89)	(88)
	(684)	(653)
Résultat tiré de la participation dans des coentreprises	20	18
Bénéfice d'exploitation	317	339
Produit d'intérêts	19	14
Charge d'intérêts	(130)	(119)
Charges financières, montant net	(111)	(105)
Bénéfice avant impôt sur le résultat	206	234
Impôt sur le résultat	(39)	(46)
Bénéfice de la période	167	188
Bénéfice attribuable aux :		
Actionnaires de la société	164	185
Participations ne donnant pas le contrôle	3	3
	167	188
Résultat par action de catégorie A et de catégorie B	0,53 \$	0,61 \$
Résultat dilué par action de catégorie A et de catégorie B	0,53 \$	0,61 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres clos les 31 décembre	
(en millions de dollars canadiens)	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice de la période	167	188
Ajustements visant le rapprochement du résultat et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	372	318
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(14)	(39)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	525	467
Activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles	(526)	(347)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	–	1
Entrées d'immobilisations incorporelles	(29)	(41)
Participation dans des coentreprises	(1)	–
Placements dans des titres négociables	(3)	(3)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	45	(1)
Autres	7	33
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(507)	(358)
Activités de financement		
Émission de titres de créance à long terme	16	344
Remboursement sur la dette à long terme	(12)	(377)
Remboursement au titre des obligations locatives	(2)	(4)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(19)	(19)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(3)
Dividendes versés aux porteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B	(124)	(112)
Intérêts payés	(126)	(124)
Autres	1	(25)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(268)	(320)
Diminution de la trésorerie	(250)	(211)
Écarts de conversion	(3)	1
Solde au début de la période	173	417
Solde à la fin de la période	(80)	207

ANNEXE 2 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES NON AUDITÉES

La direction utilise de nombreuses données et mesures financières pour évaluer notre succès et mieux déceler les défis potentiels tout en tirant parti des occasions qui se présentent et en continuant de produire d'excellents résultats. Ces mesures servent à évaluer le rendement des secteurs d'activité et à attribuer les ressources et permettent une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels.

De temps à autre, la direction peut choisir de présenter de l'information financière non audité complémentaire pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances qui peuvent avoir une incidence sur les résultats d'un trimestre.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR ²⁾. Il s'agit d'une donnée supplémentaire importante pour ATCO EnPower représentative des résultats d'exploitation de base.

Le BAIIA correspond au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA après ajustements de manière à exclure les profits et les pertes non récurrents, les pertes de valeur, et les éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante. Le BAIIA ajusté est la mesure financière la plus directement comparable au bénéfice (à la perte) attribuable aux actionnaires, mais il ne s'agit pas d'une mesure financière normalisée aux termes du cadre de présentation de l'information utilisé pour préparer nos états financiers. Le BAIIA ajusté pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

ATCO EnPower

Les tableaux suivants présentent un rapprochement du BAIIA ajusté d'ATCO EnPower et du résultat ajusté ³⁾ pour les quatrièmes trimestres et les exercices 2024 et 2023. Un rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société figure à la rubrique « Rapprochement du résultat ajusté et du bénéfice attribuable aux actionnaires de la société » du rapport de gestion de Canadian Utilities.

(en millions de dollars)		Trimestres clos les 31 décembre	
2024	Canadian Utilities Limited		
2023	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté ¹⁾	(1)	5	4
	3	11	14
Ajouter :			
Charge d'intérêts	8	1	9
	4	–	4
Charge (produit) d'impôt	(1)	2	1
	(1)	2	1
Dotation aux amortissements	11	6	17
	8	5	13
Total du BAIIA ajusté ¹⁾	17	14	31
	14	18	32

¹⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR.

²⁾ Mesure financière non conforme aux PCGR (au sens attribué dans le Règlement 52-112).

³⁾ Le résultat ajusté s'entend du bénéfice (de la perte) attribuable aux actionnaires de la société, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associées aux activités à tarifs réglementés et des profits ou des pertes latents sur les contrats à terme et les swaps sur marchandises évalués à la valeur de marché. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

(en millions de dollars)

Exercices clos les
31 décembre

2024 2023	Canadian Utilities Limited		
	Production d'électricité	Stockage et infrastructures hydrauliques industrielles	ATCO EnPower
Résultat ajusté ¹⁾	6	38	44
	15	31	46
Ajouter :			
Charge d'intérêts	28	2	30
	22	–	22
Charge d'impôt	3	10	13
	5	8	13
Dotations aux amortissements	38	21	59
	31	20	51
Total du BAIIA ajusté ¹⁾	75	71	146
	73	59	132

1) Mesure financière non conforme aux PCGR.